

Repéré grâce à une émission de télévision par le satellite "Oiseau matinal"

Georges Lemay arrêté à Fort Lauderdale



FORT LAUDERDALE, Floride (PA) — Un Canadien affable, recherché dans le monde entier depuis un cambriolage de banque à Montréal en 1961, a été appréhendé hier à bord de son yacht — c'est la première victime de la puissance policière de la télévision par satellite.

Un préposé à l'entretien des bateaux, à Fort Lauderdale, a vu son visage lors d'un programme télévisé dimanche, par le satellite de communications Oiseau matinal, la reconnu et a averti la police.

Les policiers ont surveillé le yacht, une embarcation de 43 pieds, ancré dans le luxueux bassin Bahia Mar, durant trois jours et ont appréhendé le Cana-

dien, Georges Lemay, âgé de 39 ans. "Je commets rarement d'erreur", a-t-il dit au capitaine de police Bob Smith. "Comment avez-vous réussi à m'attraper?"

Quand on lui a dit qu'il était le premier homme capturé par le truchement des nouvelles communications mondiales de l'Oiseau matinal, il n'a pas voulu le croire.

"Parole d'honneur", a-t-il demandé à Smith. Quand on lui a assuré que c'était la vérité, il a déclaré:

"Eh bien! C'est quelque chose. Il a fallu un satellite pour m'attraper."

Depuis six mois, Lemay vivait à bord de son luxueux yacht à Fort Lauderdale, depuis six mois, sous le nom de René Roy. Il acquittait ses comptes avec des billets neufs de \$100. Après son arrestation, il a payé le maître des quais avec des beaux billets neufs et a dit:

"Je vous paie avec mon propre argent. L'argent dans lequel ces Messieurs de la police — sont intéressés — est quelque part ailleurs."

L'homme de Fort Lauderdale, qui a demandé que son nom ne soit pas divulgué, a reconnu Lemay et s'est rendu à la police.

"Je suis certain que c'est le gars que j'ai vu à la télévision hier soir", a-t-il dit. Il a expliqué que Lemay lui avait demandé d'effectuer certaines réparations sur son yacht.

La police a surveillé l'embarcation durant deux jours, dans l'espoir d'y capturer quelqu'un d'autre également. Finalement, les policiers sont montés à bord.

Lemay portait un chapeau de paille, des salopettes, des souliers de tennis et aucune chemise, lorsqu'il a été conduit au poste de police. Des amis lui ont apporté des vêtements et il est reparti vêtu d'un complet gris, d'une chemise et d'un col blanc, de souliers de ville et d'un coquet chapeau tropical.

La police était à ses trousses depuis le jour où, en 1961, une succursale de la Banque de la Nouvelle-Ecosse était détroussée à Montréal.

On a établi entre \$400.000 et \$4.000.000 le montant de

la somme. Quelques 337 coffres de sûreté furent vidés par les bandits qui s'introduisirent dans la banque, rue Ste-Catherine, au centre du district commercial de la ville, en enfonçant le plancher de ciment du coffrefort.

La femme de Lemay, née Huguette Daoust, de Montréal, disparut au cours d'un voyage en Floride il y a environ 14 ans. On n'a jamais retrouvé trace d'elle.

Le dernier état officiel publié quant au montant de la dette de 1962. Il donnait le chiffre de \$328.000. Toutefois, la banque précisait alors que ce chiffre ne représentait que les pertes avouées et ne constituait peut-être pas la perte réelle attendue que les déposants

ne sont pas obligés d'avouer ce qu'il y avait dans leurs coffres de sûreté.

Le 8 janvier 1962, deux mandats d'arrestation étaient lancés contre Lemay.

Les actes d'accusation inculpaient de cambriolage et de vol. Ils furent mis en circulation en trois langues dans le monde entier.

En septembre 1964, la gendarmerie fédérale inscrivait Lemay en tête de la liste des criminels les plus recherchés. Une récompense de \$10.000 fut offerte pour toute information qui aboutirait à son arrestation.

On représenta Lemay comme l'âme dirigeante du vol lors du procès de quatre individus traduits devant les tribunaux.

Jacques Laine, témoin de la couronne, déposa au cours des procès qui eurent lieu entre avril 1962 et octobre 1964.

Roland Primeau, 38 ans, de Montréal, fut trouvé coupable de conspiration et condamné à 12 ans de prison. Ce fut la plus lourde sentence prononcée dans cette affaire.

Les trois autres individus inculpés, André Yvon et Lise Lemieux, frères et sœur, furent jugés coupables de conspiration et condamnés en 1964.

André, qui la couronne représenta comme le fier bras du complot, fut condamné à six ans de prison, Yvon, à quatre ans et Lise, à la prison préventive.

Le ministère de la Justice recherche actuellement un site

Prison de 80 cellules à Trois-Rivières



La construction devrait débuter l'an prochain — Plans préparés cette année

par Paul-Emile PLOUFFE

QUEBEC — Une nouvelle prison régionale de 80 cellules sera construite à Trois-Rivières.

Le ministère de la Justice du Québec est actuellement à la recherche d'un site. La préparation des plans commencera au cours de l'année et la construction devrait débuter l'an prochain.

La nouvelle a été annoncée par le Procureur général, Me Claude Wagner, pendant l'étude de ses crédits par le comité des subsides de l'Assemblée législative, hier soir.

Le futur ministre de la Justice répondait à une intervention de M. Maurice Bellemare, qui venait de représenter que l'actuelle prison de Trois-Rivières présente l'un des problèmes les plus importants des maisons de détention de la province.

Les cellules

Au député de Champlain qui désirait en savoir davantage, M. Wagner a dit que la future prison comptera soixante cellules à sécurité intermédiaire, trente cellules — dortoirs à sécurité minimum, six à sécurité maximum, six cellules pour les condamnés au pénitencier, six cellules d'hôpital et six cellules — cachots.

Ce projet est compris dans le programme de construction de prisons régionales préparé par le ministère. "La prison sera construite selon les standards les plus modernes, et nous espérons que la construc-

tion va se dérouler, l'année prochaine", a dit le ministre.

Du travail au prisonnier

M. Bellemare a aussi précisé que le ministère fasse travailler les prisonniers sur des travaux à l'extérieur, comme cela se pratique aux États-Unis.

M. Wagner lui a fait remarquer, sur ce point, qu'il prenait une discussion qui se fait, déclinée, l'après-midi, alors qu'il prenait part à la séance du comité des bills privés et qu'il était tombé d'accord avec l'opposition sur ce point.

Le camion blindé
Le whip en chef de l'Union

nationale a rappelé peu après pour critiquer le gouvernement d'avoir fait construire un camion blindé à l'époque de la visite de la reine au Québec.

A son avis, ce fut une dépense de \$46.670 futile et mal imaginée. "On s'est imaginé, dit-il, qu'il y aurait une révolution. On a bâti un mastodonte pour écraser les pseudo-révolutionnaires et on a donné une mauvaise réputation à la province."

Dans l'une de ses envolées caractéristiques, M. Bellemare a ensuite soutenu qu'avec ce camion, le premier ministre de la province (Voir: Prison page 18)

M. Daniel Johnson exige que l'on fasse toute la lumière sur l'affaire Brassard

QUEBEC — M. Daniel Johnson a réclamé que le premier ministre convoque le comité des privilèges et des élections de l'Assemblée législative afin de faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré l'engagement de Mme Suzanne Brassard à la Commission du service civil de la province peu de temps après qu'elle eut décidé d'abandonner son projet de briguer les suffrages pour le parti libéral dans le comté de Verdun.

L'opposition a amorcé officiellement hier, après-midi, que Mme Brassard, ex-députée de l'Assemblée législative, était entrée au service de la province le 1er octobre 1964. Le chef de l'opposition a fait une relation entre son arrivée dans le fonctionnarisme et une déclaration qu'elle fit aux journaux, en annonçant qu'elle ne serait pas candidate à la convention pour le choix du candidat libéral dans son comté. Mme Brassard y di-

sait qu'elle avait accepté de retirer sa candidature après un entretien de cinq heures avec l'hon. Jean Lesage, dans son bureau, au parlement. M. Johnson a laissé entendre que le premier ministre a offert une position à Mme Brassard pour la récompenser de laisser le champ libre à Me Claude Wagner. M. Lesage a soutenu pour sa part que l'entretien qu'il eut avec Mme Brassard n'était pas pour lui demander de ne pas se présenter à l'élection, mais pour (Voir: M. Daniel page 18)

Pour retrouver le sac à main de Mme Laurette Beaudoin-Ekenchuk

La police fouille la petite rivière Shawinigan

par Pierre COURTEAU

Des hommes grenouilles de la Sûreté provinciale du Québec ont fouillé le lit de la petite rivière Shawinigan, hier, sur une distance d'environ 800 pieds, à la recherche du sac à main de Laurette Beaudoin.

Les recherches se sont avérées toutefois infructueuses, parce que le lit de la rivière est encombré de débris de toutes sortes. Une nouvelle tentative sera faite des 9h30, ce matin, mais les fouilles seraient discontinuées sur l'heure du midi si la PP ne découvre pas cette pièce à conviction.

Le corps de Laurette Beaudoin, on se le rappelle, a été exhumé du cimetière St-Michel de Shawinigan-Sud le 6 avril dernier. Vingt-quatre jours plus tard, soit vendredi le 30 avril, les restes de Denise Therrien étaient à leur tour exhumés dans une coulée en bordure de la rivière St-Maurice, située à environ un mille et demi au nord du rang St-Mathieu.

Le sac à main, le chapelet, le porte-monnaie et autres objets personnels appartenant à Denise Therrien furent retrouvés la semaine dernière dans le cimetière St-Michel, près de l'endroit où était enterré le cadavre de Laurette Beaudoin. La PP est à la recherche de l'autre sac à main, contenant les objets personnels de Mme Beaudoin.

re Shawinigan que les hommes-grenouilles ont effectué des recherches. Selon nos informations, le présumé assassin de Mme Beaudoin aurait immobilisé son véhicule sur ou près du pont et en descendit pour jeter le cadavre de sa victime dans la rivière.

Le courant est très rapide à cet endroit et il n'est pas impossible que le sac à main ait été emporté sur une distance de 800 pieds et peut-être davantage. Sous la direction du sous-inspecteur Richard Masson, chef de l'escouade des Homicides et des sergents Denis Viau et Roland Gilbert, de la même escouade, les caporaux Charles Sarazin et Claude Lavalée ont fouillé plusieurs heures le lit sablonneux de la rivière.

Malgré le courant impétueux, la visibilité s'est avérée assez bonne, de même que la température de l'eau qui était d'environ 48 degrés, hier après-midi. Deux bottines et un vieux poêle de fonte ont été notamment retrouvés.

Le chef de l'opposition a demandé au député de Verdun "quelle est l'idée d'assigner un juge pour l'enquête du coronér".

D'autre part, même si l'escouade des Homicides ne néglige rien afin de pouvoir procéder à conviction.

Encore aucune poursuite

QUEBEC — Le procureur général a dit à l'Assemblée législative, hier, qu'aucune poursuite n'a encore été instituée dans l'affaire Denise Therrien.

M. Wagner a exprimé, par ailleurs, qu'il considère comme un heureux précédent le fait que l'enquête du coronér, qui aura lieu mardi, soit présidée par un juge.

Il répondait à des questions de M. Daniel Johnson, pendant l'étude de ses crédits. Il a dit que ce n'est qu'après l'enquête du coronér qu'on saura quelles accusations doivent être portées, s'il y a lieu d'en porter.

Le procureur général a répondu qu'il pense que c'est un heureux précédent parce que, dans des causes d'importance comme celle-ci, il est bon que celui qui préside sache parfaitement tous les détails de la loi, puisse apprécier l'admissibilité de la preuve, afin de pouvoir mieux protéger les libertés des individus qui sont devant la Cour.

M. Wagner a rappelé que c'est le juge Léon Girard, de la Cour des Sessions de la Paix, qui présidera l'enquête. Il a rappelé que le juge Roger Brassard, qui a enquéte sur les affirmations de M. Jacques Hébert concernant l'affaire Coffin, soulignait dans son jugement qu'il est bon qu'un juge siège comme coronér dans de telles circonstances, pour le meilleur intérêt de la justice.

Accueil très cavalier ménagé à M. Paul Martin, à Paris

PARIS (FC) — L'avion transportant le ministre canadien des Affaires extérieures n'a pu se déposer en face de la tour de contrôle de l'aéroport d'Orly.

Le ministre français des Affaires étrangères, M. Couve de Murville brillait par son absence. M. Paul Martin fut enfin accueilli après avoir pris l'autobus par un adjoint du département du protocole, et un assistant à la division américaine du ministère français des Affaires étrangères.

L'avion de M. Martin s'achemina vers le terminus. Il reçut ordre de la tour de contrôle de rebrousse chemin et il fit deux fois le tour de la piste avant qu'on lui permette de se garer à un demi-mille de la piste.

loigner. Lorsque M. Martin descendit de l'appareil, personne n'était au-devant de lui. Il y avait toutefois un autobus qui l'attendait et M. Martin s'installa du mieux qu'il put en compagnie de sa suite et d'un groupe de reporters qui l'accompagnaient. L'autobus le conduisit à la tour de contrôle où deux jeunes fonctionnaires l'accueillirent.

Flûte

M. Martin prit en riant l'incident et déclara qu'il ne rimait à rien de vouloir exploiter l'incident. Cependant dans la pratique, le personnel de l'ambassade et la suite du ministre canadien des Affaires étrangères bouillaient d'indignation.

Officiellement, toutefois, on s'abstint de donner libre cours à toute indignation. Cependant on n'a pu empêcher de consigner dans les journaux (Voir: Accueil page 18)

AUJOURD'HUI

Bandes illustrées	18
Bourses	10
Carnet mondain	9
Classées	16-17-18
Convocations	16
Courrier de Mamie	9
De l'image au son	8
Isidore	11
Mots croisés	18
Plume et Plumeau	9
Polichinelle	2
Radio - TV - Cinéma	8
Sports en pantalons	15

DÉCÈS

Crête,	M. Jean
Drien,	M. Leo
Lemire,	M. Henri
St-Yves,	M. Armand

(Voir: Nécrologie page 18)

Le Sourire du Petit Déjeuner

Un diplomate est un homme capable de convaincre sa femme qu'un manteau de fourrure la fait paraître trop grosse.

Gracieuseté

CRÈMERIE DES TROIS-RIVIÈRES

FR 4-6268 LE 1-896

Le service qui ne fait pas attendre

Seul, le Québec n'a pas approuvé la formule F-F

OTTAWA (PC) — Seule la province de Québec n'a pas encore adopté la formule Fulton-Favreau prévoyant la modification de la constitution canadienne et M. Howard Grafftey (PC - Brôme - Missisquoi) a demandé, mercredi, au

ministère de la Justice si M. Jean Lesage lui avait signifié à quelle date il entend présenter la formule à l'Assemblée législative.

M. Guy Favreau a toutefois répondu à M. Grafftey qu'il ne croyait pas "que les conversations qu'un ministre de la couronne peut avoir avec un premier ministre provincial puissent faire l'objet de questions aux Communautés."

M. Grafftey a posé la même question au premier ministre Pearson qui a répondu que c'était là une "question qui relève du gouvernement provincial."

Le Manitoba a adopté la formule, mardi, et, maintenant, seul le Québec ne l'a pas encore fait.

Il semble que M. Lesage veuille attendre que l'Assemblée législative ait terminé son travail relatif au Conseil législatif avant de s'attaquer à l'étude de la formule F-F.

c'est un secret de Polichinelle

À la suite d'une remarque que Polichinelle faisait, il y a quelques mois, au sujet de la vitesse maximum permise sur la route No 2, aux environs de Baie-Jolie, certains contribuables de différentes municipalités environnantes ont envoyé, dernièrement, des statistiques convaincantes au gouvernement concernant le nombre d'accidents qui étaient survenus à cet endroit. La vitesse permise était de 60 milles à l'heure. Les contribuables ont alors demandé de faire baisser cette limite à 30 milles à l'heure. Le ministère de la Voirie, par l'intermédiaire du gouvernement, s'est empressé de remédier à la situation en changeant la vitesse maximum à 45 milles à l'heure. Espérons que cette amélioration pourra faire diminuer le nombre d'accidents désastreux qui surviennent sur la route No 2. Polichinelle adresse également ses félicitations au ministère et au gouvernement pour le geste qu'il vient de poser.

— o o o —

Pour faire mentir la rumeur persistante, mais fautive, à l'effet que les étudiants de l'Institut de Papeterie de Trois-Rivières aient de la difficulté à se trouver un emploi, Polichinelle remarque que déjà 27 élèves sont placés parmi les 35 finissants de cette année. Ceci, grâce au travail de M. Gaston Francoeur, directeur de l'Institut, et à M. François St-Arnaud, surintendant du moulin de l'Institut. Comme à tous les ans, nous a affirmé M. Francoeur, tous les finissants seront placés d'ici la fin de mai. "On dirait que plus il y a de finissants, nous a confié M. Francoeur, plus c'est facile de les faire embaucher."

— o o o —

Un jeune Trifluvien, Guy Désilets, fils de Rémi Désilets, bien connu dans le milieu du curling régional,

Confection d'une rue et remplissage d'un fossé réclamés

TROIS-RIVIERES-OUEST — À sa séance régulière, le conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest a reçu une requête des résidents propriétaires des rues Frontenac et Louis Riel, du secteur Val-Mauricie demandant la confection d'une rue et le remplissage d'un fossé.

Ces deux rues ne débouchent pas, disait le contenu de la requête, et nous croyons qu'il y aurait avantage et économie pour la ville de Trois-Rivières-Ouest d'y faire la liaison.

La majorité des enfants du secteur Val-Mauricie et des quadres empruntent l'une ou l'autre rue pour se rendre à l'école, mais par contre d'autres enfants empruntent des terrains privés comme raccourci. De par la loi, les propriétaires concernés sont responsables des accidents qui peuvent survenir.

Avec la confection de cette rue, les enfants pourront voyager à pied ou à bicyclette en empruntant la rue Frontenac et la rue projetée pour arriver, par la suite, à la barrière de la cour de l'école Notre-Dame-du-Rosaire. Ainsi, les enfants seront en sécurité et n'auront pas à passer sur la route No 2, qualifiée, "la route de la mort".

Le conseil a donc décidé à la suite de cette requête de remettre le cas entre les mains de l'ingénieur Roger Houde pour qu'il puisse étudier la possibilité de remédier à la situation le plus tôt possible.

SPECIALS SUR NOS PEINTURES

FINIS FRAIS \$495 le gallon
\$1.65 la pinte

Blue DIAMOND \$595 le gallon
\$1.95 la pinte

CILTONE \$2.75 de rabais sur le gallon
80c de rabais sur la pinte

MAURICE BERNIER
1606, Notre-Dame 455, 4e Rue Trois-Rivières
FR 5-1234 LE 6-4622

Nous vous proposons quelques **CADEAUX**

POUR LA REINE DE VOTRE FOYER...

DISQUES de toutes sortes

- FLEURS ARTIFICIELLES
- VERRERIE • VOLUMES
- VERRE TAILLÉ
- CADRANS de voyage et autres
- ARTICLES DE BUREAU
- VAISSELLE • Etc.

Offrez à votre maman ce petit rien qui lui prouvera que vous l'aimez toujours.

BEAU CHOIX DE CARTE DE SOUHAITS

Librairie MORIN inc.
397, BOUL. STE-MADELEINE CAP-DE-LA-MADELEINE
TEL. 8-4841

A l'occasion de la FETE DES MERES



Maman pourra choisir entre un merveilleux buffet froid ou un savoureux repas chaud.

Pour réservations.

Signalez:

FR 5-4921

Castel des Prés

5800, Boul. Royal — Trois-Rivières-Ouest

Permis complet de la Régie des Alcools.

La direction désire vous informer qu'elle met à votre disposition 5 salles de réception dont la plus grande peut accommoder 250 personnes.

De jolies **Fleurs**

pour **Maman**

DIMANCHE LE 9 MAI !

Maman c'est toi la plus belle du monde... !

Et pour mieux te le dire... je le fais avec ces jolies fleurs !



Fleuriste

La Violette Enr.

1400, rue ROYALE TROIS-RIVIERES

FR. 6-2509



Pour vivre agréablement dans un décor plus invitant l'artisanat à son meilleur chez AIME BRETON & FILS



DES COLONS CANADIENS ONT CREE UN STYLE DE MEUBLE A L'ALLURE TOUJOURS JEUNE
VILAS VEUT PERPETUER LA TRADITION "COLONIAL"

ET BRETON VOUS EN OFFRE LE MEILLEUR CHOIX

VENEZ VISITER NOTRE BOUTIQUE "COLONIAL"

A MEILLEURS PRIX

BRETON

OFFRE MEILLEURS CHOIX

LA COLLECTION DU COMTE DE CHAMBLY

On associe le nom de Vilas à celui du comté de Brome depuis la formation de ce comté en 1855, lorsque le Conseil de comté d'alors, dont Aaron Vilas faisait partie, revisa la division des Cantons de l'Est.

Les années qui précédèrent et suivirent la formation du comté de Brome mirent nos pionniers en valeur. A cette époque, les mains de l'homme, aidées de quelques outils à peine, réussissaient quand même à aménager un foyer pour lui et sa famille.

L'une des pièces les plus typiques de l'ameublement colonial d'autrefois était le coffre. Dans ce coffre, nos premiers colons conservaient leurs

modestes biens. Cependant, à mesure qu'ils s'enrichissaient leurs biens augmentaient et le coffre dut s'agrandir lui aussi. On ajouta d'abord un tiroir à la base du coffre, et le couvercle, qui n'était pas rattaché au coffre, fut relié à l'aide de charnières. Mais à mesure que le coffre s'élevait, le couvercle était de plus en plus malcommode à ouvrir et à refermer. On remplaça alors toute la partie supérieure par des tiroirs. C'est ainsi que le coffre de nos pionniers s'est modernisé pour ressembler de plus en plus à la commode d'aujourd'hui.

Et, peu à peu, des dessins à l'encre de l'élégance et de la beauté devaient remplacer les lignes rudimentaires des ameublements de la première heure. Ces dessins élégants ont inspiré la collection Vilas du comté de Brome d'aujourd'hui.

AIME BRETON & FILS
MEUBLES

313, rue Loranger

(Coin St-Maurice, près du Sanctuaire N.-D.)

FR. 4-6074

Tragédie sur les terrains de la Wayagamack

Quatre peintres asphyxiés dans un réservoir

Une des victimes était morte au moment de leur découverte

par Jacques DALLAIRE

M. Henri Lemire, 24 ans, 3395 rue De Courval, Trois-Rivières, a connu une fin tragique, hier midi, vers 12h15, alors qu'il s'affairait à peindre l'intérieur d'un immense réservoir à la division Wayagamack de la Consolidated Paper Corporation. Le malheureux était descendu à l'intérieur du réservoir d'une capacité de 100.000 gallons d'eau, en compagnie de trois autres hommes pour y recouvrir l'intérieur de peinture.

C'est un employé de la Wayagamack, traversant la passerelle sise au-dessus du réservoir, qui a aperçu les quatre peintres qui reposaient inanimés au fond du réservoir. Les trois compagnons de M. Lemire sont MM. Paul-Emile Couture, 697 rue Gervais à Trois-Rivières, son frère André, 950 Pere Frédéric et René Bergeron de Warwick.

Selon la première version de la tragédie, la victime aurait succombé à l'asphyxie, provoquée par la forte odeur émanant de la peinture appliquée au pistolet.

Aussitôt la tragédie découverte, on se précipita pour retirer au plus tôt les quatre hommes de leur position précaire, mais il était déjà trop tard pour M. Lemire, qui avait succombé. On procéda à la respiration artificielle pendant plusieurs minutes, mais en vain pour ce dernier.

On éprouva également beaucoup de difficultés à remonter les quatre peintres. Les employés de la Wayagamack durent se servir de câbles pour les rescaper un à un.

M. Paul-Emile Couture fut le premier à être retiré du réservoir. Les ambulanciers de la Maison J.D. Garneau lui administrèrent de l'oxygène pendant qu'on s'occupait à sauver M. Lemire ensuite. On fit de même pour les deux autres.

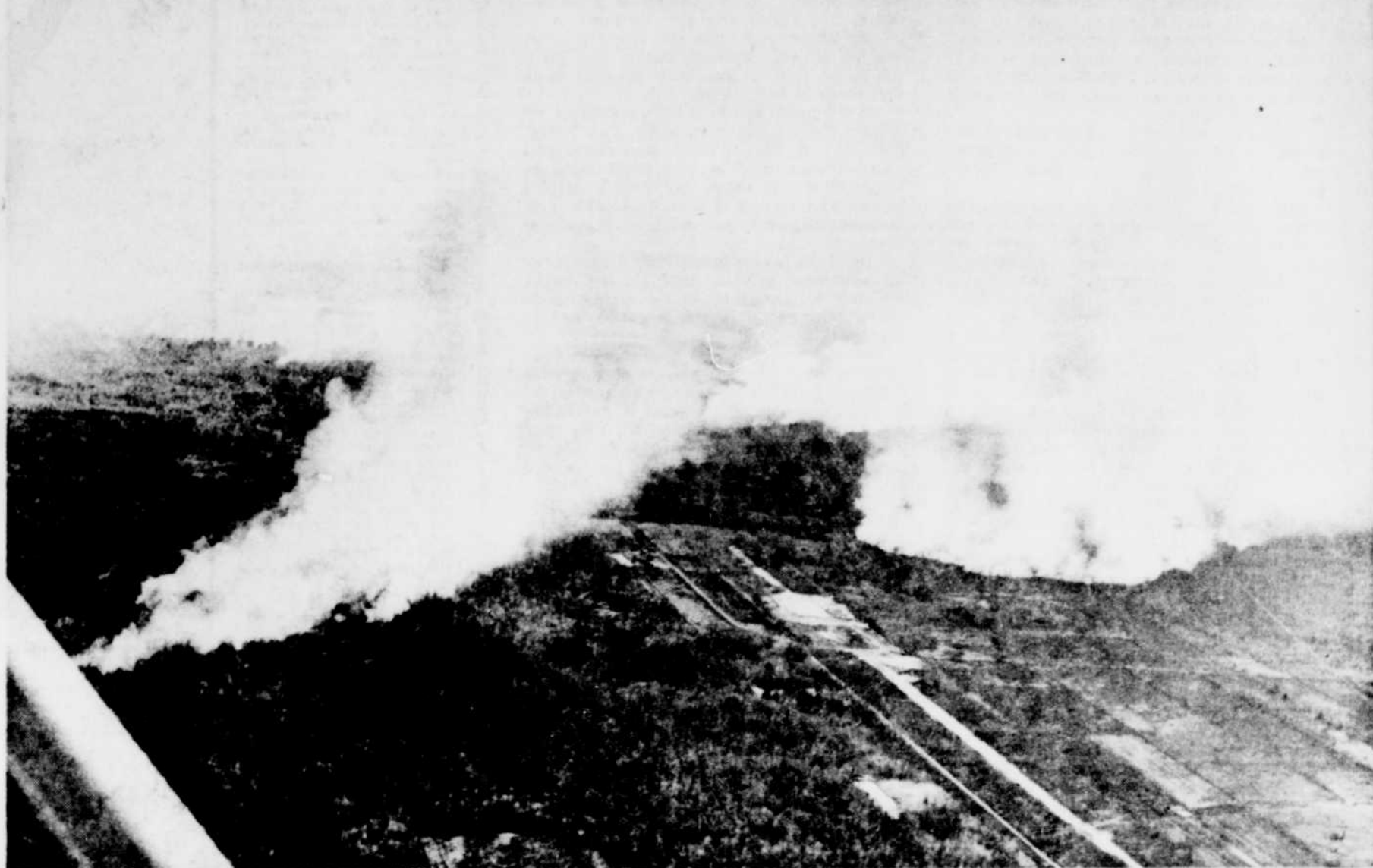
Les opérations de secours étaient si difficiles, nous confia-

Les docteurs Richard Jacob, Bernard Gagnon et André Marchand traitèrent les blessés tandis qu'ils ne purent que constater la mort de M. Lemire.

MM. André Couture et René Bergeron reposaient, hier soir, dans un état satisfaisant. Quant à M. Paul-Emile Couture, son cas était considéré comme assez grave. Il souffrait de lésions corporelles en plus de troubles respiratoires sérieux.

Le détective Julien Lacroix, de la Sûreté municipale du Cap-de-la-Madeleine, poursuit son travail.

L'ouverture de l'enquête du coroner menée par le Dr Laurent Caron, de Louiseville, en l'absence du coroner du district, le Dr Jean-Luc Bellemare, a eu lieu à la morgue J.D. Garneau, de la cité madelinnoise, en fin d'après-midi hier. M. Arthur Lemire a alors procédé à l'identification de son fils Henri.



DE NOMBREUX FEUX DE BROUSSE font rage, depuis quelques jours, dans les limites nord de Pointe-du-Lac et de St-Etienne-des-Grès et également au sud de

St-Thomas-de-Caxton. Il semble bien que seule la pluie pourra enrayer la marche des flammes. Cette photo donne une excellente idée de l'ampleur des incendies.

A Pointe-du-Lac, St-Etienne-des-Grès et St-Thomas-de-Caxton

Seule la pluie éteindra les feux de brousse

Par Michael BURMAN

De nombreux feux de brousse se continuent à faire rage, hier soir, dans les limites nord de Pointe-du-Lac et de St-Etienne-des-Grès, au sud de St-Thomas-de-Caxton, mais plus précisément à la Pointe-aux-Lièvres.

Une dizaine de foyers d'incendies plus ou moins vastes, consumant cette richesse naturelle qu'est la forêt. Dans la plupart des endroits, le feu consume des terrains marécageux, soit dans le sud et dans l'est de la région en flammes. Du côté nord et du côté ouest, des érablières et des conifères sont la proie des flammes.

Le feu, qui s'était calmé pendant la nuit, a repris de plus belle, hier matin. Il trouvait un terrain plus sec et plus sablonneux pour prendre de l'ampleur. C'est vers les 10 heures, hier matin, que les pompiers volontaires de Pointe-du-Lac ont été demandés à nouveau.

Direction et danger

Au lieu de se diriger vers le sud-est, comme avant-hier, l'élément destructeur a suivi le gré du vent et fait route vers le nord-ouest. Il a rasé quelques vieilles cabanes, quelques abandonnées, mais sans causer de pertes matérielles considérables, si ce n'est la forêt elle-même.

Par contre, le vent faisait craquer pour trois chalets d'éte et une maison, à Pointe-aux-Lièvres. Les flammes couraient encore à une assez bonne distance, hier soir, mais si le vent demeurait dans la même direction et si le feu continuait à s'alimenter, il pourrait y avoir du danger pour les habitations.

Aucun village n'a à craindre, pour l'instant, une conflagration. Les flammes sont éloignées et de vastes champs de labours peuvent permettre à des volontaires de couper les flammes à temps, si jamais elles s'approchaient des maisons. Le seul risque serait que

Mesures de sécurité

Pour l'instant, on n'a vu qu'un hélicoptère mécanique dans la brousse. Il s'agit d'un petit hélicoptère. Seul, il ne pouvait que difficilement accomplir un bon travail. Cependant, il peut toujours empêcher des dégâts plus considérables dans un certain secteur.

L'union fait la force

Jusqu'à date, tous les efforts individuels furent presque vains pour enrayer la marche du sinistre. Selon M. Adrien Guay, zélati de l'Association de Protection des Forêts du St-Maurice, il faudrait que les municipalités s'unissent et forment en quelque sorte une chaîne d'assurance

commune pour utiliser de plus grands moyens pour combattre les flammes.

Depuis le début de l'incendie, les municipalités ont semblé se jeter la pierre en ne donnant pas de secours efficaces. Pourquoi ne se liguent-elles pas?

Des avions-citerne peuvent être utilisés au prix de quelque \$125 l'heure. Cependant, la Mauricie n'est pas équipée. Elle doit en faire venir de Québec. Un seul avion-citerne ne peut prendre trois heures pour accomplir une seule mission. En cas de danger imminent, ce serait peut-être une issue, à condition que les municipalités s'unissent pour défrayer le coût à part égale.

Un automobiliste semoncé

"Les agents de police ont un rôle ingrat à remplir"

"Les agents de police ont déjà une tâche suffisamment ingrate à remplir sans qu'on tente de leur faire un mauvais parti parce qu'ils font leur devoir. S'il y avait eu des blessures plus graves, j'aurais été dans l'obligation de vous imposer une peine d'emprisonnement".

Telle est la remontrance faite, mercredi, par son Honneur le juge Léon Girard, de la Cour des Sessions de la Paix à l'endroit de Jean-Paul Boivin, de St-Didace, accusé de fautes affaiblies au volant et de voies de fait sur la per-

sonne d'un policier à la suite de son arrestation.

L'accusé a été condamné à \$50 d'amende et les frais ou à un mois d'emprisonnement, en plus d'une interdiction de conduite sur les routes principales du Canada, durant une période de trois mois. Sur le second chef, à savoir, l'accusation de voies de fait, il s'est vu infliger une autre amende de \$50 et les frais ou à défaut, un mois supplémentaire. De plus, il a dû signer un engagement pour garder la paix au cours des prochains six mois.

M. Marcel Panneton rencontre le maire pour dissiper les équivoques

La bibliothèque régionale reste dans le Centre Culturel

par Pierre L.-Desautels

La rumeur a couru, ces jours derniers, que le Service des Bibliothèques de la Mauricie

songerait à laisser tomber la Bibliothèque municipale de Trois-Rivières où elle loge actuellement pour s'installer ailleurs, voire même en dehors des limites de notre ville. Interrogé hier après-midi, M. Marcel Panneton, régisseur du Service des Bibliothèques régionales nous a répondu que la rumeur n'avait pas été le problème.

"Nous avons vu, il y a quelques jours, de source autorisée que le Centre Culturel de Trois-Rivières ne serait peut-être pas en mesure de recevoir la bibliothèque régionale. Il a donc fallu que les directeurs du Service des Bibliothèques régionales se placent dans le concret. Si le Centre Culturel ne pouvait pas nous loger, il ne fallait pas briser les possibilités culturelles que nous réserve l'avenir avec la venue de la sidérurgie à Bécancour".

Le problème

Une partie du problème se situait dans l'espace que l'on réserverait au Service régional dans le Centre Culturel. Ce Service nécessiterait pour évoluer normalement, quelque 23.000 pieds carrés. On offrait 17.000 pieds carrés. A la suite des discussions d'hier matin, le Service pourra occuper 21.000 pieds. Le service consent à un sacrifice pour rester dans le Centre Culturel, elle sacrifiera le garage de son bibliothécaire. Mais nous sommes prêts à admettre que le garage coûte cher pour l'utilisation qu'on voulait en faire. Les autorités nous ont promis, ce matin, de loger le bibliothécaire ailleurs.

Notre accord, nous ne le cachons pas sur une réalité pratique. Dans environ trois ans, selon nos projets, le bibliothécaire sera de moins en moins. Nous songeons des maintenant à le convertir pour un autre service régional qui va se développer: salle d'exposition, projection de films, possibilité de théâtre ambulant. Si le Service des bibliothèques de la Mauricie quittait le Centre Culturel, d'autres éléments importants de culture partiraient avec lui. Il faut voir jusqu'à ce serait désastreux pour Trois-Rivières.

"Dans tout cela, il ne faut pas penser en fonction du Centre Culturel, des bibliothèques municipale et régionale ou de tout autre organisme qui entrera dans le Centre Culturel, mais en fonction de l'intérêt culturel de la région". M. Panneton ajoutait qu'il nous accablait cette entrevue comme régisseur du Service régional, pour tenter de faire compren-

dre son importance dans le Centre Culturel et le rayonnement qu'il doit avoir sur toute la région.

A la Société d'Histoire Régionale

L'hon. Laporte prendra la parole au banquet de clôture

L'honorable Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales et des Affaires culturelles dans le cabinet provincial, sera le conférencier invité, dimanche prochain, à 6 h 30, à l'hôtel St-Maurice au banquet de clôture de la Société



L'hon. Pierre Laporte d'Histoire Régionale de la Mauricie.

La Société d'Histoire tiendra aujourd'hui, samedi et dimanche, trois journées d'étude au grand salon du Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières. Ce soir, à 8 h 30, au Séminaire, il y aura le mot de

bienvenue du président de la Société, M. Hervé Biron. On procédera également au lancement du volume contenant les travaux présentés l'an dernier au cours des journées d'étude de la Société. Trois conférenciers prendront la parole. Le premier sera M. Jacques La Courrière qui traitera d'un Trois-Rivières Pittoresque, le deuxième M. Pierre Beaumier parlera de la Seigneurie de Lanudière et enfin M. Pierre Brûlé parlera de la ville de La Tuque et son histoire.

Samedi au même endroit, à 2 h 30, M. Pierre Robitaille donnera une monographie de la paroisse de St-Timothée. Par la suite, M. René Milot parlera de la greve de Louiseville. M. Pierre Ayotte parlera pour sa part de P.A. Ayotte et la vie politique et intellectuelle de son époque. Pierre Beaumier parlera de Nicolas Montour. Normand Biron élaborera l'histoire du presbytère de Batiscan. M. L.P. Landry parlera de la famille Jéneau et le R. F. Dominique Campagna exposera sa bibliothèque genealogique.

Dans la soirée, à 8 heures, il y aura conférence par le R. P. Germain Lesage, O.M.I., sur les 200 ans de la ville de Louiseville. (Voir: L'hon., page 18)

L'apport de la Régionale à la municipale

Nous avons demandé à M. Panneton quelles seraient les conséquences du départ du Service régional pour la bibliothèque municipale. Il nous a fait dire: "Le parle au nom de (Voir: Bibliothèque page 18)

Diminution du nombre de sans-travail

Le nombre de sans-travail inscrits au bureau local du Service national de placement est d'un peu plus de 10 pour cent plus bas que l'an passé à pareille date.

En effet, 4414 personnes (3.789 hommes et 615 femmes) étaient inscrites à la fin d'avril 1965, comparativement à 5.063 personnes (4.384 hommes et 709 femmes) le 1er mai 1964. 664 personnes ont trouvé de l'emploi par l'entremise du Service national de placement durant le mois d'avril 1965.

**COIFFEUR
D'EXPERIENCE
DEMANDE**

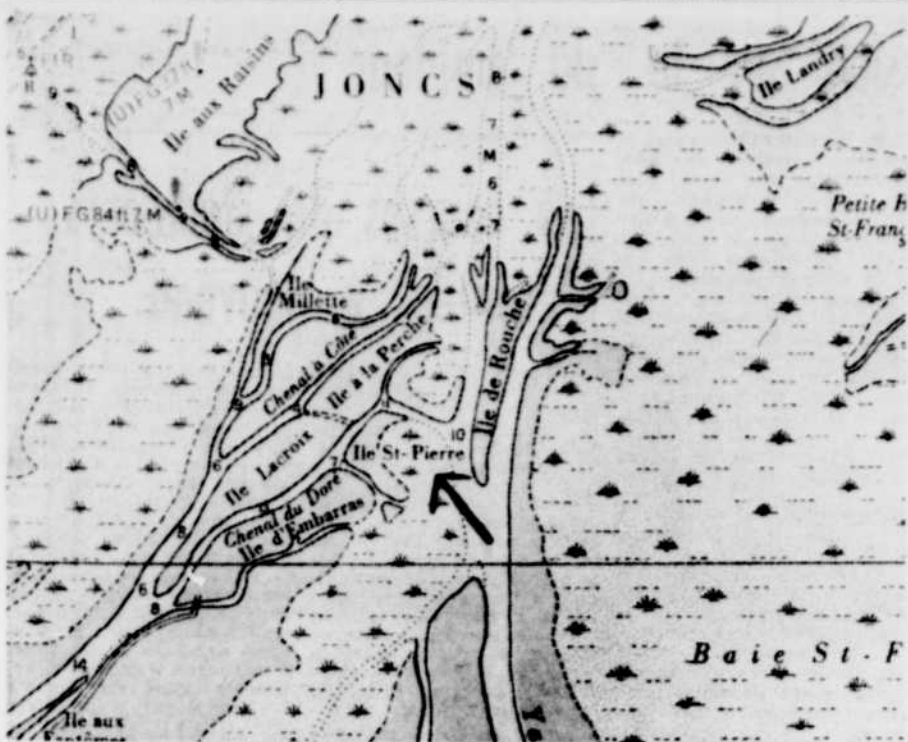
Ecrire à :
Casier postal : 121
Cap-de-la-Madeleine.



(Photo Roland Lemire)

L'EXODE COMMENCE à l'hôtel de ville. — Le service des permis de construction n'a pas échappé, cette année, au traditionnel démenagement du début de mai. La raison est d'importance: l'hôtel de ville sera démolit. Ce service est le premier à quitter l'hôtel de ville... pour cause de reconstruction. Le démenage-

ment a été effectué, hier. Le service logera maintenant, et pour deux ans, dans des locaux qu'on a spécialement aménagés au Collège. Les autorités municipales ont pensé regrouper le service de la construction et le département du génie en un seul lieu.



L'ÎLE ST-PIERRE, l'une des centaines d'îles de Sorel, sera aménagée en terrain de camping et de pique-nique, par le gouvernement provincial. On la voit sur cette carte, non loin de l'embouchure de la rivière Yamaska, d'un côté, et de l'autre elle est entourée par l'île à la Perche, l'île Lacroix et l'île d'Embaras (île

des Beauchemin), que longe le Chenal du Doré. Un pont est déjà construit entre l'île aux Fantômes et l'île d'Embaras, et un autre pont sera construit entre l'île d'Embaras et l'île St-Pierre. Cette dernière île a une superficie d'environ deux millions de pieds carrés.

L'île St-Pierre aménagée en terrain de camping

SOREL (L.B.) — La région de Sorel sera bientôt dotée d'un magnifique terrain de camping et de pique-nique. La nouvelle a été annoncée cette semaine par le bureau soralais de l'honorable Gérard Cournoyer, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

En effet, le gouvernement provincial aménagera ce terrain de camping sur l'île St-Pierre, dans les îles de Sorel. Il s'agit d'une île déserte, située à l'est de l'île d'Embaras, mieux connue sous le nom d'île des Beauchemin. L'île St-Pierre, d'une superficie d'environ deux millions de pieds carrés, appartient à la famille Beauchemin. Elle sera achetée par le gouvernement provincial qui administrera lui-même le terrain de camping et de pique-nique.

Le ministre Gérard Cournoyer a visité cette île, lundi dernier, en compagnie du sous-ministre du Tourisme, le Dr Arthur Labrie et du directeur provincial des terrains de camping, M. Georges Côté. Ces derniers ont souligné qu'il s'agit là d'un endroit idéal pour l'aménagement d'un terrain de camping.

Par ailleurs, M. Cournoyer a précisé que les travaux d'a-

Baie Lavallière

Le ministre Cournoyer, en compagnie de MM. Labrie et Côté, du ministère du Tourisme, de même que MM. Jean Jacques Poirier et Hyacinthe Latraverse, respectivement président et directeur du Club Beagle de Sorel, a ensuite visité la Baie Lavallière et la Baie St-François se trouvant à l'embouchure de la rivière St-François.

Le ministre Cournoyer et ses collaborateurs, dans le but d'étudier le problème du niveau de l'eau à ces endroits,

Recommandation d'un tribunal d'arbitrage

Des hausses de salaire aux débardeurs de Sorel

OTTAWA (PC) — Un tribunal d'arbitrage composé de 29 membres a recommandé des hausses de salaire se totalisant à 39 cents l'heure pour quelque 150 débardeurs de la région de Sorel.

Cette hausse serait répartie sur une période de quatre ans allant du 1er janvier 1964 au 1er décembre 1967.

Le rapport de la commission publié mardi par le ministère fédéral du Travail contient aussi d'autres recommandations en vue de régler la dispute entre le Syndicat national et catholique des débardeurs de Sorel Inc., et la North American Elevators Limited.

Le syndicat réclamait une hausse de 29 cents répartie sur une période de trois ans commençant le 1er janvier '64. La compagnie était prête à consentir une augmentation de 24 cents pour une convention de trois ans.

Le tribunal présidé par le juge Jules Poisson de Montréal a recommandé une hausse de cinq cents l'heure de la part de la compagnie à la caisse d'économie. Il a aussi suggéré par une décision partagée une paie de vacances de cinq pour cent pour les débardeurs employés par la compagnie durant au moins cinq saisons de navigation.

Objectif de \$3,000 pour les Guides

TRACY (L.B.) — Le projet de fondation d'une nouvelle Caisse populaire dans la ville de Tracy est sur le point de se concrétiser. Lors d'une assemblée préparatoire tenue ces jours derniers, et qui groupait un grand nombre de citoyens, un président provisoire fut choisi en la personne de M. Georges L. Bourque.

MM. Pilon et Meunier de la Caisse populaire régionale de St-Hyacinthe ainsi que M. Emile Bernard, président de la Caisse de St-Joseph-Tracy et plusieurs directeurs avaient répondu à l'invitation des promoteurs du mouvement.

M. Pilon donna les grandes lignes à suivre pour mener à bonne fin la fondation de cette caisse. En plus de l'élection du président, l'assemblée choisit un secrétaire du conseil provisoire de la future caisse. Il s'agit de M. Real Coutu. Les propositions à cet effet ont été faites et approuvées successivement par MM. J.-P. Noël, P. E. Joly, A. Seguin et A. Gauthier.

M. Emile Bernard a souligné la nécessité d'une coopération complète de la part de tous et de chacun et de toute association canadienne-française à caractère coopératif pour la réussite de la fondation d'une nouvelle caisse, et par le fait même au point de vue éducatif et financier, une amélioration de tous les participants.

La Régionale approuve les recommandations du comité consultatif

Le mémoire est soumis au ministère

NICOLET (J.L.C.) — Les sept commissaires formant la direction de la commission scolaire régionale Provencher ont approuvé sans aucune modification les 13 recommandations du comité consultatif. La semaine précédente, le président du comité de planification scolaire, M. Lucien Shomer, était venu remettre aux commissaires les conclusions de 29 semaines de travail.

Mercredi, une à une, les treize résolutions du comité ont été étudiées puis approuvées. La plus retentissante concerne l'établissement des pôles d'attraction scolaire où l'on s'apprête à investir dix millions de dollars. La commission scolaire régionale, sur voix divisées a approuvé et endossé les recommandations du comité, à savoir un pôle à Nicolet, le principal et un pôle à Ste-Sophie.

Trois recommandations

Devant une assistance plus imposante qu'à l'accoutumée, dont une partie originait de Gentilly, les membres de la ré-

gionale ont approuvé les trois premières recommandations après discussion et des échanges de points de vue avec les auditeurs. Ces trois premières résolutions concernent la formation des secteurs, le site de Nicolet et le site de Ste-Sophie de Lévis.

Sur la première après que le président eut formulé la procédure à suivre, le commissaire Yves Parent a proposé d'exclure de la zone d'analyse I (groupant Deschambault, Parisville, Forterville et Ste-Françoise) les deux dernières commissions scolaires mentionnées parce qu'elles n'avaient pas encore adhéré à la régionale. Au second tour, appuyant cette proposition, elle a été rejetée. A la suite le commissaire Robert Bibeault a proposé d'annuler telle quelle, sans modification, la première recommandation qui précise: "que les zones d'analyse soient ainsi réparties qu'elles forment deux secteurs."

Toutefois, considérant que le territoire de la régionale Provencher sera le site d'un complexe sidérurgique, le comité consultatif prévoit la possi-

lité d'établir d'autres secteurs lorsque les besoins de la population l'exigeront. Cette recommandation a été secondée par le commissaire Jean-Louis Provencher.

Après discussion entre les commissaires, elle a été approuvée par six voix en faveur, contre une, celle du Dr Parent.

La deuxième recommandation, précisant l'établissement d'un centre de population scolaire devant desservir 3,617 élèves à Nicolet a été approuvée unanimement par les commissaires, sur une proposition du commissaire Gérard Leblanc, secondé par le Dr Parent.

Centre géographique

La troisième recommandation présentée par le comité consultatif a fait l'objet d'une attention particulière des commissaires. Elle a été finalement approuvée, sans qu'un vote en soit changé mais a donné lieu à un vote serré sur un amendement apporté par le Dr Parent. C'est sur cette recommandation d'ailleurs que l'auditeur assistant à la réunion a le plus échangé avec les commissaires.

Le Dr Yves Parent a proposé en amendement que malgré que la régionale a tenu compte de deux commissions scolaires locales qui n'avaient pas encore adhéré, le deuxième pôle soit installé au centre géographique des zones d'analyse qui le forment, soit les secteurs G, H, I, groupant 13 commissions scolaires, à condition que les services publics offerts soient l'équivalent de ceux de Ste-Sophie de Lévis.

Cet amendement à la recommandation n'avait tout d'abord proposé d'adopter intégralement, M. Robert Bibeault, a fait l'objet d'une discussion minutieuse.

Selon l'idée du Dr Parent, il était prévisible que le centre géographique se fixe au tour de la municipalité de Ste-Marie, possiblement autour du lac Rose. Cet amendement a été secondé par M. Maurice Lavallée. Le commissaire Bibeault, à l'appui de sa position principale, a précisé

que ce centre à Ste-Sophie représentait le choix du comité consultatif, à son dire, judicieux et qu'en plus, avec le développement de Becancour et la région, Ste-Sophie ne comportait pas de services municipaux.

Une intervention est alors ve-

Vous voulez un produit de qualité fabriqué au Québec...



pour les gens du Québec, par une distillerie

VÉRITABLEMENT CANADIENNE-FRANÇAISE

GROS GIN MARCHAND

* Pour ces raisons notre produit n'est pas disponible en dehors du Québec.

LES DISTILLERIES MARCHAND LIMITÉE
Distillé et embouteillé dans la province de Québec, Canada.



Si vous êtes fatigué de gesticuler ou de vous quereller avec



vos conjoint pour décider qui conduira le tacot familial



pourquoi n'en auriez-vous pas deux



(véhicules, bien sûr!)?



Vous avez des problèmes d'argent? Mais faites donc ce que font les hommes d'affaires prospères.



Prévaliez-vous du crédit préférentiel Traders.



Pas de chinoiserie! Pas de paperasserie! Vous n'attendrez pas inutilement.



Vous achèterez votre voiture et la ferez financer chez votre marchand.

Le coût de ce plan est modique. Vous en aurez la preuve.



—avec un grand P!

Faites une comparaison des frais.

Vous constaterez

que



vous achèterez

vos

vous

vous

vous

vous

vous

vous

le crédit préférentiel Traders est moins cher. Adressez-vous à votre marchand



Traders de confiance...

qui arbore cet emblème:



TRADERS

FINANCE CORPORATION LIMITED

Elle siègera à Shawinigan

Création d'une Cour municipale pour la ville de Shawinigan-Sud

SHAWINIGAN-SUD — Les citoyens de la ville de Shawinigan-Sud qui ont élu leur conseil municipal ont adopté un règlement créant une Cour municipale. Les membres du conseil de ville ont adopté un règlement créant une telle cour pour la ville lors de leur dernière réunion publique. Le règlement a été adopté sur une proposition de l'échevin Henri Leclair, secondé par l'échevin Georges Lacombe.

Le premier citoyen de la ville a déclaré qu'il s'agit là d'un acte important dans l'évolution de la ville et dans la bonne marche et l'administration de la justice.

Le règlement adopté par les membres du conseil soumet le territoire de la ville de Shawinigan-Sud à la juridiction de la Cour municipale de Shawinigan. Les séances de la Cour se tiendront dans les locaux

utilisés par la cité de Shawinigan à l'hôtel de ville. Shawinigan-Sud versera la somme de \$100 annuellement comme loyer.

Quant au traitement du juge de cette future cour, il sera fixé par résolution du conseil et aucun montant n'a encore été déposé. Me Joseph Lafond, l'actuel juge de la Cour municipale de Shawinigan, remplira les mêmes fonctions pour Shawinigan-Sud.

Cette dernière municipalité fera diriger ses causes par le ou les procureurs de son choix. Le greffier de la Cour municipale de Shawinigan remplira les mêmes fonctions pour Shawinigan-Sud et il ne recevra pas d'autre traitement que celui prévu par la loi. Cependant, Shawinigan-Sud devra payer des honoraires dans les cas où, par suite de l'emprisonnement de l'accusé, du retrait ou du renvoi des plaintes, il ne peut les recouvrer contre l'accusé.

Les causes provenant de Shawinigan-Sud seront également entendues par le même juge que celles de la ville voisine. Les policiers de Shawinigan-Sud assumeront à cet effet par le juge, serviront les brefs, sommations et autres documents.

Il a été décidé d'établir que le conseil a été soumis à plusieurs questions concernant l'établissement de cette Cour municipale.

Il a été décidé d'établir que le conseil a été soumis à plusieurs questions concernant l'établissement de cette Cour municipale.

Une autre raison qui a poussé le conseil à prendre cette décision est le bon état du budget. La création de cette cour à Shawinigan-Sud n'affecte pas le budget de la ville. Il est nécessaire d'avoir une salle d'audience à Shawinigan-Sud. Le conseil étudiera la question.

Un jeune de 10 ans subit des brûlures au dos

SHAWINIGAN — Le jeune René Croteau, 10 ans, fils de M. et Mme Claude Croteau, 485, 7e Rue, Shawinigan, a dû être conduit à l'hôpital St-Thérèse de Shawinigan pour des brûlures au dos, au cours de la soirée de mercredi.

Il a été gardé sous observation mais on ne croit pas que ses brûlures soient graves.

Une autre raison qui a poussé le conseil à prendre cette décision est le bon état du budget. La création de cette cour à Shawinigan-Sud n'affecte pas le budget de la ville. Il est nécessaire d'avoir une salle d'audience à Shawinigan-Sud. Le conseil étudiera la question.



JEAN-PIERRE FERLAND, un chansonnier de grand talent, a présenté de ses œuvres, samedi soir, à la salle de l'Exposition St-Louis de Gonzague de Grand-Mère. La poésie de ses œuvres a émerveillé son auditoire. La venue de Jean-Pierre Ferland est une autre des réalisations

du Centre Culturel de Grand-Mère dont M. Fernand Briere est la présidente. Raymond Boulet, vice-président du Centre Culturel, Mme Briere et Jean-Pierre Ferland.

Avec la fondation d'une ligue de citoyens

Des contribuables veulent s'intéresser de plus en plus aux affaires municipales

GRAND-MÈRE — Une ligue de citoyens a été fondée à Grand-Mère au début de la semaine lors d'une réunion qui groupait 35 personnes environ à la salle Gervais. Au cours de l'assemblée de fondation, MM. Gérard Hamel et Paul Dodd ont expliqué en grandes lignes les raisons qui ont motivé l'assemblée et la fondation de cette ligue de citoyens.

Un comité provisoire a été formé et M. Hamel a été élu président, M. Paul Dodd, secrétaire, Ubald Baribeau, vice-président et Joseph Trahan, secrétaire financier. De plus, le comité exécutif provisoire comprend 10 directeurs.

La ligue des citoyens s'est donné un double but: premièrement, promouvoir l'activité des citoyens et les encourager à s'occuper plus directement aux intérêts de la cité et deuxièmement, insister pour que les règlements de la cité, particulièrement ceux qui traitent de la circulation et qui sont probablement adoptés lignes soient strictement appliqués et que la force constabulaire jouisse du plein pouvoir de faire respecter ces règlements.

Dans la promotion de l'activité des citoyens et leur encouragement à s'occuper plus directement aux intérêts de la ville, on inclut également le support des autorités civiles.

Le support de la force constabulaire. De plus, on projette d'assister régulièrement aux assemblées du conseil pour offrir à nos édiles des suggestions constructives.

D'ailleurs, à la séance régulière du conseil, lundi, une forte délégation de la ligue des citoyens assistera aux délibérations.

Le but principal de ce groupement est de seconder les administrateurs dans leur tâche et leur soumettre des suggestions qui intéressent le bien-être général de la ville. On espère que la ligue des citoyens groupera au moins 200 membres.

L'enlèvement des vidanges est accordé au même entrepreneur

SHAWINIGAN-SUD — M. Roland Robitaille a vu son contrat pour l'enlèvement des vidanges dans la ville de Shawinigan-Sud renouvelé. Lors de la dernière séance du conseil, une résolution a été adoptée sur proposition de l'échevin Gérard Lamothe appuyé par l'échevin Georges Lacombe.

Il s'agit d'un contrat au montant annuel de \$42,102.84 plus \$1.50 par tête pour une population dépassant 12,000 âmes. Le maire a souligné que le conseil n'a pas cru bon de demander de nouvelles soumissions puisque le renouvellement se fait au même taux que dans le passé et que M. Robitaille donne un très bon service.

De plus, certains contribuables présents ont déclaré que M. Robitaille a investi une forte somme dans la construction du chemin menant au dépôt. Sur cette question d'investissement, le maire a déclaré que l'achat des camions représente une forte somme qu'il serait inutile de faire doubler à un autre citoyen.

Le maire et le secrétaire-trésorier ont été autorisés par le conseil à signer un contrat avec la Compagnie d'Assurance Laurentienne. Il s'agit de l'assurance-groupe pour les employés municipaux. Plusieurs soumissions ont été reçues à cet effet et elles ont été étudiées par le conseil et les différents syndicats.

Une résolution de félicitation sera adressée à M. Maurice Laurendeau, ancien échevin, pour son élection à la présidence de la Fédération nationale des clubs de camping et de caravaning.

Une autre résolution a été adoptée pour remercier M. Gaston Meunier, ingénieur divisionnaire pour le ministère de la Voirie pour la diligence apportée à la réparation de la 12e Avenue. L'échevin Georges Lacombe a souligné que dans le passé, M. Meunier a beaucoup fait pour la ville.

Les trois évaluateurs qui prépareront le prochain rôle d'évaluation de la ville ont été nommés lors de la dernière séance publique du conseil. Il s'agit de M. Albert Laporte, Liguori Gélinas et François Landry.

Avant le début de la dernière séance du conseil, MM. Harold Friendly et Joseph Boucher, deux employés de la Du Pont of Canada et citoyens de Shawinigan-Sud, ont été invités à signer le livre d'Or municipal.

Augmentation de \$1,200 pour le maire et \$360 pour les échevins

Les membres du conseil réclament une hausse de leur traitement annuel

SHAWINIGAN-SUD — Les membres du conseil municipal de la ville de Shawinigan-Sud ont voté une augmentation de leur traitement annuel. Un règlement amendant l'ancien règlement a été adopté sur une

proposition de l'échevin Georges Lacombe appuyé par l'échevin Gérard Lamothe. Les électeurs propriétaires de cette municipalité auront l'occasion de se prononcer sur ce règlement lors de l'assemblée des électeurs, mardi, le 11 mai en la salle publique de l'hôtel de ville.

Le nouveau règlement accordera un traitement annuel de \$2,400 pour le maire et de \$1,200 pour les échevins. Dans le passé, le maire recevait \$1,200 et les échevins \$840. Cet ancien traitement représentait une dépense annuelle de \$6,240 tandis qu'avec le nouveau règlement, la dépense sera de \$9,600, soit une augmentation de \$3,360.

Le maire de la ville, le Dr Louis-Philippe Lacombe, a déclaré qu'il a été surpris du travail requis des membres du conseil pour l'administration de la ville. Il a poursuivi en disant que dans les autres villes de même envergure que Shawinigan-Sud, le traitement des membres du conseil est beaucoup plus élevé.

Le représentant du quartier No 3, M. Georges Lacombe, a souligné que les membres du conseil doivent se réunir plusieurs fois par semaine. De plus, lorsque les édiles municipaux doivent se rendre à Québec ou Montréal dans l'intérêt des contribuables, les échevins qui travaillent dans les usines perdent du salaire et il en est de même pour les séances du conseil.

Sur ce point, l'échevin Henri Leclair a fait remarquer que la ville n'a pas le droit de rembourser la perte de salaire subie par les échevins. Le maire a aussi souligné que l'administration d'un budget, comme celui de Shawinigan-Sud, exige beaucoup de travail. L'échevin Gérard Lamothe a ajouté qu'il faut aus-

si voir à la bonne marche du règlement d'emprunt de trois millions de dollars.

L'échevin Philippe Boulanger a émis l'opinion que d'après les témoignages reçus, les contribuables de la ville ne s'opposent pas à cette majoration.

La ligue des citoyens s'est donné un double but: premièrement, promouvoir l'activité des citoyens et les encourager à s'occuper plus directement aux intérêts de la cité et deuxièmement, insister pour que les règlements de la cité, particulièrement ceux qui traitent de la circulation et qui sont probablement adoptés lignes soient strictement appliqués et que la force constabulaire jouisse du plein pouvoir de faire respecter ces règlements.

Deux philatélistes de notre ville exposent à Exup X 1965

SHAWINIGAN — Deux membres de la Société Philatélique de La Mauricie, qui groupe des collectionneurs de timbres postaux de Shawinigan et de toute la région, prennent part à la première exposition philatélique provinciale du Québec, connue sous le nom de "EXUP X 1965", qui a été ouverte, par le lieutenant-gouverneur de la province, l'honorable Paul Comtois, hier, au Palais du Commerce, à Montréal.

Les deux collectionneurs, tous deux de Shawinigan, sont Mlle Thérèse Bellefeuille, présidente de la Société, et M. Edward Matthews, Mlle Bellefeuille expose dans des cadres des timbres neufs du Canada, des timbres perforés et imprimés O.

H.M.S. ou "G" utilisés par le gouvernement.

Les tableaux de M. Matthews comportent une très belle collection de lettres pré-philatéliques des Pays-Bas.

"EXUP X 1965", mettra ainsi en vedette les collections de timbres de nombre de philatélistes de la province car toutes les associations ont été invitées à prendre part à l'exposition. Organisée par l'Union Philatélique de Montréal, "EXUP X" présente de très belles collections de timbres, dont celle du Cardinal Spellman qui est très connue. De nombreux pays prennent également part à l'exposition par des tableaux sur la philatélie ou des collections de timbres.

La municipalité de Ste-Flore accorde un contrat de \$291,738 pour l'aqueduc

STE-FLORE — Roland Boivert Ready-Mix de Shawinigan a été choisi par le conseil municipal de Ste-Flore pour effectuer les travaux d'aqueduc projetés dans cette municipalité.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de Victoriaville et Albert Gélinas de Grand-Mère.

Les plans et devis de ce projet ont été tracés par les ingénieurs - conseils Tremblay et Héroux de Shawinigan-Sud. Ces travaux devront être exécutés dans les six mois qui suivront la signature du contrat. Il est possible que Boivert Ready-Mix puisse se mettre au travail avant le 15 juin.

Le conseil municipal de Ste-Flore a approuvé ces travaux avant de les mettre en chantier.

Après étude, le conseil municipal de Ste-Flore a choisi la firme Ready-Mix de Shawinigan pour l'aqueduc. Elle se chiffre à \$291,738.91 et ce réseau d'aqueduc sera construit en tuyau de ciment-amiante. Les soumissionnaires devaient soumettre deux prix, soit un pour un tel tuyau et un second pour du tuyau en fonte. Pour ce dernier tuyau, la soumission de Roland Boivert Ready-Mix se chiffrait à \$317,624.91.

En accordant le contrat à ce soumissionnaire, les membres du conseil ont aussi autorisé le maire, M. Georges Girard et le secrétaire-trésorier, M. Louis - Philippe Belanger, à signer le contrat. Ils devront cependant attendre les dernières approbations gouvernementales avant de poser ce geste.

Trois autres entreprises ont présenté des soumissions pour l'exécution de ces travaux. Il s'agit de la Compagnie Inspiration, Lemay Construction de



LE DEPUTE DE ST-AURICE à l'Assemblée législative, Me Jean-Guy Trepanier, a visité le chantier de construction du viaduc dans les limites de la ville de Shawinigan-Sud. Il s'est dit vivement intéressé et heureux de la marche des travaux. M. Marcel Gauthier, qui a ob-

tenu le contrat pour sa réalisation, prévoit que ce viaduc sera complété dans un mois. Lors de la visite de Me Trepanier, les ouvriers étaient à couler le tablier de cette voie élevée. A gauche Me Trepanier recevant les explications de M. Marcel Gauthier.

Les propriétaires s'opposent à la construction d'un garage

SHAWINIGAN — Les propriétaires demeurant sur la Terrasse des Rapides, à Shawinigan-Est, entendent faire opposition à la construction d'un garage public par Vincent Automobile sur un terrain situé à l'entrée de leur centre domiciliaire.

Une délégation de ces propriétaires s'est en effet présentée à la séance du conseil de ville, lundi soir dernier, avec une requête sollicitant le conseil d'amender le règlement de zonage concernant le terrain en cause afin d'empêcher ainsi Vincent Automobile de construire son garage.

Le site

Le site en cause est un vaste emplacement ayant la forme d'un quadrilatère, dont la façade donne rue Des Hêtres (route No 19) à l'entrée même de la Terrasse des Rapides, un joli centre domiciliaire com-

prenant quelque 80 maisons unifamiliales.

Ce site, d'après le plan de zonage de ce secteur est spécifié "zone C", c'est-à-dire "zone commerciale" et avait toujours été considéré jusqu'ici comme l'emplacement probable pour la construction d'un centre d'achats.

Mais voici que Vincent Automobile se portait acquiescent, il y a peu de temps, de ce terrain dans le but d'y construire un important garage public.

Les objections

Dans leur requête, les propriétaires de la Terrasse des Rapides voient plusieurs objections à l'implantation de ce garage près de leurs résidences, tant au point de vue esthétique, que sécuritaire.

Selon eux, cette "zone C" forme la façade de la Terrasse des Rapides et est la seule voie d'accès naturel à leur centre domiciliaire. Donc, l'implantation du garage ne constitue rien pour rehausser l'aspect du secteur. De plus, ils sont d'avis qu'une zone résidentielle doit d'abord offrir à ses propriétaires une grande sécurité au point de vue circulation et qu'une zone commerciale installée dans le même secteur est alors à déconseiller.

La solution proposée

C'est alors que les propriétaires de la Terrasse des Ra-

pides proposent aux membres du conseil de ville de modifier le règlement de zonage du secteur afin de faire passer cette "zone C" à la "zone D" c'est-à-dire, propre à l'aménagement d'un parc, d'un terrain de jeux ou d'une école maternelle.

Permis demandé

Lundi soir dernier, le greffier municipal, Me René Dufour a fait la première lecture d'une demande de permis spécial par Vincent Automobile pour la construction d'un garage public sur le terrain en cause. L'affichage d'un avis a été fait et selon le règlement municipal, le conseil ne peut accorder le permis avant les 30 jours de l'affichage. Ce laps de temps permet à ceux qui ont à faire valoir des objections de les présenter au conseil avec les raisons qui les motivent.

Le problème

D'après des renseignements que nous avons obtenus, le problème est assez complexe. Le conseil a d'ailleurs autorisé le greffier à consulter des experts pour un avis légal sur ce sujet. On se demande si le conseil est en droit de changer le zonage d'un terrain après qu'une demande de permis a été formulée. L'autre question est de savoir si la

construction d'un garage public est possible dans une "zone C".

C'est au conseil qu'il appartient maintenant de savoir s'il doit accorder la demande de permis à Vincent Automobile. Mais reste à savoir également quelle attitude prendra le groupe de propriétaires de la Terrasse des Rapides pour bloquer ce projet.

FIANCES ET FUTURS MARIÉS

Achetez directement de la manufacture et économisez \$20 et plus sur l'achat de vos habits tout faits ou sur mesure, chez votre tailleur BOND 517, Sene Kue, Grand Mère.

de nouveau...

ENCAISSABLES AU PAIR EN TOUT TEMPS INTERÊT ÉLEVÉ

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Le Service Coopératif Financier fondé pour venir en aide aux foyers endettés

SHAWINIGAN — Le Service Coopératif Financier du Grand Shawinigan a officiellement pris naissance samedi soir lors d'une manifestation de lancement de ce nouvel or-

ganisme ayant pour but de venir en aide aux foyers aux prises avec des problèmes financiers. A cette occasion, divers orateurs ont expliqué ce qu'est ce service, ses méthodes de travail et les résultats obtenus depuis sa mise sur pied, il y a quelques mois.

Plusieurs personnalités ont assisté à ce lancement dont le sous-ministre adjoint du ministère de la Famille et du Bien-Être Social, M. Edgar Guay. On a également remarqué la présence de Me Jean-Guy Trepanier, député de St-Maurice à l'Assemblée législative; M. Ge-

yard Dufresne, maire de la ville et des représentants de la Commission scolaire.

Actuellement 35 groupements différents se sont joints au Service Coopératif Financier et les dirigeants espèrent que ce nombre s'accroîtra considérablement dans un avenir prochain.

Lors de la soirée, M. Jean Roux, travailleur social, a donné un bref aperçu des réalisations de chacun des groupements dans leur sphère respective.

Gaston Bellemare a souligné qu'environ 70% des familles vivant dans les dettes. Il a précisé que pour plusieurs, il est impossible de contrôler l'usage du crédit.

Il a déclaré que le Service Coopératif Financier est né pour généraliser les cours qui sont donnés pour éduquer les foyers sur les finances familiales. "Il ne veut pas remplacer les autres organismes mais seulement coordonner tous les efforts" de dire l'abbé Bellemare.

L'endettement

Traitant de l'endettement de certaines personnes, M. André Laurin, du service des budgets de la CSN, a déclaré que dans la vie il y a des exploités et des exploités. "Pour faire face à ce problème, de dire M. Laurin, il faut éduquer l'homme pour qu'il s'humanise et nous y arriverons par la formation de groupements comme celui qui est lancé à Shawinigan".

Il a rappelé que lors de la grève à la Shawinigan Chemicals un service temporaire a été mis sur pied pour venir en aide aux familles aux prises avec de sérieux problèmes financiers. Des cours ont été donnés à cette fin et devant les succès obtenus, il a été décidé de les étendre.

Il a poursuivi en disant que présentement dans la province, 7 foyers sur 10 vivent constamment dans les dettes tandis que 9 sur 10 achètent à crédit. Il a donné l'exemple d'une famille de Mont-réal qui doit faire des remboursements de dettes se chiffrant à \$253 par mois.

M. Laurin a souligné que le système sur pied pour venir en aide aux foyers ayant des troubles financiers commence par faire une étude sérieuse des dettes. Le résultat de ce travail est appliqué à un budget qui ne nécessite pas de comptabilité. Il a souligné que dans la majorité des cas les gens ne savent pas tenir de budget avec comptabilité ou n'ont pas le temps de le faire.

La conférence a révélé que des ententes ont été conclues avec diverses entreprises afin de permettre aux familles de se procurer des biens nécessaires à meilleur compte. Il a donné plusieurs exemples. Il a terminé en disant: "Le problème de l'endettement en est un sociologique qui atteint toute les classes de la société".

Les cours

L'aviséur moral du Service Coopératif Financier, l'abbé

Les réalisations

M. Charles Charest, gérant et administrateur de ce nouvel organisme, a déclaré que le financement se fait grâce à la collaboration des caisses populaires du Grand Shawinigan qui mettent à sa disposition une somme d'environ \$7,000 annuellement et par le CSN qui fournit les locaux.

Il a par la suite fait savoir qu'avec seulement quelques moniteurs, il a été possible de mettre sur pied quatre séries de cours qui ont atteint environ 100 familles. De plus avec seulement quatre conférenciers, il a été possible de répondre à une trentaine de demandes de renseignements, de mandes formulées par divers groupements.

Le gérant administrateur a aussi mentionné le fait que les moniteurs actuellement formés donnent environ 150 heures de travail par semaine et cela à titre bénévole. Il espère que le nombre de personnes pouvant venir en aide aux foyers en dettes augmentera et que les services rendus suivront la même tendance.

M. Edgar Guay

"C'est la première fois que nous voyons tant de groupements aux caractères différents s'unir pour travailler dans le même but, soit aider les foyers aux prises avec des problèmes financiers", a déclaré M. Edgar Guay, sous-ministre adjoint au ministère de la Famille.

Il a précisé que nous voyons toujours des groupements qui viennent en aide à ces foyers mais ils travaillent isolément. Cette union est certainement quelque chose de nouveau dans notre province.

M. Guay a profité de l'occasion pour féliciter le Service Coopératif Financier au nom du ministre, M. Emilien Lafrance.

A la suite de cette soirée tenue au gymnase de l'Ecole Supérieure Immaculée-Conception, les principaux invités se sont rendus à l'hôtel de ville pour une réception civique.

COURS D'ANGLAIS A DOMICILE



HENRI BERGERON

Annoncé professionnel bilingue de réputation internationale est le principal collaborateur de la méthode POLY-GLOT qui vous permet d'apprendre à parler l'anglais, vite, bien et à peu de frais, à domicile. Des milliers de personnes ont eu recours à la méthode POLY-GLOT et toutes s'accordent à dire qu'elles ont appris à parler l'anglais en un temps record. La méthode POLY-GLOT, spécialement conçue et destinée à l'homme moderne, enseigne l'anglais de façon audio-visuelle, si bien qu'il se grave naturellement dans votre mémoire. La méthode POLY-GLOT n'exige pas de vous des aptitudes particulières, ni beaucoup de temps. C'est vous qui fixez le rythme de vos études, vous apprenez chez vous, quand il vous plaît. Nul n'est trop jeune, nul n'est trop vieux pour apprendre à parler anglais. CHÉZ LUI, avec la méthode POLY-GLOT, le coupon ci-dessous sera le début de votre succès. Remplissez-le sans tarder.

LN 155

POLY-GLOT INC. (1963)
314, rue St-Roch, Québec
1665, rue Berri (Palais du Commerce),
Suite 317, Montréal
Méthode POLY-GLOT: votre débouché de
Méthode POLY-GLOT: votre débouché de
Méthode POLY-GLOT: votre débouché de
Méthode POLY-GLOT: votre débouché de

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
OCCUPATION _____

TEL. _____
COTE _____
AGE _____

ASSUREZ A VOS JAMBES—CONFORT ET ÉLÉGANCE, AVEC



Supp-hose

Vous l'avez vu à la télévision et vous avez remarqué qu'il était aussi beau que tout autre bas extra-fin. Essayez-le et vous serez émerveillés! Supp-hose est un bas tout-nylon breveté qui soulage la fatigue des jambes tout en leur conservant leur élégance. C'est que le bas Supp-hose fournit le soutien nécessaire sans contenir de caoutchouc. Et le bas Supp-hose est extrêmement économique. Des essais récents ont révélé que le Supp-hose est 14 fois plus durable qu'un bas de nylon ordinaire. Même si vous ne pensez pas avoir besoin de bas Supp-hose, essayez-le et vous en serez vraiment enchantés. Coloris mode ou blanc.

Une création de Kayser Square **\$4.95** la paire

R.P. HÉBERT INC.
SHAWINIGAN

CINZANO

sec-importé de France



doux-importé d'Italie

CINZANO

"LE CENTRE DE L'ELECTRONIQUE EN MAURICIE"

MARCONI LAFORME ELECTRONIQUE INC.

758, 6^e AVE

GRAND'MÈRE

TEL. LE 8-8601 — LE 8-8602

La vogue est aux téléviseurs portatifs Marconi

QUANTITE LIMITEE A CE BAS PRIX

PLAN DE GARANTIE AU COMPLET.

Rég. avec base: **\$339.95**

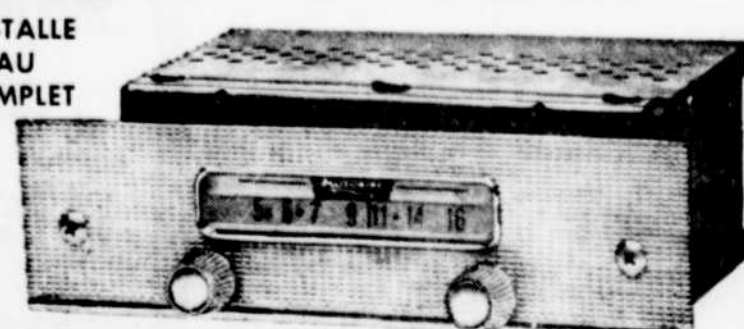
SPECIAL: **\$189.95**



\$49.95

LE SEUL DISTRIBUTEUR DE RADIO D'AUTO DANS LA REGION.

INSTALLE AU COMPLET



2 ANS DE GARANTIE — PIÈCES ET SERVICE COMPRIS PRIX SPECIAL AUX GARAGISTES

Electroniciens spécialisés dans l'installation et l'entretien de radio-auto.



ANDRÉ LAFORME, prop.



SPECIAL! Radio à transistors
Prix à compter de: **\$29.95**

TÉLÉVISION

10.05-2	Musique	2.45-3	Projet féminin
10.15-3	En France	2.55-3.05	News with a woman's touch
10.30-1	En France	3.05-3.15	Tire l'aiguille
10.35-1	En France	3.15-3.25	Mannequin et l'homme
10.40-1	En France	3.25-3.35	General Hospital
10.45-1	En France	3.35-3.45	People in conflict
10.50-1	En France	3.45-3.55	L'été de l'été
10.55-1	En France	3.55-4.05	Take Thirty
11.00-1	En France	4.05-4.15	You don't say
11.05-1	En France	4.15-4.25	The world's married
11.10-1	En France	4.25-4.35	It's your move
11.15-1	En France	4.35-4.45	Le son du capitaine
11.20-1	En France	4.45-4.55	As the world turns
11.25-1	En France	4.55-5.05	Trailmaster
11.30-1	En France	5.05-5.15	De la danger
11.35-1	En France	5.15-5.25	Four of a kind
11.40-1	En France	5.25-5.35	La boîte à surprise
11.45-1	En France	5.35-5.45	Razzie Dazzie
11.50-1	En France	5.45-5.55	Le son du capitaine
11.55-1	En France	5.55-6.05	Bonhomme
12.00-1	En France	6.05-6.15	Surprise party
12.05-1	En France	6.15-6.25	Tréjean Caribou
12.10-1	En France	6.25-6.35	Tele-Réponse
12.15-1	En France	6.35-6.45	Beany and Cecil
12.20-1	En France	6.45-6.55	The king's outlaw
12.25-1	En France	6.55-7.05	Popeye and Rocky Pig
12.30-1	En France	7.05-7.15	Family theatre
12.35-1	En France	7.15-7.25	Remous
12.40-1	En France	7.25-7.35	L'enfant du cirque
12.45-1	En France	7.35-7.45	Music hop
12.50-1	En France	7.45-7.55	The early show
12.55-1	En France	7.55-8.05	Au nom de la loi
13.00-1	En France	8.05-8.15	Popeye
13.05-1	En France	8.15-8.25	Tele-Québec
13.10-1	En France	8.25-8.35	Len Can sports
13.15-1	En France	8.35-8.45	Gilligan's Island
13.20-1	En France	8.45-8.55	Les boules-train
13.25-1	En France	8.55-9.05	Les boules-train
13.30-1	En France	9.05-9.15	Au nom de la loi
13.35-1	En France	9.15-9.25	News
13.40-1	En France	9.25-9.35	Weather
13.45-1	En France	9.35-9.45	News
13.50-1	En France	9.45-9.55	News
13.55-1	En France	9.55-10.05	News
14.00-1	En France	10.05-10.15	News
14.05-1	En France	10.15-10.25	News
14.10-1	En France	10.25-10.35	News
14.15-1	En France	10.35-10.45	News
14.20-1	En France	10.45-10.55	News
14.25-1	En France	10.55-11.05	News
14.30-1	En France	11.05-11.15	News
14.35-1	En France	11.15-11.25	News
14.40-1	En France	11.25-11.35	News
14.45-1	En France	11.35-11.45	News
14.50-1	En France	11.45-11.55	News
14.55-1	En France	11.55-12.05	News
15.00-1	En France	12.05-12.15	News
15.05-1	En France	12.15-12.25	News
15.10-1	En France	12.25-12.35	News
15.15-1	En France	12.35-12.45	News
15.20-1	En France	12.45-12.55	News
15.25-1	En France	12.55-1.05	News
15.30-1	En France	1.05-1.15	News
15.35-1	En France	1.15-1.25	News
15.40-1	En France	1.25-1.35	News
15.45-1	En France	1.35-1.45	News
15.50-1	En France	1.45-1.55	News
15.55-1	En France	1.55-2.05	News
16.00-1	En France	2.05-2.15	News
16.05-1	En France	2.15-2.25	News
16.10-1	En France	2.25-2.35	News
16.15-1	En France	2.35-2.45	News
16.20-1	En France	2.45-2.55	News
16.25-1	En France	2.55-3.05	News
16.30-1	En France	3.05-3.15	News
16.35-1	En France	3.15-3.25	News
16.40-1	En France	3.25-3.35	News
16.45-1	En France	3.35-3.45	News
16.50-1	En France	3.45-3.55	News
16.55-1	En France	3.55-4.05	News
17.00-1	En France	4.05-4.15	News
17.05-1	En France	4.15-4.25	News
17.10-1	En France	4.25-4.35	News
17.15-1	En France	4.35-4.45	News
17.20-1	En France	4.45-4.55	News
17.25-1	En France	4.55-5.05	News
17.30-1	En France	5.05-5.15	News
17.35-1	En France	5.15-5.25	News
17.40-1	En France	5.25-5.35	News
17.45-1	En France	5.35-5.45	News
17.50-1	En France	5.45-5.55	News
17.55-1	En France	5.55-6.05	News
18.00-1	En France	6.05-6.15	News
18.05-1	En France	6.15-6.25	News
18.10-1	En France	6.25-6.35	News
18.15-1	En France	6.35-6.45	News
18.20-1	En France	6.45-6.55	News
18.25-1	En France	6.55-7.05	News
18.30-1	En France	7.05-7.15	News
18.35-1	En France	7.15-7.25	News
18.40-1	En France	7.25-7.35	News
18.45-1	En France	7.35-7.45	News
18.50-1	En France	7.45-7.55	News
18.55-1	En France	7.55-8.05	News
19.00-1	En France	8.05-8.15	News
19.05-1	En France	8.15-8.25	News
19.10-1	En France	8.25-8.35	News
19.15-1	En France	8.35-8.45	News
19.20-1	En France	8.45-8.55	News
19.25-1	En France	8.55-9.05	News
19.30-1	En France	9.05-9.15	News
19.35-1	En France	9.15-9.25	News
19.40-1	En France	9.25-9.35	News
19.45-1	En France	9.35-9.45	News
19.50-1	En France	9.45-9.55	News
19.55-1	En France	9.55-10.05	News
20.00-1	En France	10.05-10.15	News
20.05-1	En France	10.15-10.25	News
20.10-1	En France	10.25-10.35	News
20.15-1	En France	10.35-10.45	News
20.20-1	En France	10.45-10.55	News
20.25-1	En France	10.55-11.05	News
20.30-1	En France	11.05-11.15	News
20.35-1	En France	11.15-11.25	News
20.40-1	En France	11.25-11.35	News
20.45-1	En France	11.35-11.45	News
20.50-1	En France	11.45-11.55	News
20.55-1	En France	11.55-12.05	News
21.00-1	En France	12.05-12.15	News
21.05-1	En France	12.15-12.25	News
21.10-1	En France	12.25-12.35	News
21.15-1	En France	12.35-12.45	News
21.20-1	En France	12.45-12.55	News
21.25-1	En France	12.55-1.05	News
21.30-1	En France	1.05-1.15	News
21.35-1	En France	1.15-1.25	News
21.40-1	En France	1.25-1.35	News
21.45-1	En France	1.35-1.45	News
21.50-1	En France	1.45-1.55	News
21.55-1	En France	1.55-2.05	News
22.00-1	En France	2.05-2.15	News
22.05-1	En France	2.15-2.25	News
22.10-1	En France	2.25-2.35	News
22.15-1	En France	2.35-2.45	News
22.20-1	En France	2.45-2.55	News
22.25-1	En France	2.55-3.05	News
22.30-1	En France	3.05-3.15	News
22.35-1	En France	3.15-3.25	News
22.40-1	En France	3.25-3.35	News
22.45-1	En France	3.35-3.45	News
22.50-1	En France	3.45-3.55	News
22.55-1	En France	3.55-4.05	News
23.00-1	En France	4.05-4.15	News
23.05-1	En France	4.15-4.25	News
23.10-1	En France	4.25-4.35	News
23.15-1	En France	4.35-4.45	News
23.20-1	En France	4.45-4.55	News
23.25-1	En France	4.55-5.05	News
23.30-1	En France	5.05-5.15	News
23.35-1	En France	5.15-5.25	News
23.40-1	En France	5.25-5.35	News
23.45-1	En France	5.35-5.45	News
23.50-1	En France	5.45-5.55	News
23.55-1	En France	5.55-6.05	News
24.00-1	En France	6.05-6.15	News
24.05-1	En France	6.15-6.25	News
24.10-1	En France	6.25-6.35	News
24.15-1	En France	6.35-6.45	News
24.20-1	En France	6.45-6.55	News
24.25-1	En France	6.55-7.05	News
24.30-1	En France	7.05-7.15	News
24.35-1	En France	7.15-7.25	News
24.40-1	En France	7.25-7.35	News
24.45-1	En France	7.35-7.45	News
24.50-1	En France	7.45-7.55	News
24.55-1	En France	7.55-8.05	News
25.00-1	En France	8.05-8.15	News
25.05-1	En France	8.15-8.25	News
25.10-1	En France	8.25-8.35	News
25.15-1	En France	8.35-8.45	News
25.20-1	En France	8.45-8.55	News
25.25-1	En France	8.55-9.05	News
25.30-1	En France	9.05-9.15	News
25.35-1	En France	9.15-9.25	News
25.40-1	En France	9.25-9.35	News
25.45-1	En France	9.35-9.45	News
25.50-1	En France	9.45-9.55	News
25.55-1	En France	9.55-10.05	News
26.00-1	En France	10.05-10.15	News
26.05-1	En France	10.15-10.25	News
26.10-1	En France	10.25-10.35	News
26.15-1	En France	10.35-10.45	News
26.20-1	En France	10.45-10.55	News
26.25-1	En France	10.55-11.05	News
26.30-1	En France	11.05-11.15	News
26.35-1	En France	11.15-11.25	News
26.40-1	En France	11.25-11.35	News
26.45-1	En France	11.35-11.45	News
26.50-1	En France	11.45-11.55	News
26.55-1	En France	11.55-12.05	News
27.00-1	En France	12.05-12.15	News
27.05-1	En France	12.15-12.25	News
27.10-1	En France	12.25-12.35	News
27.15-1	En France	12.35-12.45	News
27.20-1	En France	12.45-12.55	News
27.25-1	En France	12.55-1.05	News
27.30-1	En France	1.05-1.15	News
27.35-1	En France	1.15-1.25	News
27.40-1	En France	1.25-1.35	News
27.45-1	En France	1.35-1.45	News
27.50-1	En France	1.45-1.55	News
27.55-1	En France	1.55-2.05	News
28.00-1	En France	2.05-2.15	News
28.05-1	En France	2.15-2.25	News
28.10-1	En France	2.25-2.35	News
28.15-1	En France	2.35-2.45	News
28.20-1	En France	2.45-2.55	News
28.25-1	En France	2.55-3.05	News
28.30-1	En France	3.05-3.15	News
28.35-1	En France	3.15-3.25	News
28.40-1	En France	3.25-3.35	News
28.45-1	En France	3.35-3.45	News
28.50-1	En France	3.45-3.55	News
28.55-1	En France	3.55-4.05	News
29.00-1	En France	4.05-4.15	News
29.05-1	En France	4.15-4.25	News
29.10-1	En France	4.25-4.35	News
29.15-1	En France	4.35-4.45	News
29.20-1	En France	4.45-4.55	News
29.25-1	En France	4.55-5.05	News
29.30-1	En France	5.05-5.15	News
29.35-1	En France	5.15-5.25	News
29.40-1	En France	5.25-5.35	News
29.45-1	En France	5.35-5.45	News
29.50-1	En France	5.45-5.55	News
29.55-1	En France	5.55-6.05	News
30.00-1	En France	6.05-6.15	News
30.05-1	En France	6.15-6.25	News
30.10-1	En France	6.25-6.35	News
30.15-1	En France	6.35-6.45	News
30.20-1	En France	6.45-6.55	News
30.25-1	En France	6.55-7.05	News
30.30-1	En France	7.05-7.15	News
30.35-1	En France	7.15-7.25	News
30.40-1	En France	7.25-7.35	News
30.45-1	En France	7.35-7.45	News
30.50-1	En France	7.45-7.55	News
30.55-1	En France	7.55-8.05	News
31.00-1	En France	8.05-8.15	News
31.05-1	En France	8.15-8.25	News
31.10-1	En France	8.25-8.35	News
31.15-1	En France	8.35-8.45	News
31.20-1	En France	8.45-8.55	News
31.25-1	En France	8.55-9.05	News
31.30-1	En France	9.05-9.15	News
31.35-1	En France	9.15-9.25	News
31.40-1	En France	9.25-9.35	News
31.45-1	En France	9.35-9.45	News
31.50-1	En France	9.45-9.55	News
31.55-1	En France	9.55-10.05	News
32.00-1	En France	10.05-10.15	News
32.05-1	En France	10.15-10.25	News
32.10-1	En France	10.25-10.35	News
32.15-1	En France	10.35-10.45	News
32.20-1	En France	10.45-10.55	News
32.25-1	En France	10.55-11.05	News
32.30-1	En France	11.05-11.15	News
32.35-1	En France</		

la plume et le plumier

Tout le monde recherche et désire le bonheur. Mais la plupart des gens — les femmes surtout et encore plus les adolescentes romanesques — s'en font une idée bien éloignée de la réalité... si réaliste il y a. On parle beaucoup de bonheur, les écrivains et les poètes en ont donné mille définitions mais je n'ai jamais rencontré une personne qui puisse dire qu'elle connaissait le bonheur parfait. "Je suis heureuse..." mais, il ne faut pas avoir vécu durant bien des années et avoir observé un peu autour de soi pour se rendre compte que des vies constamment et uniformément heureuses sont très rares.

Certaines personnes confondent le bonheur avec l'extase, l'emballement d'une heure parfaite, la joie d'une réussite, l'amour comblé. Mais nous savons toutes que l'amour comblé garde toujours une sorte d'inquiétude sous-jacente, la crainte que cela ne dure pas. D'autres font résider le bonheur dans la sécurité. Mais la sécurité parfaite n'existe pas non plus. La maladie, les accidents, la mort menacent les êtres que nous chérissons et nous ne sommes jamais complètement à l'abri des coups du sort.

Le bonheur, je crois que Félix Leclerc l'a décrit dans la chanson qui l'a rendu célèbre: crit dans la chanson qui l'a rendu célèbre: Le bonheur, je pense, c'est une succession de petits bonheurs qui sont là à portée de notre main, quand nous savons les voir, quand nous nous donnons la peine de les ramasser.

Un grand nombre de personnes ne les ramassent pas parce qu'elles ne les voient pas. Elles attendent ou espèrent toujours autre chose. Elles ne profitent pas de l'heure présente. Entourées de leur famille et de leurs amis, elles rêvent d'un autre décor, d'autres paroles, elles sont sans cesse tournées vers l'avenir. Et quand la famille et les amis sont partis, elles regrettent leur présence dont elles n'ont pas su profiter.

Des petits bonheurs, il y en a partout. A la maison, dehors, à la ville ou à la campagne. On rêve de visiter une galerie de tableaux. Pourtant, le décor qui nous entoure a déjà inspiré des peintres. Si nous savons regarder, nous pourrions nous rendre compte que le paysage vivant est aussi beau que le paysage peint.

Et la comédie de la vie nous offre chaque jour ses actes divers. Les êtres les plus obscurs ont toujours quelque chose à nous offrir. Nous trouvons à tous les pas quelque chose pour nous étonner, quelque chose à admirer.



SOEUR FRANCETTA BARBERIS, actuellement présidente du Collège Webster de St-Louis, est représentée à gauche dans le costume de son ordre, les Soeurs de Lorette. Elle portera le costume de ville, à droite, lorsqu'elle deviendra consul-

tante à plein temps et coordonnatrice du "Job Corps Center for Women", le premier juin prochain. "Quand je travaille avec le public, je porte le costume du public", dit-elle.

Le langage, manifestation de la spiritualité de l'homme

par Claire ROY

"L'homme ne peut vivre vraiment qu'en s'exprimant, en communiquant avec ses semblables", disait M. Emile Roland, docteur en droit et professeur agrégé à l'Ecole de Commerce de l'Université Laval. Il s'adressait aux membres du Business and Professional Women's Club, réunies dans la salle Le Flambeau de l'hôtel Saint-Maurice, à l'occasion du dîner-causette mensuel du club. Ce dîner se trouvait en même temps à marquer la clôture de la série de cours donnés par le professeur Roland aux membres du club, durant la saison passée.



M. Emile Roland

Ces cours portant sur le développement de la faculté d'expression, le conférencier avait choisi de traiter de la parole, le premier des moyens d'expression. Présenté par Mlle Liliane Viel et remercié par Mlle Christine Hebert, M. Roland développa le thème affirmant que nos idées seraient un poids trop lourd si nous devions les garder au dedans de nous.

On oppose parfois l'action à la parole. Il n'y a pourtant pas d'opposition entre les termes. "Les actes et les paroles ne sont que deux moyens complémentaires de s'exprimer. La parole n'a pas un rôle secondaire". La parole est aussi une action. Elle est un signe, le véhicule et l'instrument de la pensée. La parole préserve nos actes, elle les explique. La parole revêt nos gestes de leur véritable signification. Il n'est pas

vain de parler, de s'exprimer.

La parole suscite l'action: un homme d'action est avant tout un homme de parole, un homme qui s'exprime. Et le conférencier cite l'exemple de Napoléon dont un de ses ennemis, l'écritain Benjamin Constant a dit: "C'est un homme qui sait parler aux Français". La clef de la popularité de l'empereur était peut-être la source de ses succès dans l'action.

Avant d'exprimer prudemment dans le champ de la théologie, le conférencier ajoute: "Dieu nous est révélé par la parole. Celui qui s'exprime, le Verbe, son Fils". Il est satisfaisant et utile de cultiver en nous les

facultés d'expression par la parole. On évite ainsi les déviations que sont les bavardages, les papotages. Le professeur fait aussi l'éloge de ses élèves en disant: "Les femmes peuvent, dans le domaine de l'éloquence, égaler et même surpasser les leurs congénères masculins".

Pour illustrer ses théories, le professeur fait juger un cas concret par ses élèves. Chaque élève est appelée à donner son avis sur un problème humain qui a déjà été présenté devant trente-quatre groupes différents. La discussion fait sortir plusieurs idées neuves, même si les idées sont partielles. (Voir Le langage page 18)

Les réceptions pour la mère de l'année se multiplient

OTTAWA (PC) — La "Mère canadienne de l'année" était mardi l'invitée d'honneur de la Chambre des Communes. Tous les représentants parlementaires, portant l'œillet rose à la boutonnière, ont salué son arrivée en frappant sur leurs pupitres, en manière d'applaudissement.

Mme denette van der Breggen, de la Saskatchewan, qui a gagné son titre dans un concours national organisé par une association de fleuristes, avait été reçue plus tôt par Mme Lester B. Pearson, épouse du

premier ministre, à leur résidence.

La "Mère de l'année" a raconté que Mme Pearson lui avait demandé une photo de ses enfants, mais que malheureusement, elle n'en avait aucune à ce moment.

Au cours de cette tournée officielle de visites à Ottawa, Mme van der Breggen a également rencontré Mme John Diefenbaker, épouse du chef de l'opposition, le haut commissaire de la Jamaïque et Mme E. A. Maynier, les ambassadeurs de Turquie et d'Israël, et les hauts commissaires de l'Inde et de l'Australie.



LA PRINCESS BEATRIX, héritière du trône de Hollande, est représentée à son arrivée à Londres, alors qu'elle se trouvait elle-même au centre d'un petit drame romanesque. Les manchettes des journaux de Londres disaient en hautes lettres: "Qui est son amoureux secret?" La princesse se rend à Londres pour être marraine de Sybille-Louise, âgée de trois semaines, fille de la princesse Margaretha de Suède et de son mari anglais, John Ambler.

Un peu de volonté!

DEMANDE: Je suis très timide. La gêne me fait presque bégayer. Que pourrais-je faire pour faire disparaître cette timidité?

J'ai aussi des boutons dans la figure, surtout sur le front. Je ne veux pas dépenser d'argent pour me faire soigner la peau. Dois-je me laver avec du savon ou sans savon?

ADOLESCENT DE QUINZE ANS

Reponse: — La timidité est fréquente à votre âge, mais elle se guérit. Vous ne deviendrez sans doute jamais quelqu'un de frondeur et plein d'audace. Mais, avec de la volonté, vous pouvez acquérir suffisamment de maîtrise de vous-même pour surmonter votre timidité. Ce sont les hyper-sensibles, les hyper-émotifs qui sont timides. On trouve aussi chez eux une bonne dose d'orgueil. Ils croient constamment que tout le monde gâche leurs moindres paroles, leurs plus petits gestes. Ils songent tout le temps à l'effet qu'ils peuvent produire chez les autres.

Pour se guérir, il faut cesser de penser à soi pour penser aux autres. Ne pas se demander ce que l'autre pensera, mais chercher ce qui pourra lui faire plaisir et l'intéresser. L'oubli de soi est déjà un commencement de guérison. Ensuite, il faut faire chaque jour quelque chose qui nous coûte, accomplir un acte volontaire qui nous paraît difficile, comme téléphoner à quelqu'un qu'on connaît peu, échanger un objet acheté dans un magasin, entreprendre certaines démarches, aller de l'avant, faire des actes de simplicité en se disant: qu'importe ce que les autres penseront de moi. Il faut que je fasse cela.

Je suppose que vous êtes aux études. Allez au devant de vos camarades. Offrez vos services, entamez la conversation, même si vous devez vous exercer un peu intérieurement avant de commencer. Et, avec l'âge, cela passera.

Vous faites un peu d'acné des adolescents parce que vos glandes sébacées (celles qui produisent de l'huile) sont un peu trop actives. Lavez-vous



Mlle Jean Sharp, reporter féminin au service de la Presse Canadienne depuis janvier 1964, vient d'être promue au poste d'éditrice des nouvelles féminines de l'agence de nouvelles. Elle est la fille de M. Ralph Sharp, de White Plains, N.Y., autrefois chef de pupitre au Daily News de New York et ancien reporter du Border Cities Star, devenu le Windsor Star. Mlle Sharp, qui dirigera la couverture des nouvelles féminines au Canada et à l'étranger, du bureau chef de la PC à Toronto, est originaire de Chatham, Ont. Elle a reçu en 1963, son diplôme de l'université Mount Allison à Sackville, au Nouveau-Brunswick. La PC possède des reporters féminins à Londres, Angleterre; Montréal, Ottawa, Toronto et Edmonton.

courrier Mamie

tous les âges. Vous dites le trouver trop jeune pour vous et vous ne mentionnez pas votre âge. Il me faudrait être devineuse pour dire si c'est trop jeune. Je vous remercie pour vos bonnes paroles et condoléances.

Reponse à Peur des Bobos: — Le cours d'intimisme ne se donne pas par correspondance, du moins je le crois.

Reponse à Ignorance: — Les soulèvements de suède ou de velours noir ne se portent pas au printemps et à l'été. On voit cependant des soulèvements en damier ressemblant au suède. Mais, le soulèvement de toilette doit être en cuir fin, mat ou verni.

Reponse à Grand-Maman: — (a) Le très beau trèfle se repasse à l'envers, avec un fer très peu chaud, sans moullier. Mais vous pouvez aussi utiliser un fer à vapeur, en appuyant très légèrement, en appuyant vite, pour ne pas moullier l'étoffe. (b) La pension que vous demandez à ce couple avec un enfant est plus que raisonnable, c'est très peu. Je ne connais pas de pension ou de demande moins de dix-huit dollars par semaine pour une personne seule.

Aux lectrices: — Contiez vos problèmes à Mamie qui vous répondra dans ces colonnes et non par lettre personnelle. Veuillez ne signer que d'un pseudonyme et adresser: Le Courrier de Mamie, Le Nouvelliste, Trois-Rivières, Qué.

La mère américaine de l'année a 75 ans

NEW YORK (PA) — Mme Lorena Chapman Fletcher, de Provo, Utah, a été proclamée la "Mère américaine de l'année". Agée de 75 ans et mère de six enfants, Mme Fletcher est l'épouse du Dr Harry Fletcher, physicien et inventeur, et également membre de l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis.

Le nom de la gagnante a été annoncé à New York par Mme Dorothy Lewis, présidente du Comité des mères américaines.

Suggestion pour la Fête des Mères...

DIMANCHE, 9 MAI

- Sacs à main
- Parapluies
- Bijoux variés
- Pièces d'or massif
- Perles cultivées
- Ensembles de toilette
- Décorations murales de tout style
- Miroirs
- Plafonniers
- Lampes
- Abat-jour



Diamonds - Cadeaux - Décoration

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION

DIAMANTS - CADEAUX - DÉCORATION



Smirnoff + olive - Mmmm!



LE "MARTINI" SMIRNOFF

Si raffiné, si invitant!

(D'un velouté et d'une pureté incomparables, Smirnoff est toute discrétion.)

4 à 10 mesures de Smirnoff, 1 mesure de vermouth sec. Bien agiter avec de la glace, puis couler et servir avec une olive ou avec du zeste de citron.

Le secret de votre réussite: Smirnoff, la seule vodka filtrée neuf fois à travers des granules de charbon de bois actif.

Distillée au Canada pour Site: Pierre Smirnoff Inc.

Pour des recettes additionnelles, demandez à votre détaillant préféré.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

Smirnoff, 1745, av. Cedar, apt. 101, Montréal, P.Q.

AVEZ-VOUS DES CORS ?

Pas besoin de venir une fois par mois. Nous enlevons la racine des cors et durillons sans douleur.

VOYEZ CLINIQUE ST-MAURICE

Soigne mal de talons, l'arche et ongles incarnés.

579, rue ST-MAURICE TROIS RIVIERES TEL. 375-0724



Cherchez-vous le laxatif idéal pour votre famille?

WAMPOLE

MAGNOLAX

Un laxatif efficace • Liquide d'un goût agréable • Idéal pour nourrissons, enfants, parents et grands-parents • Peut être employé durant la grossesse • Pour les nourrissons — MAGNOLAX peut être ajouté à la formule du bébé.

EN VENTE CHEZ VOTRE PHARMACIEN

8 oz. 85¢

**L'insecticide résiduel
reste mortel pour
les coquerelles**



La blatte ou la coquerelle, qui est sur terre depuis des millions d'années, a formé une association malvenue avec l'homme dès son apparition, certaines espèces continuant de partager son gîte partout au monde. Comme lui, plusieurs variétés recherchent la chaleur, une source d'aliments et l'humidité. La blatte est un excellent nécrophage, mais elle souille les aliments et les ustensiles, dégage une odeur fétide et peut-être porteuse de germes de maladie.

Les blattes se déplacent rapidement et évitent la lumière claire. On les trouve sur la viande, les produits laitiers, ainsi que les matières sucrées ou féculentes, mais elles consomment, en outre, de nombreuses autres substances; végétaux, fruits, cuir, lin, papier, poils, colle, insectes vivants ou morts, cadavres d'animaux et plantes. Pour se bien porter et reproduire, les blattes ont besoin d'aliments, d'humidité et de cachettes. Éliminer ces choses est un bon moyen d'éviter toute infestation. Surveiller la présence des blattes ou de capsules d'œufs dans les livraisons d'épicerie ou d'eaux gazeuses. Éliminer les cachettes en utilisant un enduit ou par quelque autre moyen. Priver les insectes d'aliments et d'humidité par une propreté et des soins scrupuleux. Voir à ce que les moustiquaires des portes et fenêtres ferment bien.

Pour se débarrasser des blattes, utiliser un insecticide résiduel sous forme de poudre ou de pulvérisation. L'insecticide résiduel reste mortel pour les insectes qui viennent en contact avec cette substance, durant plusieurs semaines après son application. Quoiqu'il soit moins spectaculaire, il est plus efficace qu'un insecticide de contact qui doit toucher l'insecte directement.

Félicitations aux nouveaux élus: Les membres du conseil municipal de St-Louis de Blandford ont nommé dernièrement leurs nouveaux inspecteurs municipaux. — Le R.P. Paul Coutu est choisi aumônier du cercle social et culturel de Princeville. — Les membres du syndicat national catholique des travailleurs du meuble Inc. de Princeville viennent de choisir leurs délégués de département. Ces délégués représenteront leurs sections respectives d'activités, auprès du mouvement syndical. — Les membres du syndicat des ameublements de Princeville Inc. et de L. & B. Furniture ont formé les comités qui seront à l'œuvre au cours de la présente année. — Mme Louis Croteau a été mise à l'honneur pour ses 20 ans de persévérance dans le mouvement Lacordaire de Princeville. A la même occasion, MM. Eugène St-Pierre et Jean Boucher ont reçu des décorations pour leur 10^e année de participation chez les Lacordaire de Princeville.

M. Clément Vincent répond à l'hon. Morissette

NICOLET — "Je comprends que l'hon. Albert Morissette, député libéral du comté d'Arthabaska, veuille défendre la politique laitière fédérale, de son ami l'hon. Harry Hays qui a déjà prétendu qu'avec six vaches et deux porcs, un cultivateur du Québec peut réaliser \$2,400 par année.

Ce que je ne comprends pas c'est que l'honorable député qui siège au parlement de Québec, pousse son zèle jusqu'à mal interpréter la nouvelle transmise par la Presse canadienne au sujet de ma déclaration en fin de semaine, nous déclarait M. Clément Vincent, député du comté Nicolet-Yamaska.

"Il est évident que la subvention provinciale, sera versée aux producteurs laitiers du Québec. Cependant, dans le calcul, pour savoir, si l'on obtiendra de façon certaine un prix de \$3.50 le 100 livres de lait, du gouvernement fédéral, on ne devra pas tenir compte de la subvention provinciale de 10 cents la livre de gras (période d'hiver) et de cinq cents la livre de gras (période d'été)." (Je souligne en passant qu'un journal de la région a fait dire à M. Morissette: "Six cents le cent livres de lait". Je suis certain qu'il y a là erreur et que le ministre ne se serait pas permis un si mauvais calcul).

Ma déclaration de fin de semaine est la suivante: "Beau-

coup de producteurs laitiers ne toucheront qu'un prix moyen de \$3.30 à \$3.35 les cent livres de lait, ce sans compter (additionner) la subvention provinciale qui ne doit d'aucune façon s'ajouter (pour calcul) à la fin de l'année laitière 1965-66) au prix minimum de \$3.50 les cent livres que le gouvernement fédéral doit garantir aux producteurs de l'est du Canada (Pas seulement du Québec).

Espérant que M. Morissette pourrait cette fois-ci comprendre qu'en ce qui me concerne, l'exige d'Ottawa, un prix minimum de \$3.50 tel que demande par l'UCC et les autres organismes. Pour ce qui est des subventions provinciales, je lui laisse le soin d'expliquer pourquoi, son gouvernement n'a pas comblé la différence jusqu'à \$4.00 les cent livres.

Je n'ai pas l'habitude de donner des conseils à d'autres députés, mais il me fait toujours plaisir de répondre à une invitation. La prochaine fois que M. Morissette parlera en public, au lieu d'interpréter à sa façon les paroles d'un collègue d'un autre parlement, il pourrait expliquer aux cultivateurs de son comté et de la province pourquoi depuis 1960, alors que le budget total de la province de Québec a augmenté d'environ 400 pour cent, le budget de l'agriculture et du Québec est loin d'avoir été doublé.

Construction des gradins sur les travaux d'hiver

NICOLET (J.L.C.) — A la suite d'une missive du ministre des Affaires municipales, décrétant l'extension de la période des travaux d'hiver pour certaines catégories de travaux, la ville a décidé de tenter de profiter de cette extension pour aménager les gradins à l'intérieur de l'aréna. On sait que sous la période des travaux d'hiver, la main-d'œuvre est octroyable à 90 pour cent.

C'est l'échevin Gérard Lupien, président de la commission de zonage, construction et urbanisme qui a proposé de prendre des informations auprès du sous-ministre, J. Louis-Doucet. Il appert que la ville

n'a pas construit les gradins cet hiver, pour une première raison qui était son impossibilité physique. Il y a du coulage de béton à faire, selon les indications de M. Lupien à la séance précédente, qui doit s'effectuer avec une température assez élevée et un sol dégelé.

Si le conseil obtient du ministère provincial la permission d'effectuer les travaux sous la loi d'aide aux travaux d'hiver, admissible jusqu'au 31 mai, le conseil accorderait à Tellier et Groleau, un extra au contrat général. Il n'est toutefois pas certain que la ville effectue au complet le projet de construction des gradins.

LE NOUVEAU
Park Lane
10

Le vrai whisky Canadien de Corby doux et moelleux. Mûri pendant dix ans dans des fûts de chêne. Maintenant disponible. Digne compagnon du whisky Park Lane Corby, de 15 ans. H. Corby Distillery Limited, Montréal

AVIS

AUX EMPLOYÉS ET AUX EMPLOYEURS

DE

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

des comtés de

Maskinongé, St-Maurice, Laviolette, Champlain et Trois-Rivières

relevant du décret No 1418 du 29 juillet 1964 et publié dans la Gazette Officielle de Québec du 1^{er} août 1964.

IL N'Y A AUCUN TRAVAIL LE SAMEDI

(arrêté en conseil No 522 du 16 mars 1965 et publié dans la Gazette Officielle de Québec du 27 mars 1965)

Toutefois, si un salarié doit travailler le samedi, il doit recevoir un salaire majoré de 50%.

AUX SALAIRES REGIS PAR LE DECRET No. 1418

Votre chèque de vacances vous parviendra au mois de juin 1965 à condition cependant que le Comité paritaire ait reçu de l'employeur les prestations de vacances pour la période terminée au 30 avril cette année.

Le Comité Paritaire des Métiers de la Construction des Trois-Rivières

983, RUE ROYALE,
TROIS-RIVIÈRES, Qué.



GAGNEZ \$1,000 EN ARGENT

À DÉPENSER COMME BON VOUS PLAIRA!

\$1,000 en argent avec lesquels vous pourrez vous acheter 56 chapeaux... aller visiter Rio, économiser, investir ou dépenser comme bon vous plaira! Chaque semaine, des adeptes de la Peter Jackson trouvent des certificats de \$1,000. Soyez le prochain gagnant. Adoptez dès aujourd'hui la Peter Jackson King Size... celle que choisissent les fumeurs qui ont du flair pour son goût riche et franc... et pour une chance de gagner un beau mille dollars en argent, à dépenser comme bon vous plaira!



pour plaire à ceux qui ont du flair!

PETER JACKSON KING SIZE

Wagner refuse de discuter du samedi de la matraque

QUÉBEC — Le procureur général a résisté aux assauts de l'opposition qui a tenté d'engager un débat d'urgence sur le "Samedi de la Matraque" et l'opportunité d'ordonner la tenue d'une enquête publique sur les incidents qui se sont déroulés, dans la vieille capitale, lors de la visite de la reine.

M. Daniel Johnson a revendiqué le droit de soulever la question pendant l'étude des crédits du procureur général pour discuter s'il y avait lieu de prendre des poursuites contre certaines personnes à la suite de la sévérité excessive qui semble avoir été exercée ce jour-là, et blâmer le gouvernement d'avoir fait des dépenses inutiles, comme par exemple l'achat du camion blindé.

Le président du comité a décidé que la question ne pouvait être discutée sous le poste budgétaire à l'étude. M. Claude Wagner, pour sa part, a laissé plusieurs questions sans réponse.

Le chef de l'opposition a insisté. Le président a maintenu son attitude. L'opposition a interjeté appel au président de la Chambre qui a endossé l'opinion du comité. Sa propre décision fut maintenue "sur division".

Les faux certificats

Une procédure semblable fut suivie pour mettre fin à une brève discussion concernant l'affaire des faux certificats.

Le chef de l'opposition a aussi voulu soulever cette question et fut aussitôt rappelé à l'ordre par le président du comité qui a accepté l'argument du procureur général à l'effet que l'affaire était subjudice.

M. Johnson n'a pas insisté longuement sur ce point mais il avait précédemment tenté par plusieurs questions de déclencher un débat autour des incidents du "Samedi de la Matraque".

Des poursuites

Dès l'instant où le chef de l'opposition a abordé la question, le président du comité est intervenu pour dire qu'il ne voyait pas ce que cette question avait à faire à l'article en discussion.

Le poste budgétaire étudié s'intitulant "Poursuites judiciaires", M. Johnson a demandé s'il y a eu des poursuites judiciaires ou non, à la suite du "Samedi de la Matraque". Sur une réponse affirmative, il en demanda le nombre, les noms de ceux contre qui elles furent dirigées et le résultat des poursuites. M. Wagner répondit qu'il devra vérifier pour fournir tous ces renseignements.

Interrogé encore par le député de Bagot, le procureur général relata que c'est la municipalité de Québec qui institua les poursuites.

Coordination

M. Johnson a demandé qui donnait les ordres, ce fameux jour de la Reine.

— Il y a eu coordination des trois forces policières, la Gendarmerie royale, la Sûreté provinciale et la police municipale", répondit M. Wagner.

— Qui était responsable? — Les trois forces étaient également responsables.

M. Wagner dit encore qu'un comité de coordination des trois corps fut formé, à la demande de qui? Des trois corps.

M. Johnson ironisa sur cette réponse. Il dit qu'il faut une synchronisation, peu ordinaire pour qu'une demande provienne en même temps des trois corps.

M. Gerin-Lainé objecta que cette discussion relevait du poste de la Sûreté provinciale et non de celui à l'étude.

M. Johnson rétorqua qu'il voulait savoir pourquoi c'était la Police municipale et non la Police provinciale ou la Gendarmerie royale qui avait initié des poursuites et qu'on devrait laisser répondre le procureur général.

Les causes

Invité à dire s'il était certain qu'aucun officier de son ministère n'avait travaillé sur les causes intentées après la visite de la Reine, M. Wagner répondit qu'il ne saurait l'affirmer de façon précise mais qu'il avait l'impression que les causes avaient été entièrement préparées par les procureurs de la ville de Québec.

— Est-ce que le département du procureur général a demandé à la ville de Québec d'instituer ces causes? a demandé M. Johnson.

— Non, ce n'est pas notre juridiction, répondit M. Wagner. Le député de Bagot a demandé pourquoi le procureur général a refusé une enquête royale sur les incidents, et s'est contenté d'une enquête-maison. Le président du comité n'a pas attendu la réponse. Il s'est aussitôt levé pour dire que cette question ne relevait pas de l'article en discussion. Le ministre de l'Éducation intervint également dans le même sens. Il a dit qu'on ne voulait pas donner l'impression à la province que le gouvernement ne voulait pas parler de cette affaire, mais qu'on souhaitait le respect du règlement en Chambre.

Liberté de manifestation

M. Johnson s'étonna que le gouvernement refuse de par-

ler sur une question d'intérêt public lorsque les gens sont inquiets de la survie de la liberté et surtout de la liberté de manifestation. Il déclara que le samedi, 19 octobre 1964 — a rendu le Canada fameux à l'étranger, mais sous un jour peu flatteur pour le Québec et ceux qui sont responsables de l'ordre.

Le chef de l'opposition demanda au président à quel endroit il pouvait suggérer une

enquête publique sur les incidents du 13 octobre. M. Bedard répondit qu'on aurait pu le faire à l'article 1, mais que ce n'était plus le temps.

Les matraques

Reprenant la discussion, M. Johnson suggéra que les matraques avaient été fournies aux policiers par le gouvernement. M. Wagner nia et dit que le chef de la loyale opposition de Sa Majesté ne sa-

vait pas ce qui s'était passé parce qu'il était absent du Québec à l'époque.

— Est-ce un reproche? a demandé M. Johnson.

— Non, c'est une remarque. Alors que le député de Bagot insistait encore, M. Wagner a dit qu'une enquête fut faite d'abord par le ministère du procureur général et par la Gendarmerie royale et par les officiers de la Sûreté et par les officiers de la ville de Qué-

bec. Des plaintes ont été portées; quelques-unes ont été maintenues, d'autres ont été rejetées et nous sommes satisfaits et des enquêtes et des plaintes".

Des poursuites

Le député de Bagot a demandé au procureur général s'il est au courant que l'on a envisagé des poursuites qui n'ont pas, effectivement, été intentées.

Il est possible qu'au cours de l'étude de la preuve, on ait envisagé des poursuites et qu'on se soit rendu compte que la preuve n'était pas suffisante pour justifier une poursuite, répondit M. Wagner.

Autre question du chef de l'opposition à M. Wagner auquel il demanda s'il n'y avait pas de moment de sa conférence de presse, certains journalistes ont exhibé des ecchymoses. Le ministre répondit qu'il est pos-

sible qu'un journaliste lui ait montré son bras sans lui montrer les ecchymoses sous la chemise.

Non satisfait des réponses qu'il recevait et de l'objection posée par le président à l'encontre de ses tentatives de parler, il décida de suspendre ses questions sur le sujet afin de ne pas déranger le comité des bills privés en interjetant appel de la décision du président.

ENRAYEZ LA FORMATION DES CORS!
SOULAGEMENT SUPER-RAPIDE! ACTION A DOUBLE EFFET!

Les Zino-pads du Dr. Scholl's soulagent rapidement les cors, les ongles douloureux et les points sensibles, mais ils représentent aussi un des moyens les plus rapides connus de la science médicale pour faire disparaître les cors.

Essayez les dès aujourd'hui!

Dr. Scholl's Zino pads

Ces magnifiques Ford ne sont-elles pas ravissantes?

(On ne devinerait jamais que ce sont les modèles les moins chers)

Vous attirez tous les regards quand vous conduisez une de ces magnifiques Falcon, Fairlane ou FORD... sans compter que ces voitures au profil sculpté sont extrêmement avantageuses!

Ces voitures de fabrication Ford ont été conçues en vue d'une excellence générale... qualité dans tous les domaines: confort, luxe, roulement, maniabilité, puissance, économie et longue durée.

La Falcon est une voiture économique et pleine d'allant. Le nouveau six-cylindre de 170 po. cu., accouplé à la Cruise-O-Matic, augmente le millage-essence de jusqu'à 15%. Les freins sont auto-régulateurs et le nouvel alternateur dans les V8 prolonge la durée de la batterie.

La Fairlane est la voiture familiale par excellence. Elle loge confortablement six adultes. Le coffre spacieux peut contenir les bagages de toute la famille. De dimensions sobres, la Fairlane est facile à garer et à manoeuvrer. C'est une voiture idéale pour les dames

et vous admettez qu'elle est, cette année, plus jolie que jamais!

La Ford est une voiture silencieuse. Elle roule dans une ambiance de quiétude dont tout le monde parle. La première chose qu'on remarque, c'est cette absence à peu près totale de bruit et de vibration. Jamais la Ford n'a été aussi agréable à conduire! Offrez-vous le plaisir d'une randonnée d'essai dès aujourd'hui.

La Falcon, la Fairlane et la Ford ont chacune leur propre gamme de puissance. L'économique six-cylindres de 170 po. cu. est standard dans la Falcon. Ses 105 CV vous offrent toute la puissance voulue sur les autoroutes. Si vous désirez plus de piquant, essayez l'un des moteurs Mustang, V8 ou six-cylindres, maintenant dans les Falcon. Pour votre Fairlane, choisissez un six-cylindres de 200 po. cu. ou l'un des trois foudroyants V8. L'élégante FORD Custom offre un Gros Six de 240 po. cu. C'est le plus puissant des six-cylindres

Ford et il est encore plus économique que l'an dernier. Mais pour obtenir un rendement vraiment hors-pair, choisissez un V8 de 352 ou 390 po. cu.

Toutes ces élégantes voitures vous offrent un choix de transmissions très souples. Avec les V8, la boîte manuelle à trois vitesses est entièrement synchronisée. La fameuse Cruise-O-Matic est livrable avec tous moteurs. Avec ses trois vitesses, c'est une des meilleures transmissions qui soient. Sa vitesse intermédiaire est idéale pour doubler. Une légère pression sur l'accélérateur vous donne aussitôt le surcroît de puissance requis. La seconde gamme de conduite vous permet des démarrages en 2^e, plus doux et plus sûrs sur les surfaces glissantes.

Toutes ces magnifiques Ford regorgent d'avantages. C'est un plaisir que d'en posséder une! Venez en faire l'essai bientôt chez le vendeur autorisé Ford. Commencez l'été en beauté... dans une nouvelle voiture Ford, vous serez conquis à tout jamais.



Venez faire l'essai de ces voitures qui font la mode



auto port inc.

4001, Boul. ROYAL

Tél.: 378-4501

VOITURES USAGÉES



En attendant le jour où la pluie viendra!

Les feux d'herbe tiennent les sapeurs sur les dents

La journée de mercredi fut laborieuse pour les sapeurs des 2 villes-sœurs qui ont combattu plusieurs feux d'herbe. Le directeur de police de Trois-Rivières, M. J.-André Delage, invite la population à la prudence à cause de la sécheresse occasionnée par la température. Un simple feu d'herbe peut ravager tout un bâtiment et nous en avons eu l'exemple dernièrement.

M. Delage demande aux Trois-Riviérains d'avertir le service d'incendie aussitôt qu'un simple feu d'herbe se déclare. Par contre, il entend bien se montrer très sévère contre les personnes qui provoquent de tels incidents. Il a parlé de traduire en Cour ceux qui seront pris en flagrant délit.

Le capitaine Henri Lavoie, du poste No 1, a combattu avec ses hommes, un feu d'herbe chez les Peres Francis de 1 heure 15 à 2 heures 14, un feu de cheminée chez M. Edouard Pelletier, à 1036 A, rue Ste-Marguerite, de 2 heures 14 à 2 heures 40, et un feu d'herbe qui s'est allumé aux dormants, sur le ter-

rain du CPR dans la zone industrielle, pendant une heure, à compter de 3 heures 15.

Le lieutenant Alexandre Charrest, du poste de police No 2, a répondu à quatre appels pour feux dans la journée. Le premier, à 8 heures 38, pour un moteur surchauffé, chez Gérard Bonenfant, à 921, rue Des Meizes; un deuxième, chez M. Henri Renaud, à 1156, rue Ste-Ursule, où le feu provoqué par un brûleur de peinture s'est communiqué dans un mur, vers 11 heures; un troisième dans l'après-midi, vers 1 heure, sur le boulevard Normand, à l'arrière de Smith Transport, il s'agissait d'un feu d'herbe, et un dernier, un autre feu d'herbe, sur le boulevard St-Louis, près de la rue Milot.

Les sapeurs du No 3, sous la direction du capitaine Lucien Adam, ont combattu quatre feux d'herbe. Le premier, à 9 heures, sur la rue Des Meizes, le second, sur la rue Pere Marquette, vers 1 heure 15, le troisième, sur le boulevard St-Jean, à 5 heures 15. (Voir Les feux page 20)



LE SAFEGUARDER préposé à l'entretien des bouées pour l'Agence de Sorel, procède à la pose des bouées dans le chenal du fleuve St-Laurent. On voit, sur la

photo, quelques membres de l'équipage en train d'installer une des bouées dans le fleuve.

Après avoir servi durant la guerre 1914-18

Le Safeguarder installe des bouées dans le fleuve depuis plus de trente-cinq ans

Par Jacques VOYER

Le "Safeguarder" dont le nom signifie "gardien de la sécurité" est préposé à l'entretien des bouées pour l'Agence de Sorel. Il vient de procéder à l'installation des bouées dans le fleuve St-Laurent.

Le navire qui est sous la direction du capitaine J.-L. Viandré, résident de Sorel, s'occupe de la pose de ces bouées sur le fleuve depuis 1929. Après avoir servi durant la première guerre mondiale de 1914-1918, il fit son entrée dans le port de Trois-Rivières durant l'année 1929.

Le "Safeguarder" a à son bord 32 hommes. Parmi les membres d'équipage, nous pouvons apercevoir trois officiers, deux ingénieurs préposés à la vérification et à l'installation des bouées, les matelots et les cuisiniers. On y remarque même parmi l'équipage, un frère du maître de Trois-Rivières, M. Roland Dufresne. Il est là depuis plusieurs années.

Les deux ingénieurs préposés à la pose des bouées sont des employés nommés par le gouvernement fédéral au ministère des Transports. Ce sont MM. René Tourigny, ingénieur assistant du district de Montréal et Jean-Marie Magnan, ingénieur du district de Batican.

La pose de chacune des bouées s'effectue par la suite

le long du chenal. La distance entre chaque bouée dépend de l'endroit où elle est installée. La profondeur, les battures, les dangers, et les coins; tels sont les facteurs que les ingénieurs et les préposés, à l'opération doivent considérer. La distance varie entre chaque endroit.

Les employés qui procèdent à l'installation de ces bouées sont très expérimentés. La plupart d'entre eux ont de nombreuses années d'expérience dans ce domaine. Chacun a un travail bien précis. L'ingénieur J.-M. Magnan nous fait

la remarque suivante: "C'est la première fois que j'ai la chance de travailler avec une équipe d'hommes aussi expérimentée. Le travail s'effectue de façon méthodique, ceci occasionne beaucoup moins d'accidents, dit-il, et le travail se fait bien plus rapidement".

La région du Cap à la Roche est l'endroit le plus dangereux de l'opération, entre Deschailions et Batican. Le courant est très fort. Les employés préposés à la pose des bouées démontrent beaucoup d'habileté et les ingénieurs font preuve de beaucoup de précision dans l'exécution de leur travail.

Quant à la région du Cap Léveillé, elle est beaucoup moins dangereuse parce que le courant est relativement peu rapide. Le travail des ingénieurs et des employés est beaucoup plus facile à cet endroit. Sur ce parcours, on procède à la pose de 5 bouées. A Champlain, il faut l'installation de deux autres bouées.

Durant l'opération, des navires venant de tous les ports de la province, défilent sur le fleuve à intervalles réguliers et laissent derrière eux de très fortes vagues. A un certain moment, on voit apparaître trois navires en même temps, l'Alenda, le Widen et l'Irland. Ce sont trois navires anglais. Tous ces petits navires n'ont aucunement dérangé le travail des experts dans les travaux qu'ils ont eu à exécuter. (Voir Le Safeguarder p. 20)

L'échevin Lepage fait l'éloge de la Protection Civile

CAP DE LA MADELEINE — L'échevin Rodrigue Lepage, se levant sur une question de privilège lors de la dernière séance du conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine, a tenu à rendre hommage à l'organisation de la Protection Civile du comté de Champlain et plus particulièrement de la ville du Cap qui rend d'immenses services à la communauté sans faire de bruit.

Le représentant des propriétaires du quartier numéro 5 a mentionné particulièrement le cas du feu d'herbe qui a pris des proportions considérables, en fin de semaine dernière, pour s'attaquer à quelques bâtiments et les consumer, quelques-uns en partie et d'autres totalement.

M. Lepage a expliqué que sans avoir reçu la demande, M. Alfred Lafrenière, en charge de la Protection Civile, au Cap, avait réuni ses hommes pour les dépêcher sur les lieux du sinistre. "M. Lafrenière a agi en homme intelligent et prévoyant, a continué M. Lepage, en décelant le danger que provoquerait le feu d'herbe. Ses hommes entraînés, ont aidé énormément les sapeurs du Cap et une conflagration a été évitée. C'est pourquoi, je tiens à rendre hommage publiquement à M. Lafrenière et à ses hommes qui accomplissent toujours dans l'ombre un travail de génie."

Aidez vos reins à éliminer 3 lb de liquide par jour

En général, nous éliminons environ trois onces de liquide par jour, soit environ trois litres. Mais si les reins deviennent paresseux, il peut s'accumuler une irritation des voies urinaires et des troubles de la vessie, d'où naissent un mal de dos et un sommeil agité. C'est alors que les Pilules Dodi's pour les reins peuvent aider à procurer le soulagement. Les Dodi's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos. Prenez des Dodi's — vous vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Demandez des Pilules Dodi's pour les reins à n'importe quel comptoir de produits pharmaceutiques. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès.

VOYAGES FRANCISCAINS

TERRE SAINTE ET EUROPE

Egypte — Liban — Jordanie — Israël — Grece
Hollande — Italie — Suisse — France

Date : 14 juillet au 18 août

Coût des voyages :

Terre Sainte (22 jours) \$1146.00
Europe (22 jours) \$ 838.00
Terre Sainte et Europe (36 jours) \$1543.00

Excellentes compagnies, Treasure Tours et KLM, assurant satisfaction et sécurité. Guides professionnels appréciés.

Renseignements :

T. R. P. Hector Fréchette, O. F. M., 149, avenue Stanley, Ottawa 2, Ont., Tél. SM. 4-5674
R. P. Joseph Pélissier, O. F. M., 2089, rue St-Jacques, Montréal 25, Qué., Tél. 937-8741

L'objectif fixé à \$2,500

La campagne de la Croix-Rouge se déroulera du 23 au 30 mai

CAP DE LA MADELEINE — La grande campagne de souscription de la Croix-Rouge, section du Cap-de-la-Madeleine, qui comprend également Ste-Marthe du Cap, St-Maurice et St-Louis-de-France, se déroulera du 23 au 30 mai inclusivement.



M. Onil Roy

La nouvelle a été communiquée aux journalistes lors d'une conférence de presse hier après-midi, à la Caisse populaire Ste-Madeleine.

La section du Cap a procédé à une reorganisation de ses cadres au cours de la dernière réunion afin d'être plus active au cours des prochains douze mois. La présidence de la section a été confiée à M. Onil Roy, tandis que les trois vice-présidents sont M. Jean-Claude Landry et les docteurs Jean-Noël Toupin, du Cap et Roger Lachance, de Champlain. M. Marc Lamontagne remplira le rôle de secrétaire et M. Paul Bocheleau la fonction de trésorier. Les directeurs sont MM. Laurier Fortin, de St-Maurice et Vital Lafrance de la cité madelineoise.

M. Rodolphe Loranger

M. Rodolphe Loranger, un homme d'affaires du Cap, a été nommé président de la cam-

Dr W.-H. FONTAINE

o.d.

Optométriste-Opticien

EXAMEN DE LA VUE

1008, St-Maurice

FR 6-2101

Trois-Rivières, Qué.

AUJOURD'HUI SPECIAL DU CHEF

FISH & CHIPS
FEVES AU LARD
SOUPÉ - DESSERT
85¢

Le chic
Foteus BAR
B-Q
767, St-Maurice / FR 6-2534

VASTE CHOIX

nifera et arbustes d'ornement

SPECIAL DU PRINTEMPS

Ormes Chinois de 18 à 24 boues \$9.00, 10¢

LES PÉPINIÈRES
BEDARD L'ÉE
BETHRIEVILLE
Case Postale 329
Tél.: 836-3653



TIRAGE

CO-OP RADIO TAXIS

378-5444

NUMERO GAGNANT POUR \$40.

94777

TIRAGE

ARTHRITE & RHUMATISME

La société de recherches éducatives a édité une intéressante brochure sur le RHUMATISME, les NEVRITES et l'ARTHRITE. Cet ouvrage rédigé en des termes simples malgré son caractère scientifique aidera le lecteur à comprendre comment des soins appropriés peuvent guérir ces maladies. Demandez un exemplaire GRATUIT à:

Société de Recherches Educatives
Boite Postale 12
Station Rosemont Montréal



Veillez m'envoyer gratuitement et sans obligation la brochure "Arthrite"

Nom

Adresse

Ville

Province

Le Nouvelliste, T.R.

POUR VOTRE CUISINE:
L'ÉMAIL
SUPER-BLANC
National
LA PEINTURE QUI DURE



N'oubliez pas
VOS
MAMANS
LE
9
MAI



CHOCOLATS
BONBONS
TOFFEE

Magnifique choix de bonbonnières dans un emballage de fantaisie

Pour un CADEAU pratique
• MONTRE "Timex" • CAMERAS • BRIQUETS

NAP.-E. GODIN L'ÉE

126, DES FORGES TROIS-RIVIERES
TEL.: FR 4-2431

OFFREZ A MAMAN UN CADEAU

DE QUALITE ET DE DISTINCTION

CACHE-POUSSIÈRE

en coton — 1ère
qualité, motifs à
pois et unis, bleu,
rose, jaune. P. M. G.

\$398

\$498 - \$598

BOURSES

Bourses en
paille blan-
che, beige
naturelle.

Choix de
modèles
variés.

\$298

\$398

\$498

\$598

JUSQU'À \$798



• CARTES • PAPIER D'EMBALLAGE
• BOITES DE CHOCOLAT • PRODUITS DE BEAUTE

GRATUIT

Kelldor

MODES DE PAIEMENT

• compte courant

• compte budgétaire

• plan mise de côté.

Stationnement sur notre vaste terrain.

Boul. Ste-Madeleine,

CAP-DE-LA-MADELEINE

FR 4-6247

Lors de la première course intérieure au Forum

Plus de 13 équipes dans les 6 jours

MONTREAL (PC) — Les cyclistes européens seront en grande majorité lorsque 13 équipes inaugureront les 6 jours au Forum ce soir.

Le promoteur Jean Ladouceur présente la première course intérieure de la saison 1965 dans le Forum de Montréal, comptant 15.000 sièges. C'est en quelque sorte un risque parce que les autres courses de ce genre ont été disputées au Centre Paul Sauvé, comptant 5.000 sièges.

Et ainsi que quelqu'un le faisait remarquer: "On va s'apercevoir qu'une foule de 5.000 personnes est très petite dans le grand Forum".

On compte des équipes de Belgique, Allemagne, Angleterre, Canada, Hollande, Espagne, États-Unis, France, Israël, Italie et de la Suisse dans cette compétition qui débutera à 8h30 p.m.

On compte également de nombreux concurrents à Montréal, mais tous sont des pistards aguerris. Chez les nouveaux venus, on note Ray Castillon, de Buffalo, qui a représenté les E.U. aux jeux olympiques de Tokyo en 1964. Il formera l'équipe américaine avec l'Italien Francisco Constantino.

Deux brillants cyclistes allemands, Eberhard Rudolph et Karl Heinz Marsell, courront sous les couleurs des "Nations Unies", tandis que Klaus Bugdahl et Rudolph Klemens formeront l'équipe allemande officielle.

Québec

Québec présentera une puissante équipe avec Emile Leclerc, de Montréal, et Horst Oldenburg, d'Allemagne. Le-

INSTALLATION GRATUITE

SILENCIEUX MUFFLERS

GARANTIE A VIE

SERVICE DE 15 MIN.

PRIX A COMPTER DE \$5.85

Le centre du silencieux le plus moderne en Mauricie.

S. M. MUFFLERS

Emile Pellerin, prop.

870, Laverendrye

FR 5-0995

Quatre clubs dans la ligue St-Michel

Quatre clubs composeront les cadres de la ligue de hockey St-Michel. C'est ce qui découle d'une récente réunion de l'exécutif de ce circuit qui a remporté un franc succès l'an dernier.

Les clubs qui en feront partie sont ceux de St-Michel avec Gaston Robert, Ste-Thérèse de René Hamel, St-Jean avec Lionel Desaulniers et le Chemin des Forges de Pierre Lefebvre.

Jean Dupont en sera le président. Il sera secondé dans sa tâche par Gaston Samson comme trésorier, secrétaire et statisticien. Jean Laliberté, Jules Bergeron et Gaston Bergeron en seront les directeurs.

L'ouverture du circuit a été fixée au 16 mai avec une partie mettant aux prises le St-Jean contre les Forges. Un calendrier de 18 parties sera tracé.

Soyez prudent...

Achetez chez

PRUDENT BOISCLAIR

L'homme aux 75 autos.

MON SPECIAL

1964, CHEVROLET IMPALA

Hard Top, 8 cyl., aut., tout équipée.

Chez Boisclair Automobile

982, Champflour, Trois-Rivières

FR 8-2354 — 8-1600

Voyez chez Clément & Frère Ltée

LES ROULOTTES

que les amateurs de camping attendaient.

Fabriquées chez-nous pour les gens de chez-nous!



"La Dauphine"

DE L'ISLET

16 pieds et 18 pieds.

Toilette, douche, chauffage, eau chaude, poêle avec fourneau, ventilateur pour la cuisson, frigidaire — Couche 6 personnes.

SPECIAL OUVERTURE de la SAISON.
Dauphine de Luxe - 18' : \$2,560.00

BIENVENUE A TOUS

CLEMENT & FRERE LTEE

LOUISEVILLE

DE TROIS-RIVIERES
SIGNALISEZ: 296-3931LOUISEVILLE
700, BOUL. OUEST CA 8-2701

"La Glendette"

DE GLENDALE

13' couche 6 personnes

14' couche 6 personnes

17' couche 6 personnes

19' couche 6 personnes

23' couche 6 personnes

27' couche 6 personnes

PRIX A COMPTER DE: \$1,300.00

Clarence Campbell exprime ses vues sur la philosophie russe

MONTREAL (PC) — Le président Clarence Campbell, de la ligue Nationale de hockey, a déclaré, hier, que la philosophie russe voulant que le sport soit partie intégrante de la culture d'une nation était "beaucoup plus logique" que la conception nord-américaine. Campbell a profité de l'occasion pour exprimer ses vues sur les subsides aux sports et la distinction que la société fait entre les athlètes amateurs et professionnels.

"Dans l'Amérique du Nord, nous considérons le joueur amateur comme un gentilhomme. Je ne m'oppose pas à cet-

te conception, mais elle ne convient et ne conviendra jamais à l'image de l'Amérique du Nord.

"La question est uniquement de se demander ce qu'est un athlète professionnel. Il est un homme compétent dans son sport et s'attend à une rémunération pour cette raison, que ce soit en argent, comme en Amérique du Nord, ou en bénéfices, comme dans un État qui accorde des subsides. Il n'y a rien de mal à cela. Je n'en crois pas moins que les Russes ont la bonne conception. Ils croient que tout sport est partie intégrante

de leur culture. Ils accordent des subsides à plusieurs activités culturelles, notamment, le ballet et l'opéra, ce que je crois très convenable. J'imagine que nous considérons le sport comme partie de notre culture, mais nous ne le supportons pas de la même façon que les Russes. Je ne crois pas que nous changions d'idée à ce sujet pendant longtemps, certainement pas avant que le monde soit prêt à accepter des champions — omnium au hockey, comme c'est le cas pour le soccer." (Voir Clarence page 18)

La date d'ouverture est maintenant officielle

La nouvelle saison de courses sous harnais, à la piste locale, sera entreprise mercredi

Jean Duguay, secrétaire des courses sous harnais à la piste du Terrain de l'Exposition, a annoncé hier qu'il était maintenant définitif que la nouvelle saison serait entreprise mercredi soir.

On sait que la date du 12 a été mentionnée comme date possible d'ouverture mercredi lors de la signature officielle du nouveau contrat après que les dirigeants du Club de courses Lavolette et l'association des hommes à chevaux eurent mis fin à leurs différends après de longues négociations.



Jean Duguay

M. Charles H. Côté et son bras-droit Jean Duguay nous laissent entendre que les perspectives de la prochaine saison étaient des meilleures et que, présentement, près de 150 chevaux de classe avaient déjà leur entrée aux écuries de la piste locale et étaient prêts à se lancer dans la mêlée. Il y a bien présentement près de 250 chevaux aux écuries mais tous

ne sont pas encore prêts à entreprendre la nouvelle saison. La piste est présentement dure et fort rapide et nombreux sont les chevaux qui poursuivent leur entraînement en vue du prochain meeting. Une dernière touche sera apportée à la piste de façon qu'elle soit des meilleures pour le lever du rideau de la nouvelle saison. Le système lumineux au haut de l'estrade est maintenant terminé et il en est ainsi des trois tableaux de cotes à l'intérieur du stade, aux endroits stratégiques du pari-mutuel.

Plusieurs des chevaux, qui ont couru jusqu'ici à la piste de Blue Bonnets seront des nôtres à compter de la fin de semaine. C'est dire que la présence de tels chevaux rendra

ainsi le calibre des courses à la piste locale encore supérieur à celles des années précédentes, cette amélioration dans le calibre allant ainsi de pair avec la forte augmentation accordée dans les bourses cette saison puisque la moyenne sera de \$3,700.

Le "Film Payroll", exigé sur toutes les pistes par la Canadian Trotting Association, n'est pas encore installé ici mais le sera éventuellement et dans trois semaines environ toutes les courses seront filmées du signal du départ d'une épreuve à la fin donnant ainsi justice aux amateurs et aux propriétaires et forçant ainsi le conducteur à mieux se conduire sur la piste et à forcer le cheval qu'il conduit à l'emporter.

A Blue Bonnets ce soir

VENDREDI PREMIERE COURSE
TROT — \$1,000
1. Nobelman R. Desjardins
2. Danda Averill A. Vanderpauw
3. Little Colburn R. Rheume
4. Isola's Bomb R. Coutu
5. Franks Lassie M. Turcotte
6. Brandvaine Kid P. Lacoste
7. Mighty Sue C. Dupont
8. James Vance L. Bourgon
9. Lads S. L. Relanger

DEUXIEME COURSE
AMBLE — \$1,000
1. High Darnau J. Wiener
2. Battle C. Adios G. Lachance
3. Speedy Elkington P. Floyd
4. Timely Story Jr. A. Bedard
5. Treasured Pick L. Bourgon

QUATRIEME COURSE
TROT — \$1,200
1. Alice Lind H. Filion
2. Red Fox L. Turcotte
3. Shafter Echo G. Bouvrette
4. Kim D. Grattan C. Pelletier
5. Nevele Jamie C. Miville
6. Brandon H. J. J. Martineau
7. Jamie's Rose B. Curran
8. Chelard Key G. Panette
9. Success Jan R. MacDonald

CINQUIEME COURSE
AMBLE — \$1,500
1. C. M. Sea P. Robillard
2. Detonator L. Lenage
3. Stormy M. R. Bail
4. Gallant Adios J. Indo
5. Mentor Scott K. Wan
6. Lord Saunders K. Wan
7. Solitude M. Giner
8. Abhee Adios A. Vanderpauw

SIXIEME COURSE
AMBLE — \$1,300
1. Mavrick Grattan C. Pelletier
2. First Nibbler M. Lefebvre
3. Holiday Jinx G. Bail
4. Scotty Fox G. Bail
5. The Mighty Count V. Delch
6. Dr. Adios W. P. Robillard
7. Skipper Jay R. Bail
8. Lure Ho' C. G. Bail
9. Onick Freight A. Bedard

SEPTIEME COURSE
TROT — \$1,500
1. Cindy Sky A. Han
2. Miss Terri Key P. Giner
3. Lotta Lachance P. Giner
4. Jerven Roy Jr. B. Bail
5. Early Dale F. Bail
6. Kimberley Don J. Jodoin

NEUVIEME COURSE
TROT — \$4,000
1. Campbellown R. Côté
2. Curly Lambert H. Filion
3. Old Sernage G. Hees
4. Van Counsel G. Watters
5. Choir Boy K. Waples
6. Lucknow's Prince M. Giner
7. Lord Sampson F. Bail
8. Van's First C. St-Jacques

DIXIEME COURSE
AMBLE — \$1,100
1. Raffles M. Aubin
2. Dan Direct A. Vanderpauw
3. Irene Royale R. Ponton
4. Duchess Day C. Bail
5. Mighty Moon J. Wiener
6. Roland Duke G. Quessy
7. Sargus Pick G. Filion
8. Our Chance R. Caldwell
9. Stormy Reno Patch C. Dupont

Trois clubs sont présentement inscrits

Quel sort est réservé à la ligue Junior?

La ligue Junior de baseball du Service des Loisirs de Trois-Rivières sera-t-elle en opération cette année? C'est une question que plusieurs joueurs et amateurs de baseball se posent devant le silence des intéressés.

Présentement le circuit Junior est formé de trois clubs par suite de la démission du club STR à la suite d'un manque d'intérêt des étudiants. Présentement on ne compte

pas les joueurs qui manquent mais l'argent.

Cependant les clubs à la suite d'une réunion d'urgence se sont dits prêts à faire un sacrifice mais il faut que la ligue Junior de baseball continue à opérer, ont-ils déclaré.

Il est très difficile pour l'amateur trifluvien de voir qu'une ville comme Trois-Rivières ne puisse pas avoir une ligue junior vivante et active. Mais le problème se pose et il est temps que l'on prenne des moyens pour que cette ligue continue ses activités.



Charles-Emile Blais

que les clubs Ste-Cécile, Ste-Marguerite et Sénateurs du Cap-de-la-Madeleine.

Une seule solution demeure au dire du responsable - général André Dupont. Il restait à l'organisation des Orioles à repenser sa démission. Cette équipe a donné récemment sa démission par suite d'un problème de finance. Charles - Emile Blais le gérant et instructeur de ce club nous déclarait que ce ne sont

Rosaire Dupuis, président des clubs Notre-Dame

L'organisation des sports Notre-Dame Inc., continuera son travail au cours de l'été prochain. Ce comité d'organisation lancé par Guy Matteau et Gérard Grenier a abattu un travail digne d'éloges depuis bientôt trois ans. On connaît leurs succès tant au hockey qu'au baseball.

Cette année le comité exécutif a nommé Rosaire Dupuis au poste de président. Cet instituteur de l'Institut de Technologie jouissant d'une solide expérience saura certes apporter toute son expérience en vue de bâtir des équipes plus représentatives. Il sera secondé par d'autres collaborateurs tous anxieux d'aider cette belle cause.

André St-Germain occupera à nouveau le poste de gérant-général de l'organisation aidé de René Grenier et autres.

Présentement on est en train de préparer les équipes qui

VOUS N'AVEZ PAS A ATTENDRE... 5 BARBIERS

O. TREMBLAY
F. MONDELLO
E. BEAULIEU
R. MELANCON
PAUL PICARD

300, BONAVENTURE

Dans la belle province...

y a rien qui la batte!



TOUJOURS EN TETE DE LA MODE

Diamond

Trois-Rivières

7. Titan Galopphone R. White

8. Forward Freight S. Brisson

9. Success Bomb M. Giner

HUITIEME COURSE

1. Mountain Way G. Hees

2. Jimmy N. L. Pelletier

3. Harry Johnston F. Bail

4. Direct M. Adios H. Pauze

5. Rex Dale J. G. Lachance

6. Sea Dure G. Lachance

7. Scotch Phil J. Gram

8. Lady Enchantress A. Hanna

9. Lord Dares P. Caldwell

Il n'est pas étonnant que la "50" soit la bière qui progresse le plus vite dans la belle province!



LABATT...y en a pas de meilleure!

Les deux équipes d'étoiles

Première équipe

Deuxième équipe



Claude Provost
Aile droite.



Norm Ullman
Centre



Gordie Howe
Aile droite



Stan Mikita
Centre



Frank Mahovlich
Aile gauche



Pierre Pilote
Défense



Bobby Hull
Aile gauche



Carl Brewer
Défense



Bill Gadsby
Défense



Charlie Hodge
Gardien de buts



Roger Crozier
Gardien de buts



Jacques Laperrière
Défense

Sherbrooke en gagnant 9-2 prend une avance de 3-0

SHERBROOKE (PC) — Les Castors de Sherbrooke ont écrasé les Maple Leafs de Nelson, C.B., 9-2 hier soir en prenant une avance de 3-0 dans la série finale, 4 de 7, de la coupe Allan, emblème du championnat national de hockey senior.

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE
Aurion 10-10, Pearson 2-40, Carlson 3-46, Roy Kromm 3-25, Dupré 10-57, Lévesque 14-43, Russell 17-48.

DEUXIEME PERIODE
1. Sherbrooke: Nolet 3-30
2. Sherbrooke: Lévesque 12-41
Puntions: Chawacka 1-0, Chev-lier, Laughlin 5-04, Lévesque 11-26, Nolet 15-06, Kromm 16-07.

TOISIEME PERIODE
3. Sherbrooke: Cardin 1-01
4. Sherbrooke: Gaudreault 1-45
5. Sherbrooke: Richer 5-33
6. Sherbrooke: Richer 4-54
7. Nelson: Laughlin

Paul Riel brille dans la victoire

Une brillante tenue du lanceur Paul Riel a permis au Ben Leclerc de disposer du Sweden Frostyreen au compte de 13 à 5 dans la ligue paroisiale. St-Pierre et St-Paul à Drummondville.

Dans l'autre rencontre le Dominion Dying a gagné par défaut sur le Pharmacie St-Pierre.

Dans l'autre joute Paul Riel a remporté la victoire et Denis Mailhot a encaissé le revers.

Les joueurs les plus en vedette au cours de la joute furent Jacques Carignan, Leo Leclerc et Adrien Leclerc. Roger Marquis et Denis Cloutier ont excellé pour les perdants.

Baseball hier

LIGUE AMERICAINE
Baltimore 010 020 020 5 11 à Minnesota 000 100 000 1 4 5
Roberts et Orsino, Kaal, Worthington 8, Fosnow 9 et Bailey, G. Roberts 4-0, P. Kaal 2-2, Cl. Bailey-Robinson 3; Mink-Kingbrew 2.

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh 001 000 020 3 10 à Chicago 002 000 014 3 11 0
Cardwell, Schwall 6, McBean 8 et Papilioni; Jackson, Abernathy 9 et Bartel, Rozovsky 8, G. Jackson 2-2, P. Schwall 0-1, Cl. Pitts-Stargell 4, Papilioni 3; Chis-Jackson 1.

LIGUE AMERICAINE
Los Angeles 110 110 000 4 9 1 Cincinnati 011 000 015 3 8 0
Podres, Miller 7 et Roseboro, Tishou, Nuxhall 4, Craig 7, McChoi 9 et Edwards, G. Podres 2-0, P. Tishou 2-2, Cl. LA-Griffith 1, Fairly 4; C. Robinson 5.

LIGUE NATIONALE
Houston (Johnson 1-0 ou Giusti 4-0) à Chicago (Burdette 0-1); Milwaukee (Radzowski 2-1) à New York (Fisher 0-3), soir.

St-Louis (Gibson 4-0) à Philadelphie (Sherr 4-1), soir.
Los Angeles (Osteen 2-2) à San Francisco (Sanford 2-1), soir.
Cincinnati (Ellis 4-0) à Pittsburgh (Friend 0-2), soir.

Lanceurs probables
LIGUE AMERICAINE
New York (Downing 2-2 et Stafford 0-0) à Washington (McCormick 0-1 et Green 0-0), soir.
Cleveland (Kralick 0-0) à Boston (Wilson 2-0), soir.

Kansas City (Drahowsky 0-2 et Talbot 1-1) à Los Angeles (Chance 2-0 et Piché 0-2), soir.
Chicago (John 1-0) à Minnesota (Sizman 0-0), soir.

Detroit (Sparma 0-1) à Baltimore (McNally 0-1), soir.
LIGUE NATIONALE
Houston (Johnson 1-0 ou Giusti 4-0) à Chicago (Burdette 0-1); Milwaukee (Radzowski 2-1) à New York (Fisher 0-3), soir.

St-Louis (Gibson 4-0) à Philadelphie (Sherr 4-1), soir.
Los Angeles (Osteen 2-2) à San Francisco (Sanford 2-1), soir.
Cincinnati (Ellis 4-0) à Pittsburgh (Friend 0-2), soir.

Aux 6-jours du Maple Leaf Garden

Lykke et Eugen sont en première place après 1,143 milles

TORONTO (PC) — Les 6 Jours du Maple Leaf Gardens ont fait une troisième victime hier après-midi quand Gustav Killian, d'Allemagne, portant les couleurs de l'Ontario, a dû abandonner en raison d'une blessure à une jambe.

On ignorait encore hier soir s'il pourrait revenir dans la course.

Oscar Plattner, de l'équipe suisse, blessé mercredi, s'est soumis à la chirurgie plastique hier pour une fracture à la mâchoire et reposait confortablement à l'hôpital.

Par ailleurs, l'Américain Dick Cortright souffrait probablement d'une hernie.

Dans le classement des équipes, après 1,143 milles, Pal-lykke et Freddie Eugen, du Danemark, étaient en tête, un tour en avant des équipes de Belgique, Italie, Canada, Luxembourg et Allemagne.

Une foule de 300 spectateurs assistait à l'épreuve jeudi après-midi.

Rix Van Steenberghe et Emile Severyns, de Belgique, suivaient les meneurs, un tour en arrière et avec 402 points de sprints.

Les Italiens Leandro Faggin et Mino DeRossi, ainsi que Roger Gagnard et Jean Raynaud, du Canada, étaient sur un pied d'égalité au troisième rang avec 314 points, précédant Lu-lyen Gillen et Robert Lelangeur du Luxembourg, avec 272 points.

Quant à Cortright, il a déclaré ainsi que Sigi Renz et Fritz

Pfenninger, de l'Allemagne, avec 236 points.

Les représentants de la Suisse et des Etats-Unis, privés de

qu'il souffrait d'une hernie, il se retirerait probablement des compétitions internationales.

Classement
Equipes Tours en arrière Pts

Lykke et Eugen, Dan. 0 368
Van Steenberghe et Severyns, Belgique 1 402
Faggin et De Rossi, Italie 1 314
Gagnard et Raynal, Canada 1 314
Gillen et Lelangeur, Luxembourg 1 272
Renz et Pfenninger, Allemagne 1 208
Kanters et De Bakker, E.-Unis 3 258
Bettello et Ogna, Toronto 3 258
Reinhold et Killian, Ontario 3 229

Paile Lykke

partenaires, ont formé une nouvelle équipe américaine en divisant leurs totaux de points par deux. Ainsi Joe De Baker, partenaire de Cortright, et Hans Kanters accusaient un retard de trois tours sur les meneurs avec 256 points.

La blessure de Plattner a mis fin à sa carrière de 29 ans chez les cyclistes. Il avait l'intention de prendre sa retraite après les compétitions internationales de Toronto et Québec, mais les médecins croient qu'il sera incapable de prendre le départ à Québec le 16 mai.

Quant à Cortright, il a déclaré que, si les rayons X révélaient

RESULTATS

Parent a remporté le trophée de 465, 502 et 614 pour une moyenne de 544,3 par joute. Le trophée lui a valu un trophée, don de Jean-Pierre Bernier, propriétaire de la salle.

Dans la ligue des polites, l'équipe portant le nom de "Pharmacie Leclerc" a remporté les honneurs disposant du "Willard Proulx" par 125 points. Cette finale était précédée à la suite du Centre d'Arts de Trois-Rivières.

— 0 —
Au baseball, chez les Américains, les Braves ont eu raison des Mets 7-5. Yves Gabias a remporté la victoire et Michel Fournier a été élu joueur de la partie. Les Braves ont un record et deux simples, ainsi que Yves Gabias et le receveur La-troupe ont aussi été en vedette.

Pas de meilleur moment pour acheter la voiture familiale économique et échanger la vieille, rouler neuf !

Le printemps, c'est la saison du renouveau... C'est le moment d'échanger la vieille pour rouler neuf. Autrement dit, il n'y a pas de meilleur moment pour parler affaires avec le concessionnaire Chevrolet qui vous offrira le meilleur prix pour votre vieille voiture à l'achat d'une Chevy II 65.

Au premier coup d'oeil, vous serez séduit par l'allure pimpante et printanière de la Chevy II. A l'achat comme à l'usage, elle vous révélera des qualités dont l'économie n'est pas la moindre. Et au moment de l'échange, vous constaterez qu'elle a gardé une valeur qui vous avantagera.

Le luxe de la Chevy II a lui aussi une fraîcheur toute printanière avec une carrosserie élégante signée Fisher et des intérieurs tendus de frais tissus à motif et de vinyle. Et dans la Chevy II, toute la famille trouve à se loger confortablement avec tous ses bagages. Pour ce qui a trait à la puissance, vous avez le choix: Super-Thrift 153 de 90 CV, Hi-Thrift 194 de 120 CV et les tout nouveaux V8, allant jusqu'à 300 CV.

Répondez à l'appel du printemps. Passez chez le concessionnaire Chevrolet. Bientôt, vous vous trouverez au volant de la plus printanière des voitures familiales économiques: la Chevy II 65.



la chevy II 65

Le sedan Chevy II Nova à 4 portes

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

la chevy II 65



CHEVROLET-CHEVELLE-CHEVY II-CORVAIR-CORVETTE

Échangez la vieille! Roulez neuf! Chez votre concessionnaire Chevrolet-Oldsmobile dès maintenant!

VENDEUR AUTORISÉ CHEVROLET A TROIS RIVIERES

TROIS-RIVIERES CHEVROLET LIMITEE
TROIS-RIVIERES

TEL: FR 6-3791



755, RUE CHAMPELOUR

Ne manquez pas de regarder "Cinéma International" tous les vendredis soir à 8h30 et "Rue de l'Anse" tous les mardis soir à 8h, sur le réseau complet de Radio-Canada.

DÉMARRAGE ULTRA-FACILE

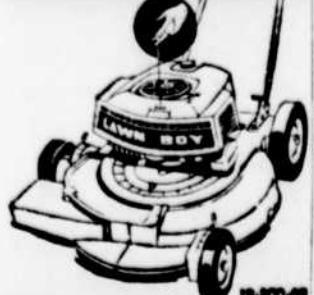
LAWN-BOY

SI VOUS POUVEZ REMUER UN DOIGT, VOUS POUVEZ DÉMARRER LA LAWN-BOY '65

L'effort du démarrage a été incroyablement réduit de 94%.

• Nouveaux ramasse-herbe anti-obstruction

• Fabrication légère en magnésium



BATTERY & ELECTRIC SERVICE CO.

1948, St-Philippe FR. 5.9656 Trois-Rivières.

L'OPINION

(Suite de la page 4)

La minorité francophone de la Saskatchewan n'est pas, en fait, victime d'une persécution, et il n'y a pas de conspiration de la part des anglo-saxons pour faire reculer les français. En réalité, plusieurs écoliers qui ont éprouvé de la difficulté à étudier le français à l'école secondaire auraient préféré commencer l'étude de cette matière dès l'école élémentaire. Si un tel plan était adopté, les difficultés que les élèves éprouvent dans l'étude du français aux niveaux secondaire et universitaire seraient minimisées.

Nous avons maintenant la preuve que le bon sens prévaut dans cette soi-disant crise de la langue française, Saskatchewan. Ceux qui croient sincèrement que cette question minuscule pourrait avoir un effet majeur sur l'avenir de la Confédération ou sur sa survie, utilisent le mauvais tableau noir.

LE STAR PHOENIX, SASKATOON

— O —
C'est la loi... mais sur le plan moral...

Pour certains, le cas d'un groupe de parents de langue française de Saskatoon qui ont retiré leurs enfants de l'école jusqu'à ce qu'ils obtiennent l'assurance que les cours seront donnés en français, ne semblerait pas important. En réalité, la plupart s'écarteraient de la plante sans plus la juger illogique et illégale. Car, dans la loi scolaire de la Saskatchewan, en vigueur depuis que cette province s'est jointe à la Confédération il y a 60 ans, il est clairement stipulé que l'anglais sera la seule langue utilisée dans les écoles.

Voilà pour la loi. Cependant, sur le plan moral, la question en jeu à Saskatchewan demeure un exemple de ce que la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme qualifierait de dualisme fondamental du pays. Il va sans dire que c'est le droit des Canadiens français, quelle que soit la région du pays où ils vivent, d'établir, de conserver leur culture et leur langue.

Voilà pourquoi ce cas revêt moralement une si grande importance. Cette question ne sera certes pas passée inaper-

que au Québec ou de pareils problèmes sont une partie intégrante de la lutte menée pour que la culture française soit préservée partout où elle est implantée, à l'extérieur du Québec.

Et, sur cette question des droits des minorités, le Québec n'a rien à se reprocher. Car, c'est un fait que les familles de la minorité anglophone dans cette province, sans égard à leur religion, jouissent du droit de faire éduquer leurs enfants en anglais. C'est quand de tels incidents se produisent, comme celui encore récent de Saskatoon, qu'il incombe aux autorités d'aborder la question prudemment, en faisant preuve de sympathie et de compréhension. Car, bien que la loi puisse dire une chose, l'avenir du Canada aujourd'hui repose sur quelque chose de beaucoup plus fragile que la simple interprétation de la loi. Et c'est pour-quoi la question en jeu est plus importante que l'avenir de 45 enfants et leur éducation, aussi important que cela puisse être.

L'ALBERTA, CALGARY

Le langage...

(suite de la page 9)

gées. On démontre ainsi combien il est difficile de conseiller autrui et comme il est important d'avoir l'opinion des autres pour mieux se connaître.

Le conférencier, après avoir tiré les conclusions d'ici-dessus, ajoute un commentaire sur l'importance du rôle joué par la femme moderne et cite un extrait du magnifique livre de Celia Bertin, "Le temps des femmes".

Le Saguier...

(suite de la page 13)

Pour la pose de ces bouées, on se sert de deux grues mécaniques dont l'une sert pour les bouées et l'autre pour les câbles. Chacune des bouées doit être envoyée dans le fleuve. Elles sont également attachées à des chaînes pour être ensuite projetées dans les eaux du fleuve à l'endroit indiqué sur un plan bien préparé.

Les feux...

(suite de la page 13)

Enfin, un quatrième feu a donné plus de mal aux sapeurs. Il avait son foyer près du Club de Golf Ki-S-Eb. Les pompiers se sont rendus vers 5 heures et sont revenus vers 8 heures et 30.

Au Cap-de-la-Madeleine

Le sergent Emmanuel Bourassa, de la force constabulaire du Cap-de-la-Madeleine, a dirigé ses hommes pour combattre trois feux d'herbe le premier, du côté nord-est du viaduc, de 11 heures 10 à midi et 45; le second, dans la serre de M. Henri Boileau, à 545 boulevard Ste-Madeleine, de 11 heures 30 à 12 heures 45; et un dernier, de 2 heures 10 à 3 heures 10, au même endroit, au nord-est du viaduc de la rue Thibault.

L'Eglise...

(suite de la page 19)

être rejoint pour faire ses commentaires.

Mère Cecilia a déclaré qu'il est possible que le différend soit réglé.

Je pense que l'avenir du foyer est plus ou moins assuré, a-t-elle dit.

Conversion

Mère Cecilia et cinq membres de sa communauté des Soeurs de l'Amour de Jésus, ont quitté la prière St-Mary's, un foyer pour personnes âgées, il y a plusieurs années afin de construire le dispensaire d'aujourd'hui.

Sœur Cecilia était supérieure de la prière depuis 37 ans, date à laquelle elle avait quitté l'Eglise anglicane et avait amené avec elle dans la religion catholique les Soeurs de l'Amour de Jésus. Elle avait fondé cette communauté en 1922.

Sœur Cecilia a révélé que le différend lui avait amené des lettres et des télégrammes d'appui venant de toutes les parties du Canada et de quelques états américains, et que le téléphone n'avait pas arrêté de sonner.

Mardi, elle et ses aides ont suspendu à la porte du dispensaire pour animaux, une pancarte sur laquelle ont pouvait lire: Ouvert.

Accueil...

(suite de la première)

later que jamais chose pareille ne s'était produite.

Les milieux officiels rappellent que suivant de nouveaux règlements aucun avion militaire n'est admis à se poser en face de la tour de contrôle.

Le capitaine de l'aviation soutient ne jamais avoir entendu parler de pareil règlement et le ministère a refusé de dire quoi que ce soit lorsqu'on l'interrogea au sujet de savoir s'il avait été mis au courant du voyage de M. Martin soit par l'aviation soit par Ottawa.

Un fonctionnaire a déclaré que la visite de M. Martin n'avait rien d'officiel mais un moment après il ajoutait que M. Couve de Murville devait recevoir officiellement M. Martin, vendredi, à l'hôtel réservé à ces fonctions officielles.

Les fonctionnaires affirment qu'il ne leur était pas permis d'approcher une voiture près de l'endroit où devait arriver M. Martin.

C'est pourquoi les diplomates canadiens et français durent attendre à l'aéroport l'arrivée de l'autobus de M. Martin.

Lorsque M. Couve de Murville s'est rendu à Ottawa il y a deux ans, M. Martin prit la peine de se rendre à l'aéroport pour l'accueillir. Il l'attendait au pied de la rampe.

La première tâche de M. Martin à Paris consiste à rendre visite à la Maison Canadienne créée à l'intention des étudiants canadiens à Paris. M. Martin y séjournera en 1928.

M. Martin a fait part d'un cadeau de \$45,000 pour le ravalement de la résidence. Le gouvernement du Québec contribue \$25,000 par année pour l'entretien de la maison.

Cela n'a pas empêché M. Martin de dire dans une courte allocution, que les relations entre le Canada et la France s'amélioreraient de jour en jour.

"A Paris, à Québec et à Ottawa nous visons tous un même but", dit-il. Il se peut qu'un jour il y ait autant d'étudiants français au Canada qu'il y a présentement d'étudiants canadiens en France.

Durant son séjour à Paris, M. Martin doit avoir des entretiens avec plusieurs ambassadeurs canadiens en Europe. Il ira à Londres, dimanche, assister à la réunion primatiale des ministres de l'OTAN.

La Caisse de l'assurance-chômage

est en déficit de \$184,272,534

OTTAWA (PC) — Après 12 ans d'existence, la Caisse d'assurance-chômage accuse un déficit de l'ordre de \$184,272,534.

Les chiffres déposés aux Communes par le ministre du

Travail, M. Allan MacEachen indiquent que depuis la création de la caisse en 1952, les prestations accordées jusqu'à la fin de 1964 atteignent \$4,284,803,037. Durant la même période, les contributions qui y ont été versées représentent une valeur totale de \$4,200,530,503.

Dans sa réponse aux questions qui lui avaient été soumises par écrit par M. Charles-Eugène Dionne, député de Kamouraska, le ministre a également fait savoir que l'administration de la caisse des prestations de chômage a coûté, au seul poste des salaires la somme de \$472,609,380.

Chauffeur d'autobus qui devra payer \$291 d'amende

QUÉBEC — Le comité des subside de l'Assemblée législative a discuté pendant une heure, hier après-midi, du cas d'un chauffeur d'autobus qui a dû déboursier \$291 d'amende pour avoir commis quinze infractions au cours d'un seul voyage.

Le cas a été porté devant la chambre par M. Claude Gosselin, député de Compton. Il n'a pas identifié le chauffeur et a dit qu'il travaillait pour la compagnie Québec Central 41.

Le chauffeur a été condamné à payer \$291 d'amende pour avoir commis quinze infractions au cours d'un seul voyage.

M. Gosselin a dit que c'était abusif d'un pauvre chauffeur d'autobus, père de cinq enfants et M. Johnson a renchérit que c'était un cas clair d'acharnement sur une seule personne.

Le procureur général a expliqué que ce sont des enquêtes du ministère des Transports et des Communications qui ont relevé toutes les infractions. Il les a toutes transmises à la Sûreté en demandant de procéder contre le chauffeur.

L'opposition a demandé d'alléger la peine. M. Wagner a dit qu'il était inutile d'y songer. La loi, c'est la loi.

Mécanicien hongrois condamné à l'amende

Un mécanicien d'origine hongroise a admis sa culpabilité, mercredi, en Cour des Sessions de la Paix, à l'accusation d'avoir pris une automobile sur le terrain de stationnement d'un garage du Cap-de-la-Madeleine sans la permission du propriétaire.

Son honneur le juge Leon Girard a condamné le prévenu à \$25 d'amende et les frais, ou à défaut, à 15 jours de prison. De plus, il a exigé un versement de \$200 en argent comme engagement personnel pour garder la paix durant une période de deux ans.

Le président du tribunal a pris en considération le fait que l'accusé ait fait preuve de bonne volonté en ramenant lui-même le véhicule "emprunté" deux jours plus tard. De plus, il avait un dossier judiciaire quasi immaculé, celui-ci indiquant une seule condamnation pour un délit mineur.

Le président du tribunal a pris en considération le fait que l'accusé ait fait preuve de bonne volonté en ramenant lui-même le véhicule "emprunté" deux jours plus tard. De plus, il avait un dossier judiciaire quasi immaculé, celui-ci indiquant une seule condamnation pour un délit mineur.

Prison...

(suite de la première)

tre avait pris la vedette dans tout le pays "contre les Canadiens français".

M. Lesage, qui s'était amusé précédemment à faire chiquer le député de Champlain ne s'offusqua pas de sa déclaration. Il redit tout simplement qu'il préparait le camion à M. Bellemare pour sa prochaine tournée électorale.

Le député répondit qu'il n'en avait pas besoin et qu'il serait élu, de toute façon.

La question du camion blindé fut portée devant la chambre par M. Gabriel Loubier. La fait en disant qu'on connaissait l'artillerie légère du procureur général, la matraque et qu'on voulait maintenant connaître son artillerie lourde, le camion blindé.

M. Wagner a dit qu'il préférait une dépense de \$46,000 pour l'achat de ce camion que de voir les policiers prendre le risque d'être tués dans une émeute. Il a affirmé qu'il ne fut jamais question de s'en servir à l'occasion de la visite de la reine.

La grande journée sera marquée par un banquet de clôture à l'hôtel St-Maurice sous la présidence d'honneur du Dr Avellin Dalcourt, président de la Conférence du Coeur du Québec. Le conférencier invité sera l'honorable Pierre LaPorte. Au cours de ce dîner, un hommage de gratitude sera rendu au président actuel, M. Hervé Biron. Mgr Albert Tessier, se fera le porte-parole des membres de la Société. A l'occasion du tricentenaire de Louisbourg, une délégation de cette ville assistera au banquet.

L'hon...

(suite de la page 3)

seville. M. Georges Deslites pariera des rouages pontificaux. M. Jean Gaboury ébauchera l'histoire du schisme de Maskinongé. Serge Lafontaine racontera l'époque Maurice L. Duplessis, de 1936 à 1946 et Roland Leclerc donnera une monographie de la ville du Cap-de-la-Madeleine.

La grande journée sera marquée par un banquet de clôture à l'hôtel St-Maurice sous la présidence d'honneur du Dr Avellin Dalcourt, président de la Conférence du Coeur du Québec. Le conférencier invité sera l'honorable Pierre LaPorte. Au cours de ce dîner, un hommage de gratitude sera rendu au président actuel, M. Hervé Biron. Mgr Albert Tessier, se fera le porte-parole des membres de la Société. A l'occasion du tricentenaire de Louisbourg, une délégation de cette ville assistera au banquet.

La grande journée sera marquée par un banquet de clôture à l'hôtel St-Maurice sous la présidence d'honneur du Dr Avellin Dalcourt, président de la Conférence du Coeur du Québec. Le conférencier invité sera l'honorable Pierre LaPorte. Au cours de ce dîner, un hommage de gratitude sera rendu au président actuel, M. Hervé Biron. Mgr Albert Tessier, se fera le porte-parole des membres de la Société. A l'occasion du tricentenaire de Louisbourg, une délégation de cette ville assistera au banquet.

La grande journée sera marquée par un banquet de clôture à l'hôtel St-Maurice sous la présidence d'honneur du Dr Avellin Dalcourt, président de la Conférence du Coeur du Québec. Le conférencier invité sera l'honorable Pierre LaPorte. Au cours de ce dîner, un hommage de gratitude sera rendu au président actuel, M. Hervé Biron. Mgr Albert Tessier, se fera le porte-parole des membres de la Société. A l'occasion du tricentenaire de Louisbourg, une délégation de cette ville assistera au banquet.

La grande journée sera marquée par un banquet de clôture à l'hôtel St-Maurice sous la présidence d'honneur du Dr Avellin Dalcourt, président de la Conférence du Coeur du Québec. Le conférencier invité sera l'honorable Pierre LaPorte. Au cours de ce dîner, un hommage de gratitude sera rendu au président actuel, M. Hervé Biron. Mgr Albert Tessier, se fera le porte-parole des membres de la Société. A l'occasion du tricentenaire de Louisbourg, une délégation de cette ville assistera au banquet.

La grande journée sera marquée par un banquet de clôture à l'hôtel St-Maurice sous la présidence d'honneur du Dr Avellin Dalcourt, président de la Conférence du Coeur du Québec. Le conférencier invité sera l'honorable Pierre LaPorte. Au cours de ce dîner, un hommage de gratitude sera rendu au président actuel, M. Hervé Biron. Mgr Albert Tessier, se fera le porte-parole des membres de la Société. A l'occasion du tricentenaire de Louisbourg, une délégation de cette ville assistera au banquet.

La grande journée sera marquée par un banquet de clôture à l'hôtel St-Maurice sous la présidence d'honneur du Dr Avellin Dalcourt, président de la Conférence du Coeur du Québec. Le conférencier invité sera l'honorable Pierre LaPorte. Au cours de ce dîner, un hommage de gratitude sera rendu au président actuel, M. Hervé Biron. Mgr Albert Tessier, se fera le porte-parole des membres de la Société. A l'occasion du tricentenaire de Louisbourg, une délégation de cette ville assistera au banquet.

NECROLOGIE

(suite de la page 1)

CRETE — A Shawinigan le 5 avril 1965 est décédé à l'âge de 55 ans et trois mois, M. Jean Crête, époux de Lucile Le Breuyer, demeurant à 1184 rue Levis, app. 2.

Le défunt laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils: Jacques et Jean-Pierre; ses filles: Jocelyne, Christiane et Lorette; un frère et une belle-sœur: M. et Mme Wellie Crête de St-Georges de Champlain, sœurs: Mme Vve Jimmy La-manna née Marie-Anne de Shawinigan Sud, Mme Armand Baribeau née Antonia de Shawinigan, Mme Aristide Dubuc née Jeannette de Montréal; ses frères et belles-sœurs: M. et Mme Bernard Gilbert de Shawinigan, Mme Vve Fernand Paille de St-Paulin, M. et Mme Patrick Boucher de St-Barnabé, Mlle Bibiane Brodeur de Shawinigan, plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu le 8 mai. Le convoi funéraire partira du Centre Funéraire Germain Carbonneau, 343, 4e Rue Shawinigan, à 2 h 45 pour se rendre à l'église St-Pierre de Shawinigan où le service funéraire sera chanté à 3 heures et de là au cimetière St-Michel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister.

N.S.T. 157

L'affaire Gilles Legault est sub judice

QUÉBEC — Me Claude Wagner a invoqué le "sub judice" pour refuser de répondre à des questions du chef de l'opposition au sujet du suicide de Gilles Legault, à la prison de Bédard, récemment.

M. Daniel Johnson a demandé au Procureur général d'expliquer pourquoi Lucien Rivard avait joui d'un traitement de faveur tandis que Legault avait été retenu sans surveillance dans un noir cachot après avoir été traité à l'infirmerie pour des blessures qu'il s'était infligées en voulant s'enlever la vie.

Le député de Verdun a dit que l'intérêt public exigeait qu'il ne réponde pas au chef de l'opposition parce que l'enquête du coronar a commencé jeudi devant le juge Jacques Trahan et qu'on doit en attendre la fin avant de discuter du suicide.

Le procureur général a expliqué que ce sont des enquêtes du ministère des Transports et des Communications qui ont relevé toutes les infractions. Il les a toutes transmises à la Sûreté en demandant de procéder contre le chauffeur.

L'opposition a demandé d'alléger la peine. M. Wagner a dit qu'il était inutile d'y songer. La loi, c'est la loi.

La police...

(suite de la première)

sement une preuve irréfutable, nous sommes informés qu'au moment de l'arrestation, le suspect possédait déjà un dossier volumineux, pouvant facilement incriminer un suspect.

On apprendrait finalement en dernière heure que Marcel Bernier, l'ex-fosseur du cimetière de Shawinigan Sud, accusé de tentative de meurtre sur la personne du curé Grégoire Leblanc, serait appelé à témoigner lors de l'enquête du coronar sur la mort de Denise Therrien et de Laurette Beaudoin, mardi prochain, au Palais de Justice de Shawinigan. Bernier sera le témoin important à cette enquête.

Bibliothèque...

(suite de la page 3)

La Régionale pour le bien de la municipalité".

Il nous expliqua qu'actuellement le personnel est de 16 personnes. Le départ de la distinction pour le service régional et pour la bibliothèque municipale. "Pour alléger le fardeau de la municipale, les gros salaires sont payés par le service régional. La Régionale partant, elle amène sept ou huit personnes qui seraient à remplacer dans le service municipal, soit environ \$20,000 de salaire par année. La contribution de la Régionale à la municipale équivaut à environ \$22,000 par année, en services techniques. La ville pour maintenir la municipale à son niveau actuel devrait augmenter sa subvention d'au moins \$40,000."

De plus le départ du Service régional entraîne automatiquement le départ de la cinémathèque, de la discothèque, du service d'achat de livres et des expositions de la Galerie Nationale qui sont liés à la Régionale.

Prendre ses précautions

Le Dr Gérard Desrosiers, président du Service des bibliothèques de la Mauricie, déclarait que le comité doit se réunir, jeudi prochain, pour étudier les événements de ces derniers jours. "Nous aurons deux questions à étudier. Trouver une solution temporaire, en raison de deux ou trois jours de construction du Centre Culturel. Nous allons également étudier une solution permanente, au cas où, comme l'a dit M. Panneton, nous n'avons pas l'intention de partir, au contraire. Mais les événements de ces derniers jours portent à être prudents. Un organisme comme le nôtre ne peut pas prendre le risque de se retrouver dans la rue du jour au lendemain. Nous ne voulons pas être pris au dépourvu."

M. Panneton est très réaliste. Il n'entre pas la possibilité qu'il se produise d'autres frictions. "Si la sincérité y est, si on pense au bien de toute la population, les problèmes ne seront pas insolubles. J'en suis convaincu. Nous, du service régional, nous allons nous battre pour rester jusqu'à la signature du contrat; mais si les clauses du contrat ne protègent pas le Service régional et ses organismes, il nous sera impossible de rester. Nous quitterons de regret, mais ce sera pour longtemps. Car une telle séparation sera trop coûteuse pour recommencer après quelques mois."

"On m'a demandé si je voulais faire du chantage. Jamais. J'exprime une opinion désintéressée. Quand on a une position comme celle que j'occupe, il faut avoir le courage de mettre les autorités et les directeurs en garde contre les erreurs. Le fonctionnaire qui couche l'échine, qui protège sa position, qui ne protège pas l'intérêt public, est un traître."

M. Daniel...

(suite de la première)

la convaincre de travailler pour la province.

Le chef de l'Union nationale a lu l'article 391 du chapitre 13 de la loi électorale qui fait une offense de corruption le fait d'induire une personne à se laisser mettre en candidature, à se désister de sa candidature, de lui procurer ou convenir de lui procurer des deniers, des valeurs, une charge, une place ou un emploi.

C'est une offense passible d'une amende de \$100 à \$500 et d'un emprisonnement d'un à douze mois, et à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement additionnel d'un à six mois.

M. Johnson a dit que la nomination de Mme Brassard au service civil et son retrait de la course à la candidature libérale sont facilement reliés. Il y a "coïncidence troublante", dit-il en suggérant au premier ministre de suivre l'exemple du chef du NDP et de convoquer le comité des privautés et des élections afin qu'on puisse "vider" l'affaire.

Service anniversaire

(suite de la page 14)

Distinction

Campbell croit que la distinction entre les pros et les amateurs crée toutes sortes de conflits, dont le principal est que l'équipe nationale canadienne souffre du fait que les meilleurs joueurs disponibles soient enrégimés par les équipes de la LNH.

La semaine dernière, Frank Roucher, commissaire de la ligue Junior de la Saskatchewan, a suggéré que le Canada oublie son système de bâ-tir une équipe amateur chez les étudiants, à demander à la LNH de nommer à l'équipe nationale les meilleurs joueurs juniors à la veille de devenir professionnels.

Campbell a rappelé que la même suggestion avait été émise sans résultat, il y a plusieurs années, parce qu'il "existait aucun moyen d'attirer le meilleur". Il a précisé que la LNH ne pouvait appartenir à la Fédération internationale de Hockey sur glace et, par conséquent, ne pouvait établir des règlements.

"La LNH est prête à coopérer avec la FIHG si on peut en arriver à une formule permettant de prêter des joueurs."

Un autre obstacle au plan de Boucher existe sur le plan humain. "On ne peut demander aux athlètes d'attendre un an ou deux, à leurs propres risques, juste dans le but de participer aux Jeux olympiques."

Il a rappelé le temps où les Dutchmen de Kitchener-Waterloo, représentants du Canada aux championnats mondiaux, voulaient emporter les services de Stan Mikita, Junior qui a subitement fait le saut avec Chicago.

Mikita était un cas avant la lettre. Il était facile de dire qu'il aurait dû aider Kitchener, mais comment ne pas tenir compte du fait qu'il était prêt à jouer dans la LNH et anticipait un contrat professionnel avec tous ses avantages pécuniaires?"

M. Daniel...

(suite de la première)

la convaincre de travailler pour la province.

Le chef de l'Union nationale a lu l'article 391 du chapitre 13 de la loi électorale qui fait une offense de corruption le fait d'induire une personne à se laisser mettre en candidature, à se désister de sa candidature, de lui procurer ou convenir de lui procurer des deniers, des valeurs, une charge, une place ou un emploi.

C'est une offense passible d'une amende de \$100 à \$500 et d'un emprisonnement d'un à douze mois, et à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement additionnel d'un à six mois.

M. Johnson a dit que la nomination de Mme Brassard au service civil et son retrait de la course à la candidature libérale sont facilement reliés. Il y a "coïncidence troublante", dit-il en suggérant au premier ministre de suivre l'exemple du chef du NDP et de convoquer le comité des privautés et des élections afin qu'on puisse "vider" l'affaire.

M. Daniel...

(suite de la première)

la convaincre de travailler pour la province.

Le chef de l'Union nationale a lu l'article 391 du chapitre 13 de la loi électorale qui fait une offense de corruption le fait d'induire une personne à se laisser mettre en candidature, à se désister de sa candidature, de lui procurer ou convenir de lui procurer des deniers, des valeurs, une charge, une place ou un emploi.

C'est une offense passible d'une amende de \$100 à \$500 et d'un emprisonnement d'un à douze mois, et à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement additionnel d'un à six mois.

M. Johnson a dit que la nomination de Mme Brassard au service civil et son retrait de la course à la candidature libérale sont facilement reliés. Il y a "coïncidence troublante", dit-il en suggérant au premier ministre de suivre l'exemple du chef du NDP et de convoquer le comité des privautés et des élections afin qu'on puisse "vider" l'affaire.

M. Daniel...

(suite de la première)

la convaincre de travailler pour la province.

Le chef de l'Union nationale a lu l'article 391 du chapitre 13 de la loi électorale qui fait une offense de corruption le fait d'induire une personne à se laisser mettre en candidature, à se désister de sa candidature, de lui procurer ou convenir de lui procurer des deniers, des valeurs, une charge, une place ou un emploi.

C'est une offense passible d'une amende de \$100 à \$500 et d'un emprisonnement d'un à douze mois, et à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement additionnel d'un à six mois.

M. Johnson a dit que la nomination de Mme Brassard au service civil et son retrait de la course à la candidature libérale sont facilement reliés. Il y a "coïncidence troublante", dit-il en suggérant au premier ministre de suivre l'exemple du chef du NDP et de convoquer le comité des privautés et des élections afin qu'on puisse "vider" l'affaire.

M. Daniel...

(suite de la première)

la convaincre de travailler pour la province.

Le chef de l'Union nationale a lu l'article 391 du chapitre 13 de la loi électorale qui fait une offense de corruption le fait d'induire une personne à se laisser mettre en candidature, à se désister de sa candidature, de lui procurer ou convenir de lui procurer des deniers, des valeurs, une charge, une place ou un emploi.

C'est une offense passible d'une amende de \$100 à \$500 et d'un emprisonnement d'un à douze mois, et à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement additionnel d'un à six mois.

M. Johnson a dit que la nomination de Mme Brassard au service civil et son retrait de la course à la candidature libérale sont facilement reliés. Il y a "coïncidence troublante", dit-il en suggérant au premier ministre de suivre l'exemple du chef du NDP et de convoquer le comité des privautés et des élections afin qu'on puisse "vider" l'affaire.

M. Daniel...

(suite de la première)

la convaincre de travailler pour la province.

Le chef de l'Union nationale a lu l'article 391 du chapitre 13 de la loi électorale qui fait une offense de corruption le fait d'induire une personne à se laisser mettre en candidature, à se désister de sa candidature, de lui procurer ou convenir de lui procurer des deniers, des valeurs, une charge, une place ou un emploi.

C'est une offense passible d'une amende de \$100 à \$500 et d'un emprisonnement d'un à douze mois, et à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement additionnel d'un à six mois.

M. Johnson a dit que la nomination de Mme Brassard au service civil et son retrait de la course à la candidature libérale sont facilement reliés. Il y a "coïncidence troublante", dit-il en suggérant au premier ministre de suivre l'exemple du chef du NDP et de convoquer le comité des privautés et des élections afin qu'on puisse "vider" l'affaire.

M. Daniel...

(suite de la première)

la convaincre de travailler pour la province.

Le chef de l'Union nationale a lu l'article 391 du chapitre 13 de la loi électorale qui fait une offense de corruption le fait d'induire une personne à se laisser mettre en candidature, à se désister de sa candidature, de lui procurer ou convenir de lui procurer des deniers, des valeurs, une charge, une place ou un emploi.

C'est une offense passible d'une amende de \$100 à \$500 et d'un emprisonnement d'un à douze mois, et à défaut de paiement de l'amende, d'un emprisonnement additionnel d'un à six mois.

M. Johnson a dit que la nomination de Mme Brassard au service civil et son retrait de la course à la candidature libérale sont facilement reliés. Il y a "coïncidence troublante", dit-il en suggérant au premier ministre de

Pour adhérer à la commission des Vieilles Forges

Grondines désire quitter la régionale du comté de Portneuf-Opposition

DONNACONA (G.R.) — La commission scolaire régionale Tardivel, du comté de Portneuf, s'oppose à la demande de la commission scolaire de Grondines qui désire quitter la régionale du comté de Portneuf pour adhérer à la commission des Vieilles Forges. A cet effet les commissaires régionaux, réunis en assemblée d'ajournement, ont adopté une résolution qui sera envoyée au ministre de l'Éducation pour faire part de la prise de position de la Tardivel. Commentant cette décision

au cours d'une entrevue, le président de la régionale, M. Laurin Gauthier, a fait remarquer que la commission Tardivel offre et est en mesure de donner aux étudiants de Grondines tous les services nécessaires du cours secondaire. "C'est pourquoi j'ajoute le président, les commissaires régionaux ne voient pas la raison pour laquelle la commission scolaire du village de Grondines se retirerait de la région de Portneuf". Le président a dit plus loin, "que la Tardivel est en me-

sure d'offrir aux étudiants de Grondines, comme à tous ceux des autres municipalités de son territoire, tous les services dont ils ont besoin". Nous

ne voulons pas que les cadres de notre régionale soient démembrés, a fait remarquer M. Gauthier. De plus le travail d'organisation pour septembre

prochain est déjà très avancé, et dans celui-ci nous tenons compte des élèves de Grondines".

Le projet de l'école secondaire à Princeville réglé d'ici un mois

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Des développements sont attendus d'ici un mois en rapport avec la construction d'une école secondaire régionale à Princeville. C'est ce qu'a annoncé le Dr Marc St-Hilaire, commissaire et représentant de Princeville à la commission scolaire des Bois-Francis.

Le Dr Marc St-Hilaire a ajouté que tout était mis en œuvre à la régionale pour la réalisation prochaine de ce projet de construction qui seront sous peu d'une nécessité urgente comme c'est le cas pour Princeville.

Le représentant de Princeville à la régionale a donné

le rapport de son travail au sein de la commission scolaire des Bois-Francis. De nouveau, les commissaires locaux ont approuvé la répartition des sièges de commissaires à la régionale. On sait qu'une nouvelle répartition de ces sièges est à l'étude par suite de l'entrée de Plessisville et des paroisses environnantes dans la régionale, des Bois-Francis.



DEUX MEMBRES du cercle de Jeunes Agriculteurs de Princeville ont reçu des prix en argent pour avoir remporté les honneurs du concours sur les connaissances usuelles. Les deux finalistes avaient éliminé successivement tous les autres membres, garçons et filles, qui

(Photo Studio Roberge et Fontaine) ont participé au concours. Dans l'ordre habituel sur la photo: Mlle Huguette Girard, l'une des finalistes, M. Michel Baillargeon, président du cercle, Mlle Lise Houle, 2e gagnante du concours et Mlle Nicole Gagnon, secrétaire du cercle.

Nicolet attache une grande importance à la propreté

NICOLET (J.L.C.) — La ville de Nicolet a proclamé grande semaine de nettoyage de la ville, du 10 au 17 mai. C'est M. Antonin Forcier, qui a proposé cette proclamation, à la dernière séance du conseil municipal. L'annonce de la tenue de cette semaine d'embellissement s'adresse à tous les Nicoletais, comme l'a précisé M. Forcier.

Au cours de cette semaine, le service de collection des déchets portera une attention particulière pour recueillir les vidanges. A la demande des particuliers, chaque fond de cour sera vidé de ce qui gêne le décor. Cette semaine correspond à peu de chose près à la semaine de prévention contre l'incendie, annoncée par le ministre Pierre Laporte. La semaine provinciale de prévention est organisée tous les printemps. Cette semaine de nettoyage devrait permettre à la ville de se refaire un visage printanier neuf. Déjà les boueurs municipaux s'affairent à nettoyer toutes les rues de la ville.

En annonçant cette semaine, le conseil a précisé que dans quelques cas particuliers des lettres personnelles seront envoyées afin de voir au nettoyage systématique de ces fonds de cour. Le conseil semble attacher une importance capitale à la propreté des abords de la ville, où, comme l'échevin Roy l'a précisé, des étalages de vieilles machineries choquent l'œil du visiteur. La ville invitera au cours de cette semaine quelques propriétaires à trouver les solutions eux-mêmes pour nettoyer leur propriété. A l'encontre de quoi, la ville prendra les mesures dont elle dispose pour conserver Nicolet propre.

L'échevin Fortier a ajouté à sa proposition que les propriétaires attachent une attention particulière aux dessous de galeries importants. Tout au long de cette semaine, le service des vidanges sera disponible pour nettoyer et transporter les débris des particuliers.

Selon une résolution approuvée récemment à la régionale, la répartition des commissaires serait comme suit: deux pour Victoriaville, un pour chacune des villes et paroisses de Plessisville, Princeville, Arthabaska et Warwick et trois pour les localités rurales du territoire. Le Dr Marc St-Hilaire a déclaré que la représentation ainsi répartie pour les 9 sièges rendait justice à tous.

Liste électorale

Aucune modification n'a été demandée par les contribuables à la liste électorale dressée par M. Georges Crête, secrétaire-trésorier de la commission scolaire et président d'élections. Cette liste, comprenant plus de 1.800 noms, a été approuvée à l'occasion d'une séance spéciale tenue le 28 avril.

Les commissaires qui terminent leur mandat cette année sont MM. Laval Legaré et Gérard Gilbert. La mise en nomination aura lieu le 7 juin et le scrutin, s'il y a lieu, sera tenu le 14 juin.

Les finances

Le rapport financier préparé au début de mai indique que des taxes foncières pour un montant de \$68.000 sur \$141.000 prévu au budget, ont été payées par les contribuables depuis le début de la présente année fiscale, à la commission scolaire de Princeville.

Le rapport indique aussi que les subventions reçues du gouvernement du Québec en avril ont permis de payer \$39.000 à la régionale et de rembourser tous les emprunts temporaires dus à la Caisse populaire soit \$55.000.

De nombreux autres articles figuraient à l'ordre du jour de la réunion de mai à la commission scolaire de Princeville.

De nouvelles écoles sont nécessaires dès 1965 à la régionale Provencher

NICOLET (J.L.C.) — Les commissaires de la régionale Provencher, siégeant au total de ses membres, ont approuvé, mercredi sans discussion dix recommandations que le comité consultatif leur avait présentées la semaine précédente. Ce mémoire du comité consultatif endosse intégralement, par la commission scolaire régionale Provencher sera transmis au ministre de l'Éducation. Les autorités de la Régionale ont mentionné au cours de la discussion de l'approbation de ce mémoire que des priorités devraient être accordées sur la construction des écoles, absolument nécessaires pour septembre 1965.

Outre les trois premières recommandations, le mémoire a été approuvé en bloc sans discussion. Toutefois la procédure employée par la régionale a nécessité une résolution d'approbation pour chacune des recommandations. Elles concernent l'utilisation des bâtiments existants, les ententes à conclure, le calendrier des opérations, les implications financières, l'école particulière à notre régionale, les manuels français, la formation musicale, les maisons d'étudiants, le transport des écoliers, et le service des vacances.

En cours de procédure, une intervention a été faite par un auditeur présent à la réunion. M. Rémi Hardy, membre du comité consultatif s'est élevé contre le fait que le comité consultatif compte "de dix à quinze membres venant tous des environs de Nicolet. Ce sont eux, a dit M. Hardy, à toutes fins pratiques qui décident pour nous, ceux de l'autre bout du territoire". M. Hardy s'est

particulièrement pris à partie contre le président du comité consultatif, qui selon lui n'a pas été nommé au comité d'une façon démocratique. Le président de la régionale, M. Jean Brassard a interrompu M. Hardy en le déclarant hors d'ordre sur la question en cours, qui était l'approbation de la cinquième recommandation, concernant les ententes

à conclure. M. Brassard a précisé en le déclarant hors d'ordre: "Pour conclure je dirai que nous ne sommes pas ici pour faire le procès du comité consultatif et la régionale n'a sûrement pas à blâmer si un corps intermédiaire a procédé d'une façon démocratique ou non sur l'élection de son représentant au comité consultatif".



M. J. BERNARD TREMBLAY, fidèle navigateur de l'assemblée générale Lavolette du quatrième degré des Chevaliers de Colomb, présidera, dimanche, les manifestations au cours desquelles il sera rendu hommage aux mères. La messe de la fête des mères aura lieu à Saint-Odilon, au Cap-de-la-Madeleine, à 8 h. Il y aura ensuite un déjeuner, au Château de Blois. L'abbé Marcel Héroux, aumônier de la même assemblée, rehaussera de sa présence l'éclat de cette manifestation.



La construction s'annonce très active en 1965

PRINCEVILLE (G.A.B.) — L'industrie de la construction s'annonce très active pour les prochains mois à Princeville. Les entrepreneurs sont déjà à l'œuvre pour des agrandissements aux usines du Tricot Princess et des ateliers mécaniques Eusebe Allard Inc.

D'autres industries étudient depuis plusieurs mois d'importants projets d'agrandissement et de constructions nouvelles et des décisions seront prises d'une journée à l'autre.

Dans la construction domiciliaire, deux maisons modèles seront présentées aux visiteurs durant la semaine de l'habitation. L'une de ces maisons sera meublée au complet et l'autre sera sans aucun ornement intérieur.

Plusieurs nouvelles résidences sont en chantier ainsi que des réparations. Au domaine de l'habitation familiale s'ajoutent des travaux en cours à certains établissements commerciaux. Cette activité occupe la main-d'œuvre disponible dans les métiers de la construction et tout laisse prévoir qu'il en sera ainsi à Princeville durant la saison estivale.

L'eau à Princeville

Résultats satisfaisants des premières analyses

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Les études et "tests" se poursuivent sur le projet de filtration de l'eau par de nouvelles sources. L'approvisionnement pour l'aqueduc municipal de Princeville. Des expériences sont en cours sur un tuyau filtreur installé dans le sous-sol, près de la rivière Bulstrode. Les calculs établis à la suite de pompage ont permis d'établir que les résultats seraient très satisfaisants au point de vue quantité.

L'eau ainsi obtenue est très claire et de toute première qualité pour la consommation. Toutefois, les "tests" ont révélé la présence de substances pouvant affecter légèrement les appareils de lavage et de

chauffage. Cet inconvénient pourrait toutefois être éliminé par un traitement facile et des experts donneront sous peu un rapport complet sur le coût d'opération d'un tel procédé.

Des études sont aussi faites sur un plan de filtration des eaux actuellement puisées dans la rivière Bulstrode. Un rapport sera donné avec coût d'opération d'une telle usine et sur le montant à investir pour l'installation du système. Avec ces chiffres, les édiles municipaux seront en mesure de faire des comparaisons entre le procédé de filtration naturel et le procédé mécanique et pourront prendre des décisions en parfaite connaissance de cause.

Vous êtes cultivateur à votre compte? Allez voir



ACHILLE MICHAUD
284, St-Jean-Baptiste,
NICOLET, P.Q.
TEL.: 293-4322

vous agent Esso Imperial... Il peut rendre vos efforts plus payants car il fait partie d'une grande organisation: Imperial Oil



On sait s'amuser au Québec
Et pour ajouter à leur plaisir, de plus en plus de gens actifs exigent O'Keefe, la bière douce.

OK
Bière O'Keefe Ale

Buvez O'Keefe la bière douce!

DANS NOTRE ANNONCE D'HIER IL AURAIT FALLU LIRE

POELON WESTINGHOUSE Cuisson sans beurre complètement immensible. Contrôleur détachable. Reg.: \$34.95 SPECIAL \$23.90	FER A REPASSER WESTINGHOUSE A JET Poignée blanche. Reg.: \$22.95 SPECIAL \$15.90
--	---

Quincallerie P.A. GOUDIN Limitée

Au cours de la présente session

Onze bills se greffant sur la loi du régime de rentes du Québec devront être adoptés

par Paul-Emile PLOUFFE

QUÉBEC — L'hon. Jean Lesage a dévoilé que onze projets de loi se greffant sur la Loi du Régime de rentes du Québec devront être adoptés par la Législature au cours de la présente session.

Le premier ministre a laissé entendre que les députés devront s'occuper jusqu'au mois de septembre pour étudier les bills complexes et volumineux du programme de retraite. Il a expliqué que le rouage administratif doit nécessairement être en mouvement en septembre si l'on veut que les contributions à la caisse de retraite puissent commencer le 1er janvier 1966, tel que prévu.

Il s'agit pour les législateurs d'établir un code, en définitive. M. Lesage a mentionné, à titre d'exemple, le projet principal, celui de la caisse de retraite, qui comporte à lui seul 225 articles. Il sera déposé d'ici quinze jours.

Il a précisé que la rédaction de ce texte législatif et des autres lois est presque terminée. Plusieurs députés, membres du

comité, ont fait la moue en entendant son avertissement que la session pourrait durer tout l'été.

La transférabilité

Le premier ministre a fait cette déclaration au comité des bills privés, hier avant-midi.

Le comité continuait l'étude du projet de loi de la ville de Québec comportant une clause modifiant le plan de retraite des employés municipaux. Il a suggéré d'attendre l'application de la Loi provinciale du régime de rentes avant de faire des changements qu'il faudrait reprendre.

Le chef du gouvernement a fait remarquer que l'une des questions les plus complexes concerne la transférabilité et la procédure d'ajustement de tous les plans de pension supplémentaires privés, ceux des cités et villes, des Commissions scolaires et des industries.

Il a fait part dès maintenant que la transférabilité s'appliquera à tout le monde, sauf aux juges, aux députés et aux

policiers de la Sûreté provinciale. Une procédure particulière régira ces cas d'exception.

Entente avec l'Ontario

M. Lesage est d'avis qu'une entente interviendra avec l'Ontario assez tôt pour que la transférabilité s'applique aussi dans cette province lorsque des citoyens du Québec s'y rendront pour travailler.

L'énumération des lois concernant le régime de rentes faite par M. Lesage est la suivante:

1. Loi de la caisse de retraite;
2. Loi de la transférabilité;
3. Loi de la Caisse de dépôts et de placements;
4. Loi prévoyant l'ajustement du plan de pension des employés civils.

Il faudra des projets apportant des amendements importants aux lois existantes suivantes: 1. Loi des syndicats professionnels; 2. Loi de la convention collective; 3. Le Code du Travail; 4. Loi des cités et villes; 5. Loi de l'Instruction publique; 6. Loi des Assurances; 7. Loi de l'impôt sur le revenu.

Les détenteurs de permis de la RAQ réclament la disparition du "repas"

QUÉBEC — L'Association des cabarets et hôtels de la province de Québec a réclamé l'abolition pure et simple de l'obligation de rendre un repas, les jours de fêtes, pour consommer un verre de boisson alcoolique.

Cette requête est formulée dans un mémoire présenté au procureur général, Me Claude Wagner, hier, par Me Rosaire Poirier, conseiller juridique de l'Association. Six autres modifications à la Loi de la Régie sont préconisées dans le document.

Le mémoire récite que la Loi de la Régie des Alcools est rétrograde et va à l'encontre du progrès du Québec en ce qui concerne la consommation de boissons alcooliques, le di-

manche et les jours de fête.

"L'hypocrisie occasionnée par cette loi est évidente, lit-on encore. Il n'est pas nécessaire de raconter la vieille histoire du sandwich au fromage, sandwich qui circule de client en client depuis des mois."

Me Poirier représente encore que le gaspillage qui se fait à cette occasion, pendant que certains secteurs de la population et des nations entières souffrent de la faim est concomitant à la multiplication des campagnes de charité. C'est inadmissible. Le remède à ce problème est l'abolition pure et simple de l'obligation de rendre un repas, les jours de fêtes, pour consommer un verre de boisson alcoolique.

Autres recommandations

Les autres recommandations sont les suivantes:

— Au lieu de pénaliser l'hôtelier ou le cabaretier, condamner le mineur qui enfreint la loi à une amende de cinquante dollars pour la première offense et d'au moins cent dollars pour une deuxième offense.

— Abolir la peine d'emprisonnement prévue par l'article 126 pour une personne qui a été trouvée coupable d'une deuxième infraction.

— Augmenter les heures allouées aux hôteliers et cabaretiers dans les régions touristiques ou celles où se pratiquent des sports saisonniers.

— Allouer trente minutes aux taverniers, après la fermeture, pour permettre aux clients de quitter l'établissement.

— Former un bureau dont la responsabilité consisterait à la révision des décisions de la Régie des Alcools;

— Etablir un fichier des employés de commerce détenant un permis afin d'expulser de ces endroits les personnes non désirables.

Me Gabias attend la réponse de M. Hyde la semaine prochaine

QUÉBEC — Me Yves Gabias a déclaré, hier, qu'il attend au début de la semaine prochaine une réponse du président de l'Assemblée législative, M. Richard Hyde, aux lettres qu'il lui a remises le 29 avril et le 4 mai.

Le député de Trois-Rivières a ajouté qu'il ne prendra aucune décision à savoir s'il doit instituer d'autres procédures avant d'avoir reçu la lettre de M. Hyde, dans la mesure où elle lui parviendra au début de la semaine prochaine.

M. Gabias a dit qu'il n'a pas rencontré le président de la Chambre, hier, mais qu'il a causé avec lui au cours d'un appel téléphonique. C'est à cette occasion que le président de la Chambre lui a fait part de son intention de répondre à ses lettres la semaine prochaine.

Le député a repris son siège à l'Assemblée législative, mardi, et a été expulsé par le sergent d'armes obéissant au président qui venait de recevoir un ordre de la Chambre à cet effet. Il a annoncé, subitement, qu'il poursuivrait le président et le sergent d'armes.

Le lendemain, le juge Léon Casgrain, de la Cour Supérieure rendait jugement et renvoyait la requête pour injonction présentée par M. Gabias en déclarant que la Cour n'avait pas juridiction sur l'Assemblée législative. M. Gabias n'a pas écarté la possibilité d'interjeter appel, mais il a dit qu'il voulait étudier le jugement attentivement avant de prendre une décision.

Ce sont toutes ces choses qu'il a à l'idée, lorsqu'il dit qu'il ne fera rien avant d'avoir reçu la réponse de M. Hyde à ses deux lettres dans lesquelles il expose les motifs pour lesquels il croit que l'Assemblée législative a agi illégalement en le sus-

pendant et demande de reprendre son siège librement.

Les ministériels s'amuse aux dépens de l'opposition

QUÉBEC — Que se passe-t-il lorsque le gouvernement et l'opposition jouent au chat et à la souris avec les questions inscrites au feuilleton?

Il arrive qu'une question revienne parfois sur l'opposition comme un boomerang et que les ministériels s'amuse follement de la situation. Le ministre qui fournit la réponse se permet même de la lire en Chambre, contrairement à l'habitude d'envoyer la réponse écrite au député qui a posé la question en prononçant tout simplement, pour l'information de la Chambre "question lue et répondue".

Le ministre du Revenu, M. Eric Kivimä, s'est payé la tête de M. Paul Allard, député de Beauce, hier. Ce dernier avait inscrit au feuilleton une question demandant si une demande de permis de piste de courses avait été faite à l'un des ministères du gouvernement par un groupe de promoteurs de Drummondville et il demandait d'identifier les promoteurs, dans le cas d'une réponse affirmative.

Tout le monde a relié la question à l'affaire de piste de courses de chevaux ou d'hippodromes. Mais en répondant, hier, M. Kivimä a reconnu qu'il y avait eu une demande de piste de courses. Il a précisé ironiquement qu'elle avait été formulée le 8 mai 1960 (alors que l'Union nationale) était encore au pouvoir par "Drummondville Raceway

Limited" pour l'opération d'une piste de courses d'automobiles.

Les requérants étaient M. Louis-Joseph Laplante, président de Drummondville (un bon lieu à lancer le premier ministre) et M. Georges Plamondon, au sujet duquel il n'y avait aucune mention d'adresse sur la demande reçue.

Et Mme Brassard? Aussitôt après, l'opposition avait l'occasion, à son tour, de diriger ses moqueries contre le gouvernement. Elle a exigé que soit lue aussi la réponse à une question de M. Fernand Lafontaine demandant si Mme Suzanne Brassard, de Verdun, était à l'emploi du gouvernement, à quel titre et à quel salaire.

La réponse était affirmative. Elle fut donnée par M. Lesage qui précisa qu'elle est "aviseur technique et officier spécial" à la Commission du service civil, avec un traitement annuel de \$12,000.

Mme Brassard est cette dame qui voulait brigner les suffrages comme porte-étendard du parti libéral dans Verdun et qui accepta de laisser la place au procureur général actuel après un long entretien avec le premier ministre. M. Johnson a fait préciser que c'était bien elle et a dit qu'il voulait bien identifier la personne pour voir s'il s'agit de la même Mme Brassard dont la candidature était presque certaine dans le comté de Verdun, avant que ce ne soit le procureur général actuel qui reçoive la benediction du premier ministre.

Elle est à l'emploi du gouvernement depuis le 1er octobre 1964. L'élection partielle dans Verdun a eu lieu le 5 octobre.

L'incident fut marqué de plusieurs interruptions de la part de M. Maurice Bellemare pendant que le premier ministre expliquait qu'il a eu passablement de difficultés à convaincre Mme Brassard de démissionner de Montréal à Québec mais que sa grande expérience acquise à l'hôtel de ville de Montréal l'indiquait à l'attention du gouvernement pour une position de très grande importance à la commission du service civil qui avait besoin d'une femme importante. Le député de Champlain alléguait que le règlement exige une réponse brève et précise, ne comportant rien de susceptible de soulever un débat.

Voyez notre sélection de

BLOUSES

pour dames

(suggestion de cadeau)



Tissu Arnel ou coton suisse

TAILLES: 10 à 20 ans.

Ce qu'il y a de plus à la page... Styles classique ou ordinaire... Somptueux imprimés à manches longues ou trois-quarts, Frison, jébel, etc... Confection réputée "Lady Dundee" ou "Kay Silver". Une rare variété de modèles qui compléteront si avantageusement sa toilette.

\$495 à \$1295

(Vêtements Sport - 1er Plancher)



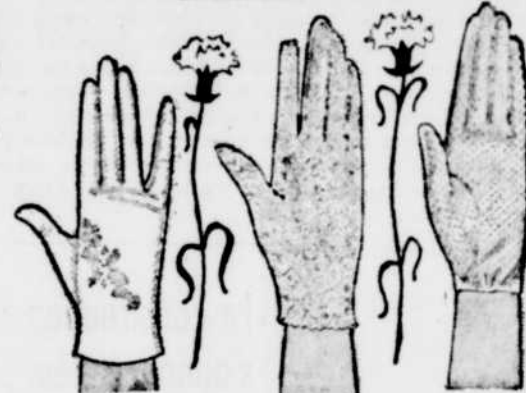
Un choix bien à la page..

GANTS

de toilette pour la maman

C'est une heureuse suggestion de cadeau pour la maman... Nos suggestions vous aideront dans le choix. Modèles courts, semi-longs ou pleine longueur dans des tissus variés à la mode. Confection réputée: Paris Gloves, Kayser, Wear Right, etc... Dans le gant de "Kid": Tréhoue et Perrin.

\$199 \$259 \$299 \$1095 à \$1795
— En chevreau: \$1095 à \$1795



(Gants et Parapluies - 1er Plancher)

Un service
D'EMBALLAGE
approprié pour la
FETE DES MERES

Une gracieuseté...

Venez faire emballer votre cadeau à maman à ce comptoir spécial situé au département des parapluies. Un souvenir délicat mieux présenté grâce à ce SERVICE GRATUIT.



DEPUIS 1888
J.L. Fortin LTÉE.
TROIS-RIVIERES, P.Q.

1481, rue NOTRE-DAME

FR. 4-2411



Ce Soir à 7h.30

VENTE

ECLAIR

Très belles, parfaites

CHEMISES

D'ETE

à manches courtes

pour messieurs et jeunes gens

Les chemises les plus en demande au cours de l'été. Un stock très spécial provenant de l'un de nos principaux fournisseurs. Une confection parfaite en coton de qualité. Col ordinaire ou à pression. Choix dans la chemise blanche ou à fines rayures de teintes assorties. Tailles variées.

Prix régulier de \$4.95 et \$5.95

VENTE ECLAIR!

\$1.97

chacune!

(Mercerie pour Hommes - 1er Plancher)



LE GIN
de KUYPER

EST LE COMPAGNON DE LA BONNE HUMEUR

BLENDED GIN—DISTILLÉ À MONTRÉAL/LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE
de Kuyper & Son DEPUIS 1888